



Inégalités régionales sous le prisme des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030

Synthèse

- L'Agenda relatif aux Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, adopté par la communauté internationale en septembre 2015, trace les contours d'une vision holistique et intégrée du développement au sein de laquelle la dynamique de la croissance devrait aller de pair tant avec l'impératif de l'inclusion sociale qu'avec les exigences de la préservation des équilibres environnementaux.
- Ayant adhéré à cet agenda universel, le Maroc s'est activement engagé pour en faire une composante centrale de sa stratégie de développement d'ensemble. La mise en œuvre en 2017 de la Stratégie Nationale du Développement Durable consacre un tel choix puisque cette stratégie favorise la mise en cohérence des programmes publics et des stratégies sectorielles, tout en favorisant leur déclinaison territoriale et ce, dans la perspective d'en maximiser les impacts en termes de diversification des sources de création de la richesse, de relèvement continu du niveau de vie des populations et de renforcement de la soutenabilité des ressources naturelles.
- Le présent document examine en profondeur les performances comparées des 12 régions du Royaume, sous le prisme des objectifs de l'agenda 2030. Il se veut une contribution additionnelle de la DEPF au débat à l'œuvre sur le modèle de développement national, particulièrement dans sa dimension territoriale. L'approche analytique retenue se base sur un indice synthétique des objectifs de développement durable (ISODD), intégrant 56 indicateurs relevant de 11 ODD. Axé sur la méthode de scoring, le positionnement au titre de l'ISODD a permis de capter la dynamique de convergence des régions marocaines par rapport aux ODD. Cette analyse a été complétée et enrichie par un examen exhaustif des progrès accomplis par chacune des régions et du chemin qui reste à parcourir pour atteindre les cibles fixées d'ici à l'horizon 2030.
- Les scores établis sur la base de l'indice susmentionné permettent de relever les performances remarquables affichées par les régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et de Dakhla-Oued Ed-Dahab (1ère et 2ème au titre de l'ISODD), dépassent celles de la région de Casablanca-Settat, qui se positionne au 3ème rang. Ces performances traduisent dans leur substrat l'ampleur des efforts de développement consentis par les pouvoirs publics en faveur de cette partie intégrante du territoire national, notamment en ce qui concerne les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures ainsi qu'en matière de lutte contre la pauvreté et de promotion de la durabilité environnementale.

- De par son positionnement économique de choix, la région de Casablanca-Settat se distingue à l'évidence par ses performances dans les domaines de l'énergie, celui de l'industrie et des infrastructures. La région occupe des positions, somme toute, favorables au titre de certains volets clés du développement humain dont notamment l'amélioration des conditions de vie de ses habitants. Néanmoins, cette région demeure pénalisée, en particulier, au niveau des indicateurs liés à la qualité de l'environnement au même titre que la santé et le bien-être des populations.
- Alors que des régions comme Guelmim-Oued Noun et Souss-Massa figurent parmi les régions dont les performances demeurent dans l'ensemble encourageantes, d'autres régions à l'instar de Drâa-Tafilalet et de Béni Mellal-Khénifra peinent à s'inscrire dans une réelle dynamique de convergence leur permettant de rattraper le gap qui les séparent des régions performantes.
- En termes de progression, ce sont les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de Marrakech-Safi qui ont le plus amélioré leurs scores, gagnant chacune 3 places depuis 2004 pour se hisser, respectivement, à la 6ème et à la 8ème position en 2014. En revanche, le positionnement de certaines régions au niveau de l'ISODD s'est affaibli, en l'occurrence la région de Rabat-Salé-Kénitra, qui a perdu 2 places pour se situer au 7ème rang, et celle de l'Oriental qui est passé de la 5ème à la 10ème place respectivement entre 2004 et 2014.
- En somme, l'examen des efforts consentis au niveau des 12 régions du Royaume en matière d'ancrage aux ODD, a mis clairement en relief les capacités différenciées de ces régions à atteindre les objectifs fixés d'ici à 2030. Un tel constat témoigne de la persistance des disparités territoriales, qui affectent non seulement les perspectives des régions vulnérables mais se répercutent aussi sur le développement du pays dans son ensemble.
- Le nouvel élan insufflé par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, pour accélérer l'opérationnalisation de la déconcentration administrative, comme prérequis incontournable pour accompagner la mise en œuvre réussie de la régionalisation avancée, serait opportun pour résorber les multiples entraves qui s'opposent à un développement régional harmonieux. Ce faisant, le Maroc pourrait mobiliser à bon escient les multiples potentialités de ses territoires et en faire autant un vecteur de cohésion sociale qu'un puissant levier de compétitivité structurelle de son économie.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	6
1. INDICE SYNTHÉTIQUE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉGIONAL	7
2. ANALYSE RÉGIONALE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	13
ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	18
ODD3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.....	24
ODD4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	34
ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.....	48
ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.....	51
ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	52
ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.....	55
ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	59
ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	61
ANNEXE 1 : ACRONYMES RELATIFS AUX RÉGIONS	64
ANNEXE 2 : LISTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2030	64
ANNEXE 3 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS RETENUS DANS L'ISODD PAR OBJECTIF ET PAR CIBLE	65
ANNEXE 4 : MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ISODD)	70
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	71

ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES

Schéma 1 : Carte du niveau des régions marocaines sous le prisme de l'ISODD	7
Tableau 1 : Scores du Maroc et de ses régions relativement à l'ISODD et aux 11 ODD couverts (2014)	12
Graphique 1 : Evolution de l'ISODD du Maroc et de l'ensemble des régions entre 2004 et 2014	13
Graphique 2 : Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (en % de la population).....	14
Graphique 3 : Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté (en % de la population urbaine).....	15
Graphique 4 : Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté (en % de la population rurale)	16
Graphique 5 : Incidence de la pauvreté multidimensionnelle (en%)	16
Graphique 6 : Taux de vulnérabilité (%).....	17
Graphique 7 : Prévalence de la malnutrition (% des enfants de moins de 5 ans).....	18
Graphique 8 : Ratio poids-taille supérieur à la normale en % des enfants moins de 5 ans	19
Graphique 9 : Productivité du secteur primaire (DH par employé).....	20
Graphique 10 : Terres cultivées en permanence en pourcentage du territoire.....	21
Graphique 11 : Terres irriguées ¹⁷ en pourcentage des terres agricoles.....	22
Graphique 12 : Evolution de l'effectif du cheptel.....	23
Graphique 13 : Ratio de décès maternel pour 100.000 naissances vivantes dans les hôpitaux publics.....	24
Graphique 14 : Naissances assistées par un personnel de santé qualifié dans les hôpitaux publics (% du total).....	25
Graphique 15 : Taux de mortalité néonatale pour 1 000 naissances vivantes dans les hôpitaux publics.....	26
Graphique 16 : Nombre de cas touchés par le VIH enregistrés dans les hôpitaux publics en %	27
Graphique 17 : Prévalence de la tuberculose	28
Graphique 18 : Cas signalés touchés par le paludisme dans les hôpitaux publics en pourcentage de la population.....	29
Graphique 19 : Part des femmes bénéficiaires des prestations de la planification familiale en % des femmes âgées de 15 à 49 ans dans les hôpitaux publics.....	30
Graphique 20 : Part des enfants immunisés contre la DTCP dans les hôpitaux publics.....	31
Graphique 21 : Part des enfants immunisés contre la rougeole dans les hôpitaux publics.....	32
Graphique 22 : Evolution du nombre d'habitants par médecin.....	33
Graphique 23 : Taux d'achèvement au primaire au niveau national	34
Graphique 24 : Taux d'achèvement au primaire au niveau national (filles).....	35
Graphique 25 : Taux d'achèvement au primaire au niveau national (garçons).....	36
Graphique 26 : Taux d'achèvement au secondaire collégial au niveau national	37
Graphique 27 : Taux d'achèvement au secondaire collégial au niveau national (filles).....	38
Graphique 28 : Taux d'achèvement au secondaire collégial au niveau national (garçons)	39
Graphique 29 : Parts des enfants n'allant pas à l'école primaire.....	41
Graphique 30 : Parts des filles n'allant pas à l'école primaire	42
Graphique 31 : Part des garçons n'allant pas à l'école primaire	43
Graphique 32 : Taux d'inscription à l'école préscolaire	44
Graphique 33 : Taux d'inscription des filles au préscolaire	45
Graphique 34 : Taux d'inscription des garçons au préscolaire	46
Graphique 35 : Taux d'analphabétisme des plus de 10 ans	47
Graphique 36 : Sources d'eau potable améliorées (% de la population ayant accès).....	49
Graphique 37 : Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès).....	50
Graphique 38 : Accès à l'électricité (en % de la population)	52
Graphique 39 : Taux de croissance du PIB réel.....	53
Graphique 40 : Taux de chômage (en %).....	54
Graphique 41 : Implantation bancaire pour 10.000 habitants.....	55
Graphique 42 : Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en pourcentage du PIB.....	56
Graphique 43 : Emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total en 2014.....	56
Graphique 44 : Abonnés à la téléphonie mobile (pour 100 personnes).....	57
Graphique 45 : Utilisateurs Internet (pour 100 personnes) en 2014.....	58
Graphique 46 : Dépenses annuelles moyennes par personne.....	59
Graphique 47 : Indice de Gini	60
Graphique 48 : Proportion de la population vivant dans la zone de bidonville	61
Graphique 49 : Part de la population totale desservie par la collecte des déchets municipaux en 2014.....	62

Introduction

Dans le sillage de la dynamique enclenchée par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la communauté internationale a adopté, à l'issue du sommet des Nations Unies de septembre 2015, un nouvel agenda universel de développement à l'horizon 2030. Articulé autour de 17¹ objectifs pour le développement durable (ODD) et décliné en 169 cibles, cet agenda trace les contours d'une nouvelle vision du monde au sein de laquelle les objectifs de la prospérité économique seraient en parfaite concordance avec ceux de la justice sociale et de la durabilité environnementale.

Le Maroc, de par l'impératif d'impulser sa trajectoire de développement et de lui imprimer une configuration harmonieuse, s'est activement engagé en faveur de la concrétisation des ODD à l'horizon 2030. Les programmes structurants déjà initiés par le Maroc dans les domaines économique, social et environnemental constituent des leviers importants à même de contribuer à asseoir les fondements d'une économie prospère et cohésive, évoluant en symbiose avec les exigences de la préservation des équilibres environnementaux.

L'adoption en 2017 de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) a insufflé un élan supplémentaire aux engagements internationaux pris par le Maroc puisque cette stratégie favorise la mise en cohérence des programmes publics et des stratégies sectorielles, dans la perspective d'en maximiser les impacts sur le développement d'ensemble du pays. En mettant l'accent sur les régions, la SNDD s'érige en levier pertinent à même de promouvoir un développement territorial équilibré.

Le présent rapport, qui fait suite aux travaux réalisés par la DEPF sur le positionnement international du Maroc au titre des ODD², se focalise sur la dynamique de convergence des régions marocaines en matière de développement durable. En effet, la déclinaison territoriale des ODD est cruciale compte tenu de la pertinence du rôle des régions dans la mise en œuvre de ces objectifs et dans la mesure où les ODD comprennent des cibles directement ou indirectement liées aux activités territoriales.

L'approche analytique retenue, dans le cadre de cette étude, se base sur un indice synthétique des objectifs de développement durable (ISODD), intégrant 56 indicateurs³ relevant de 11 ODD⁴ pour les douze régions du Royaume. La construction de l'ISODD repose sur la méthode de scoring⁵. Cette méthode, qui est conforme à celle adoptée par les Nations Unies dans le cadre de l'étude intitulée « SDG Index and Dashboards Report 2018 : global responsibilities, implementing the goals », offre la possibilité de comparer et de classer les 12 régions du Royaume à l'aune de leurs performances en matière de convergence vers les objectifs ciblés par l'agenda 2030.

¹ « Tous Les objectifs de développement durable sont explicités en annexe 2.

² « Place du Maroc sur l'échiquier mondial : Vue à travers le prisme des Objectifs de Développement Durable post 2015 », DEPF, MEF, mai 2016.

³ Ce rapport est basé à la fois sur des données brutes officiellement publiées par les sources statistiques et d'autres qui ont fait l'objet de traitement selon le nouveau découpage régional en 12 régions.

⁴ En raison de la non disponibilité de l'information au niveau régional, l'étude a été restreinte à 11 ODD au lieu de 17 ODD. Ainsi, ce travail ne couvre pas l'ODD5 portant sur « l'égalité entre les sexes », l'ODD12 sur « la consommation et la production responsables », l'ODD13 sur « les mesures relatives pour la lutte contre les changements climatiques », l'ODD15 sur « la vie terrestre », l'ODD16 sur « la paix, justice et institutions efficaces » et l'ODD17 sur « les partenariats pour la réalisation des objectifs ».

⁵ Voir le détail de la méthodologie d'élaboration de l'indice synthétique de développement durable en annexe 4.

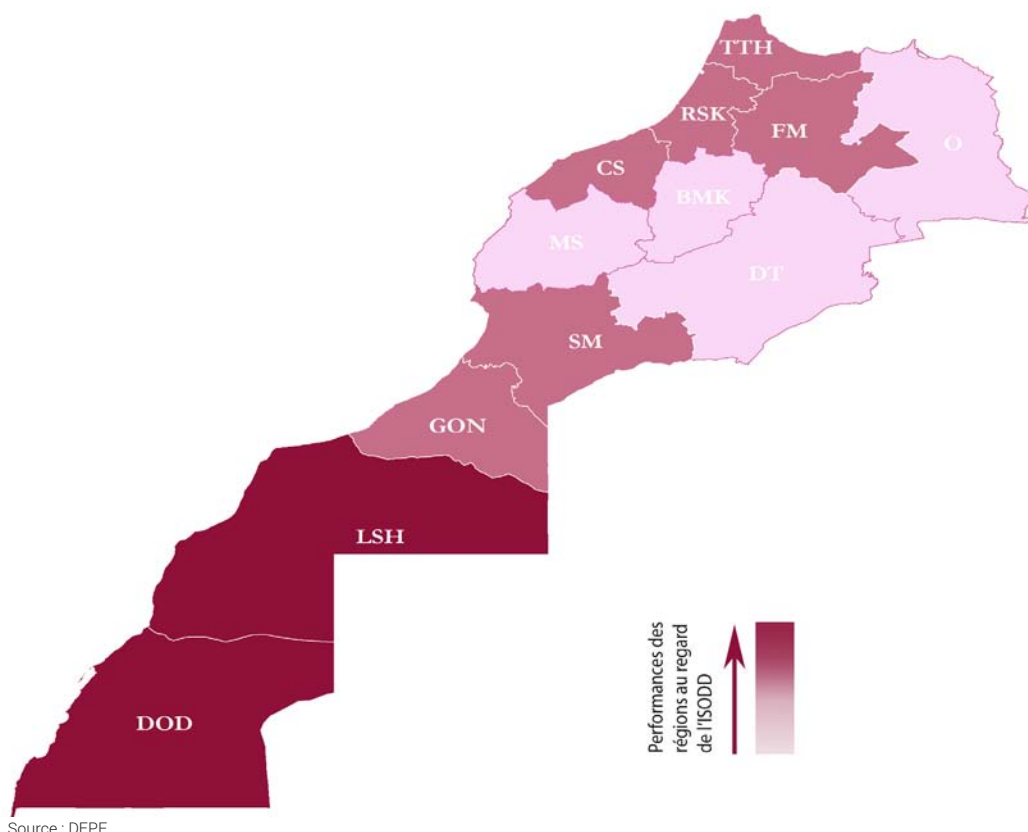
1. INDICE SYNTHÉTIQUE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉGIONAL

Afin de restituer la cohérence et l'indivisibilité des objectifs de développement durable et d'apprécier le positionnement de l'ensemble des régions du Royaume et leur dynamique au regard des ODD, la présente partie se propose de procéder à une analyse synthétique, moyennant la méthode scoring, de l'ensemble des indicateurs retenus au niveau régional et détaillés dans la partie suivante.

DEUX RÉGIONS DU SUD SE HISSENT EN HAUT DU CLASSEMENT AVEC CASABLANCA-SETTAT

L'analyse des performances des régions du Maroc au titre de l'indice synthétique des objectifs de développement durable (ISODD) révèle que la région de Laâyoune-Sakia El Hamra arrive en tête du classement, suivie de Dakhla-Oued Ed-Dahab et de Casablanca-Settat. Les régions de Guelmim-Oued Noun et Souss-Massa figurent également parmi les régions dont les performances se distinguent à l'échelle nationale. En revanche, les régions de Drâa-Tafilalet et de Béni Mellal-Khénifra affichent des niveaux de convergence faibles et se situent en bas du classement.

Schéma 1 : Carte du niveau des régions marocaines sous le prisme de l'ISODD



Encadré 1 : Méthodologie de construction de l'Indice Synthétique des Objectifs de Développement Durable régional

La construction de l'ISODD a mis à contribution une batterie d'indicateurs pour mesurer l'état d'avancement des régions au regard des objectifs de développement durable et ce, dans la limite des informations disponibles selon le découpage en 12 régions. Ces indicateurs utilisent les données les plus récentes qui ont été alignées, aussi étroitement que possible, avec les indicateurs officiels de l'ONU⁷.

L'approche adoptée pour la construction de l'ISODD repose sur la méthode de scoring. Cette dernière a l'avantage d'être conforme aux expériences internationales dans le cadre du suivi de la réalisation des ODD notamment :

- « SDG Index and Dashboards Report 2018 : global responsibilities, implementing the goals », les Nations Unies, juillet 2018.
- « Rapport 2018 sur les indicateurs et tableaux de bord des ODD en Afrique », Centre des Objectifs de Développement Durable pour l'Afrique et le Réseau des Solutions pour le Développement Durable (SDSN), 2018.
- « Is the Sustainable Development Goals (SDG) index an adequate framework to measure the progress of the 2030 Agenda ? », Université de Cantabria, Espagne, Février 2018.

Un score est attribué, sur une échelle de 0 à 10, à chaque indicateur pour une région donnée. Ainsi, les indicateurs dont une valeur élevée est favorable au développement durable (taux de scolarisation) seront normalisés, sur une échelle de 0 à 10, comme suit :

$$Score = \frac{\text{valeur de la région} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}} * 10$$

Quant aux indicateurs dont une valeur élevée est défavorable au développement durable (exemple du taux de pauvreté), ils seront standardisés comme suit :

$$Score = \frac{\text{valeur de la région} - \text{valeur maximale}}{\text{valeur minimale} - \text{valeur maximale}} * 10$$

La région ayant la valeur la plus performante au niveau d'un indicateur donné aura un score de dix et celle ayant la valeur la moins performante aura un score nul. Par conséquent, tous les indicateurs seront homogénéisés en un score de même unité de mesure et de même étendu (de 0 à 10) permettant ainsi, d'apprécier l'évolution des régions et la comparaison croisée par région et par indicateur au regard de ces scores.

Le score de chaque cible est calculé en tant que moyenne arithmétique simple des scores des indicateurs qui composent cette cible. Pour chaque objectif de développement durable, un score est calculé en tant que moyenne arithmétique des scores des différentes cibles. L'indice synthétique des objectifs de développement durable régional (ISODD) est donc obtenu en tant que moyenne des scores des différents ODD.

La construction de cet indice permet, ainsi, de comparer et de classer les 12 régions du Royaume à l'aune de leurs performances en matière des objectifs de développement durable.

⁷ « Annexe IV, Liste finale des indicateurs proposés pour les objectifs de développement durable », Nations Unis, 2016.

LAÂYOUNE-SAKIA EL HAMRA EN TÊTE DU CLASSEMENT RÉGIONAL

Le positionnement privilégié de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra relativement à l'ISODD revient à ses performances par rapport à la plupart des ODD. D'ailleurs, cette région est classée 1^{ère} en termes de l'ODD4 « éducation de qualité », 2^{ème} relativement à l'ODD1 « pas de pauvreté », à l'ODD3 « bonne santé et bien-être », à l'ODD6 « eau propre et assainissement », à l'ODD9 « industrie, innovation et infrastructure » et à l'ODD11 « villes et communautés durables ». Malgré ce positionnement favorable, la région accuse un retard par rapport à trois volets : « faim zéro », « travail décent et croissance économique » et « inégalités réduites ».



6^{ème} sur le plan de « faim zéro ». Ceci revient à des scores nuls par rapport à l'indice de l'effectif du cheptel en 2014, base 100 en 1998, (cheptel quasiment négligeable) et à la part des superficies cultivées, hors celle des jachères, dans le territoire régional en 2014 (quasiment négligeable contre 11,7% au niveau national).



9^{ème} en matière du « travail décent et de croissance économique », à lier au niveau très élevé du taux de chômage en 2015 (16,5%, 25,9% pour les filles et 13,6% pour les garçons), contre 9,7% au niveau national (10,5% pour les filles et 9,4% pour les garçons).



8^{ème} rang relativement aux « inégalités réduites » du fait d'un score relativement moins important en matière de l'indice de Gini, soit le 2^{ème} niveau d'inégalité le plus élevé (0,402 en 2014 contre 0,395 au niveau national), devancée par Rabat-Salé-Kénitra (0,442).

DAKHLA-OUED ED-DAHAB EN 2^{ÈME} POSITION DU CLASSEMENT RÉGIONAL

Au même titre que Laâyoune-Sakia El Hamra, le positionnement de Dakhla-Oued Ed-Dahab en tant que 2^{ème} région dans le classement au titre de l'ISODD est attribué à ses performances par rapport à l'ODD1 « pas de pauvreté », à l'ODD6 « eau propre et assainissement », à l'ODD10 « inégalités réduites », à l'ODD11 « villes et communautés durables » et à l'ODD 14 « vie aquatique », où elle se hisse en tête du classement. À cela s'ajoute son positionnement notable relativement à l'ODD4 « éducation de qualité » (2^{ème} place). Néanmoins, la région est appelée à réduire certains gaps, qui sont perceptibles, entre autres, au niveau de : « énergie propre et d'un coût abordable » ; « travail décent et croissance économique » et « bonne santé et bien-être ».



12^{ème} en termes d'énergie propre et d'un coût abordable, en lien avec le taux le plus faible en termes d'accès des populations à l'électricité (84,7% en 2014 contre 91,6% au niveau national).



12^{ème} en matière de « faim zéro ». Ceci s'explique par les scores les plus bas relativement à la prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans (0,9% en 2014 contre 0,17% au niveau national), à la prévalence de l'obésité chez les enfants de moins de 5 ans (2,7% en 2014 contre 1,4% au niveau national) et à l'indice de production du cheptel, base 100 en 1998, (0 en 2014 contre 130 au niveau national).



12^{ème} en matière de la bonne santé et du bien-être, en lien aux scores les plus bas par rapport au taux de mortalité néonatale (19 morts pour 1.000 naissances vivantes en 2014 contre 13,7 au niveau national), au nombre d'habitants par médecin (4.143 en 2014 contre 1.925 au niveau national) et à la prévalence de la contraception (22,6% contre 42,8% en 2014).

CASABLANCA-SETTAT FAIT PARTIE DU PELOTON DE TÊTE

La région de Casablanca-Settat figure à la 1^{ère} place par rapport à l'ODD7, « énergie propre et d'un coût abordable » et à l'ODD9, « industrie, innovation et infrastructure ». Cette région est, en outre, 2^{ème} par rapport à l'ODD8 « travail décent et croissance économique » et 3^{ème} relativement à l'ODD1 « pas de pauvreté », à l'ODD2 « faim zéro » et à l'ODD6 « eau propre et assainissement ». En revanche, la région est pénalisée au titre des objectifs portant sur : « bonne santé et bien-être », « villes et communautés durables » et « vie aquatique ».



6^{ème} en matière de « bonne santé et de bien-être », en lien au niveau le plus élevé par rapport au ratio du décès maternel (73 pour 100.000 naissances vivantes contre 48,7 au niveau national). La région réalise, en outre, un score moins important par rapport aux naissances assistées par un personnel qualifié (72,8% en 2014 contre 78,8% au niveau national) et à la prévalence de la contraception (35,1% en 2014 contre 42,8% au niveau national).



9^{ème} en termes de « vie aquatique », ceci se matérialise par un faible score relativement à la part de la valeur ajoutée de la pêche dans le PIB (0,1% contre 1% au niveau national).



12^{ème} par rapport aux « villes et communautés durables ». Ce positionnement est dû au score le plus faible en termes de la proportion de la population urbaine vivant dans l'habitat sommaire (9,7% en 2014 contre 5,2% au niveau national).

DRÂA-TAFILALET EN BAS DE LISTE

En dépit de son classement au bas de l'échelle au titre de l'ISODD (11^{ème}) et également par rapport à la majorité des ODD retenus dans l'analyse, la région de Drâa-Tafilalet est, néanmoins, bien classée relativement à l'ODD4, « éducation de qualité » (3^{ème} place), à l'ODD7, « énergie propre et d'un coût abordable » (5^{ème} place) et à l'ODD6 « eau propre et assainissement » (7^{ème} place).



3^{ème} en matière de « l'accès à une éducation de qualité ». Sur cet ODD, la région se distingue par les meilleurs taux bruts d'achèvement du cycle primaire (114,9% en 2014 contre 93,9% au niveau national) et du cycle secondaire (99,5% en 2014/2015 contre 88,9% au niveau national), ainsi que la part la moins importante des enfants n'allant pas à l'école primaire.



5^{ème} en termes de « l'énergie propre et d'un coût abordable », soit le 5^{ème} meilleur taux d'accès à l'électricité, (92,4% en 2014 contre 91,6% au niveau national). A noter que cette région enregistre le meilleur taux en milieu rural (89,6% contre 84,6% au niveau national) et le 3^{ème} meilleur taux en milieu urbain (96,2% contre 95,2% au niveau national).



7^{ème} par rapport à « l'accès à l'eau propre et à l'assainissement » avec le 3^{ème} meilleur taux d'accès à l'eau potable (81,9% en 2014 contre 73% au niveau national). À noter qu'elle affiche le meilleur taux en milieu rural (74,7% en 2014 contre 37,8% au niveau national).

BÉNI-MELLAL KHÉNIFRA SE TROUVE EN QUEUE DU CLASSEMENT RÉGIONAL

Malgré son meilleur classement en matière de l'ODD3 « bonne santé et bien-être » (1^{ère} place), de l'ODD10 « inégalités réduites » (4^{ème} place) et de l'ODD2 « faim zéro » (5^{ème} place), la région de Béni-Mellal Khénifra reste à la traîne par rapport à l'ISODD (12^{ème} place) et au titre des autres ODD.



1^{ère} en matière de « bonne santé et de bien-être », la région se caractérise par des scores importants en termes de prévalence de la contraception (1^{ère}, soit 68,7% en 2014 contre 42,8% au niveau national), du taux de mortalité néonatale (2^{ème}, soit 9,8 pour 1.000 naissances vivantes en 2014 contre 13,7), du taux de mortalité maternelle (3^{ème}, soit 23,2 pour 100.000 naissances vivantes en 2014 contre 48,7 au niveau national) et également en termes d'élimination du sida, de la tuberculose et du paludisme (2^{ème}, soit une prévalence du VIH de 0,001% en 2016 contre 0,002% au niveau national et une prévalence du paludisme de 0,004% en 2014 contre 0,01% au niveau national).



5^{ème} relativement à la « faim zéro », en raison des scores relativement importants en termes de l'indice de l'effectif du cheptel, base 100 en 1998, (144 en 2014 contre 130 au niveau national), de la prévalence de l'obésité parmi les enfants de moins de 5 ans (1,3% en 2014 contre 1,4% au niveau national) et de la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans (0,19% en 2014 contre 0,17% au niveau national).



4^{ème} relativement aux « inégalités réduites », dans la mesure où elle détient le niveau le plus bas des inégalités au sens de l'indice de Gini (0,344 en 2014 contre 0,395 au niveau national).

Tableau 1 : Scores du Maroc et de ses régions relativement à l'ISODD et aux 11 ODD couverts (2014)

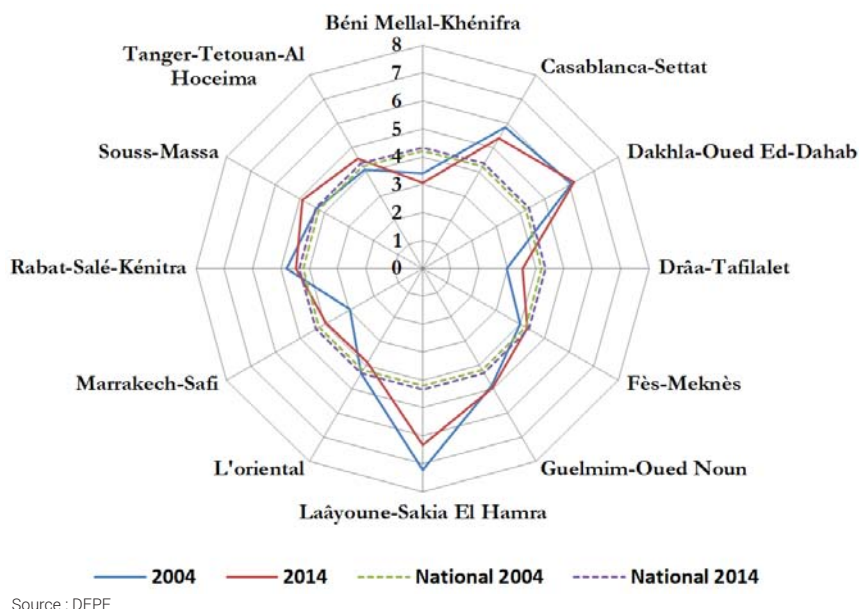
Régions	1	2	3	4	6	7	8	9	10	11	14	ISODD
Laâyoune-Sakia El Hamra	7,8	4,7	6,9	8,0	9,3	8,4	3,5	7,1	3,8	8,5	1,6	6,3
Dakhla-Oued Ed-Dahab	9,7	3,8	3,1	6,2	9,5	0,0	4,1	5,6	7,0	8,9	10,0	6,2
Casablanca-Settat	7,1	4,9	5,7	4,0	5,9	10,0	4,9	9,2	4,5	3,1	0,0	5,4
Guelmim-Oued Noun	3,8	6,5	5,9	4,7	5,7	10,0	1,7	3,9	3,1	6,6	2,6	4,9
Souss-Massa	4,5	4,2	5,2	3,6	5,8	8,8	6,0	3,5	4,2	6,6	1,3	4,9
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	6,6	4,5	4,8	3,7	2,6	9,8	3,7	2,7	5,3	6,3	0,3	4,6
Rabat-Salé-Kénitra	5,2	5,1	5,9	4,6	5,3	6,3	4,4	6,8	1,8	3,8	0,0	4,5
National	5,1	4,0	5,7	3,5	4,5	7,7	4,2	4,6	3,6	4,6	0,3	4,3
Fès-Meknès	4,5	4,4	5,5	2,7	4,1	8,3	3,6	4,0	3,6	6,2	0,0	4,3
Marrakech-Safi	5,1	4,4	5,4	1,5	3,3	7,1	4,8	2,0	5,4	4,1	0,1	3,9
L'Oriental	4,3	4,8	6,2	3,4	3,3	4,7	3,5	2,8	3,9	5,8	0,1	3,9
Drâa-Tafilalet	0,9	4,0	4,1	5,7	4,4	8,6	2,8	1,3	2,7	4,5	0,0	3,5
Béni Mellal-Khénifra	1,9	4,8	7,1	2,0	3,0	0,6	2,9	1,5	5,0	5,1	0,0	3,1

Source : DEPF

En termes de progression, ce sont les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de Marrakech-Safi qui ont le plus amélioré leurs scores, gagnant chacune 3 places depuis 2004 pour se hisser, respectivement, à la 6^{ème} et à la 9^{ème} position en 2014. Le rebond du positionnement de Tanger-Tétouan Al Hoceima est consécutif principalement à la nette amélioration des indicateurs de l'ODD4 « éducation de qualité » (soit 7^{ème}, +5 places) et de l'ODD7 « énergie propre et d'un coût abordable » (soit 3^{ème}, +5 places en 2014). Les progrès enregistrés par la région de Marrakech-Safi, sont attribuables à l'appréciation de l'ODD1 « pas de pauvreté » (soit 6^{ème}, +6 places), de l'ODD7 « énergie propre et d'un coût abordable » (soit 8^{ème}, +4 places) et de l'ODD10 « inégalités réduites » (soit 2^{ème}, +4 places en 2014).

En revanche, le positionnement de certaines régions au niveau de l'ISODD s'est affaibli, en l'occurrence la région de Rabat-Salé-Kénitra (soit 7^{ème}, -2 places) et celle de l'Oriental (soit 10^{ème}, -5 places). La contreperformance de la région de Rabat-Salé-Kénitra s'explique par une régression par rapport à l'ODD6 « eau propre et assainissement » (6^{ème}, -5 places), à l'ODD7 « énergie propre et d'un coût abordable » (9^{ème}, -5 places) et à l'ODD10 « inégalités réduites » (12^{ème}, -4 places). La région de l'Oriental, pour sa part, a vu son positionnement pâtir de ses résultats peu favorables au niveau de l'ODD4 « éducation de qualité » (9^{ème}, -3 places), de l'ODD6 « eau propre et assainissement » (10^{ème}, -3 places) et de l'ODD8 « travail décent et croissance économique » (8^{ème}, -3 places).

Graphique 1 : Evolution de l'ISODD du Maroc et de l'ensemble des régions entre 2004 et 2014



2. ANALYSE RÉGIONALE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD1 : ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (en % de la population)

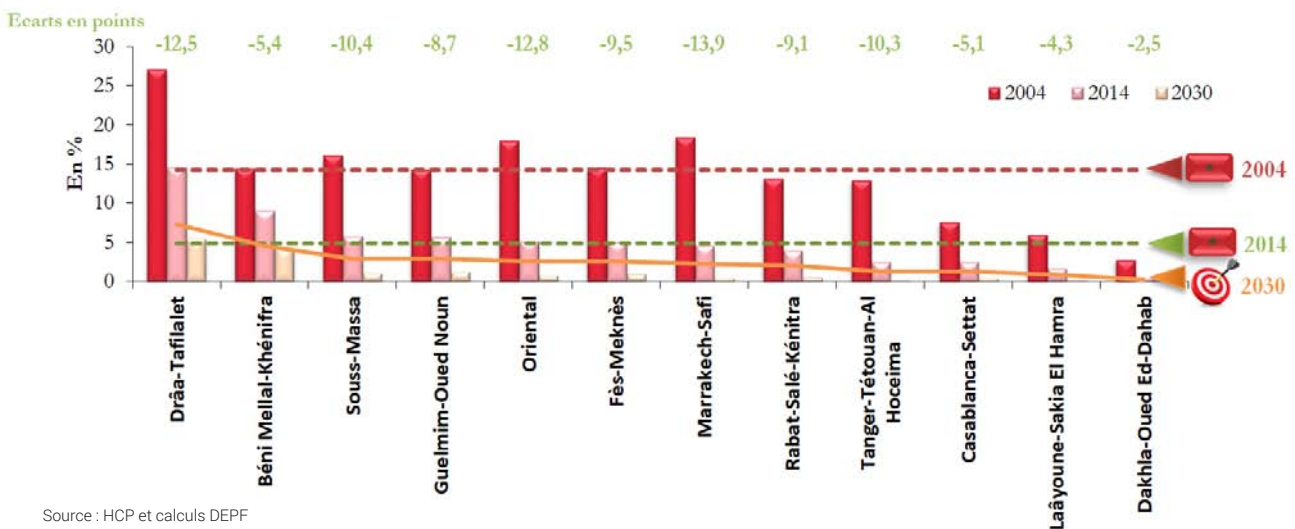
En 2014, 1,6 million de personnes, au niveau national, vivaient au-dessous du seuil de pauvreté, contre 4,3 millions en 2004. Cela représente une réduction du taux de pauvreté de 9,4 points, passant de 14,2% en 2004 à 4,8% en 2014.

Les disparités du niveau de pauvreté par région sont encore significatives. Ainsi, le taux de pauvreté varie d'une valeur quasiment nulle (0,4% en 2014) enregistré au niveau de la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab à 14,6% pour la région de Drâa-Tafilalet. Outre ces valeurs extrêmes, Laâyoune-Sakia El Hamra (1,7%), Casablanca-Settat (2,6%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (2,6%), Rabat-Salé-Kénitra (4%), Marrakech-Safi (4,6%) enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale (4,8%). Les régions de Fès-Meknès, de l'Oriental, de Guelmim-Oued Noun et Souss-Massa (autour de 5% chacune) réalisent un taux proche de la moyenne nationale. Tandis que Béni Mellal-Khénifra (9,1%), à l'instar de Drâa-Tafilalet, affiche un taux de pauvreté dépassant la moyenne nationale.

En termes d'évolution, toutes les régions ont vu leur taux de pauvreté baisser considérablement entre 2004 et 2014. En effet, les régions de Marrakech-Safi, de l'Oriental, de Drâa-Tafilalet, de Souss-Massa et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ont enregistré les baisses les plus importantes (plus de 10 points de pourcentage).

Si cette dynamique pourrait être maintenue lors des prochaines années, toutes les régions seraient en mesure de réduire de moitié leur taux de pauvreté bien avant l'échéance 2030. Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Dakhla-Oued Ed-Dahab seraient les premières régions à atteindre la cible alors que les dernières régions seraient plutôt Béni Mellal-Khénifra et Drâa-Tafilalet.

Graphique 2 : Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (en % de la population)



Source : HCP et calculs DEPF

Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté (en % de la population urbaine)

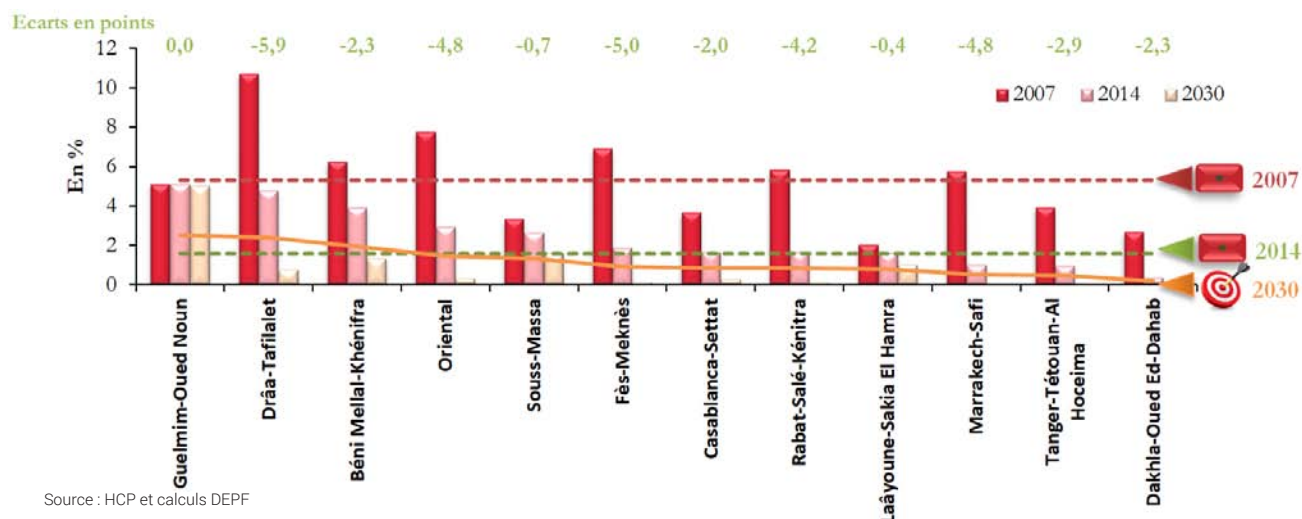
Dans les zones urbaines, la proportion de la population pauvre a baissé de 3,7 points pour atteindre 1,6% en 2014 contre 5,3% en 2007⁸, soit 327 milliers de personnes pauvres vivant en milieu urbain en 2014.

En dépit des progrès réalisés au niveau national, des différences notables persistent au niveau régional. Guelmim-Oued Noun (5,1% en 2014), Drâa-Tafilalet (4,8%), Béni Mellal-Khénifra (3,9%), l'Oriental (3%) et Souss-Massa (2,7%) continuent d'afficher les taux de pauvreté en milieu urbain les plus élevés comparés à la moyenne nationale (1,6%). Les autres régions enregistrent des taux au-dessous de la moyenne nationale, à l'exception de Fès-Meknès, Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Laâyoune-Sakia El Hamra qui enregistrent des taux autour du niveau national.

Entre 2007 et 2014, les meilleures performances en termes de réduction du taux de pauvreté en milieu urbain ont été enregistrées au niveau des régions de Drâa-Tafilalet, Fès-Meknès, Marrakech-Safi, l'Oriental et Rabat-Salé-Kénitra avec plus de 4 points d'écart absolu. Si cette dynamique est conservée d'ici à 2030, l'ensemble des régions verront leur taux de pauvreté en milieu urbain se réduire de plus de la moitié, mises à part les régions de Souss-Massa, Laâyoune-Sakia El Hamra et Guelmim-Oued Noun. Des rythmes de convergence plus accélérés seraient nécessaires si ces régions souhaiteraient atteindre la cible en 2030, en particulier pour la région Guelmim-Oued Noun qui afficherait encore un taux de pauvreté autour de 5% en 2030.

⁸ Source : HCP, carte de la pauvreté en 2007, publication en Mai 2011. Le taux de pauvreté en milieu urbain issu dudit document s'écarte légèrement de celui publié dans les années qui suivent (4,9% au lieu de 5,3%). Cet indicateur a fait l'objet de traitement par province pour le passage au découpage selon les 12 régions.

Graphique 3 : Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté (en % de la population urbaine)



Source : HCP et calculs DEPF

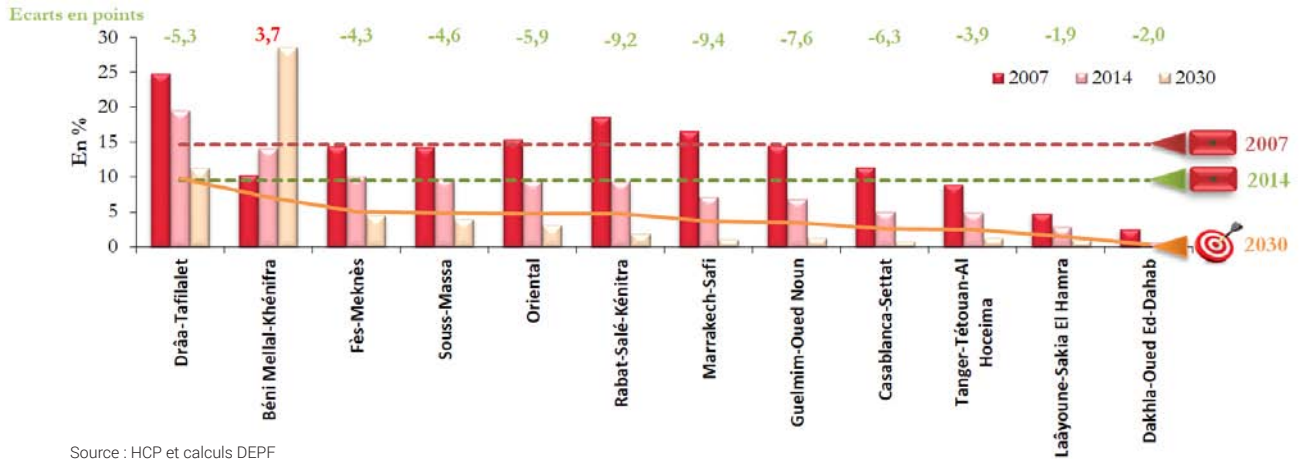
Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté (en % de la population rurale)

En milieu rural, en dépit du nombre non négligeable de personnes ayant été extrait de la pauvreté depuis 2007, soit près de 701 milliers, environ 1,3 million de personnes sont toujours pauvres en 2014, soit un taux de pauvreté de 9,5% en 2014 contre 14,7% en 2007.

Les disparités entre les régions, en milieu rural, restent notoires avec des taux de pauvreté variant entre 19,6% pour Drâa-Tafilalet et 0,6% pour Dakhla-Oued Ed-Dahab. Hormis ces valeurs extrêmes, la pauvreté dans les zones rurales demeure significative à Béni Mellal-Khénifra (14,1% en 2014) et à Fès-Meknès (10,2%), mais moins aiguës à Laâyoune-Sakia El Hamra, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Casablanca-Settat (ne dépassant pas 7,2%).

La dynamique entre 2007 et 2014 laisse entrevoir une tendance générale à la baisse de la proportion de la population pauvre en milieu rural, mise à part Béni Mellal-Khénifra (+3,7 points en variation absolue). A l'horizon 2030, Béni Mellal-Khénifra et Drâa-Tafilalet auraient des taux de pauvreté encore significatifs (dépassant 11%). Les autres régions verraient leurs taux baisser considérablement pour atteindre la cible avant 2030 et afficheraient, en outre, des taux ne dépassant pas 4,5%. Des rythmes de rattrapage plus rapides seraient attendus au niveau de Drâa-Tafilalet alors que pour Béni Mellal-Khénifra, une inflexion de la tendance actuelle s'avèrerait nécessaire pour emprunter la trajectoire fixée à l'horizon 2030.

Graphique 4 : Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté (en % de la population rurale)



Source : HCP et calculs DEPF

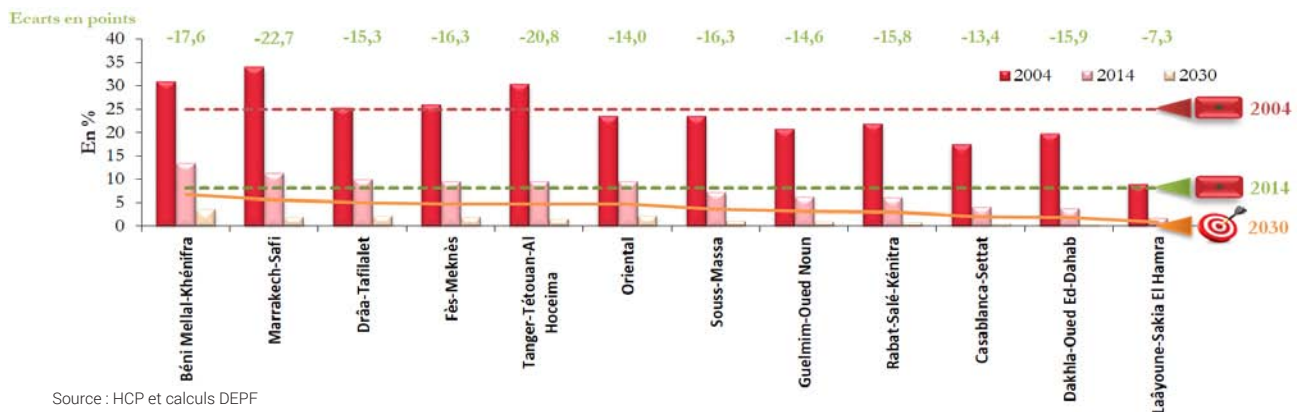
Incidence de la pauvreté multidimensionnelle (en%)

S'agissant de la pauvreté multidimensionnelle, son incidence s'est fortement atténuée passant de 25% en 2004 à 8,2% en 2014, soit 2,8 millions d'individus multi-dimensionnellement pauvres en 2014 contre 7,5 millions en 2004.

L'analyse par région révèle des disparités significatives. Ainsi, Béni Mellal-Khénifra (13,4%), Marrakech-Safi (11,3%), Drâa-Tafilalet (10%), Fès-Meknès (9,6%), Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (9,5%) et l'Oriental (9,5%) affichent des taux de pauvreté multidimensionnelle au-dessus de la moyenne nationale, tandis que Souss-Massa (7,2%), Guelmim-Oued Noun (6,2%), Rabat-Salé-Kénitra (6,1%), Casablanca-Settat (4,1%) et Dakhla-Oued Ed-Dahab (3,8%) enregistrent des taux au-dessous du niveau national.

Entre 2004 et 2014, l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle a baissé au niveau de toutes les régions. Ce sont les régions les plus pauvres qui ont enregistré les performances les plus importantes, en particulier Marrakech-Safi (-22,7 points), Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (-20,8 points) et Béni Mellal-Khénifra (-17,6 points). En conservant la même cadence d'ici à 2030, toutes les régions auraient réalisé une baisse de moitié de leur taux de pauvreté multidimensionnelle et ce, bien avant l'échéance 2030 et auraient, par conséquent, atteint des taux au-dessous de 2,3%, exception faite de la région de Béni Mellal-Khénifra (autour de 3,5% en 2030).

Graphique 5 : Incidence de la pauvreté multidimensionnelle (en%)



Source : HCP et calculs DEPF

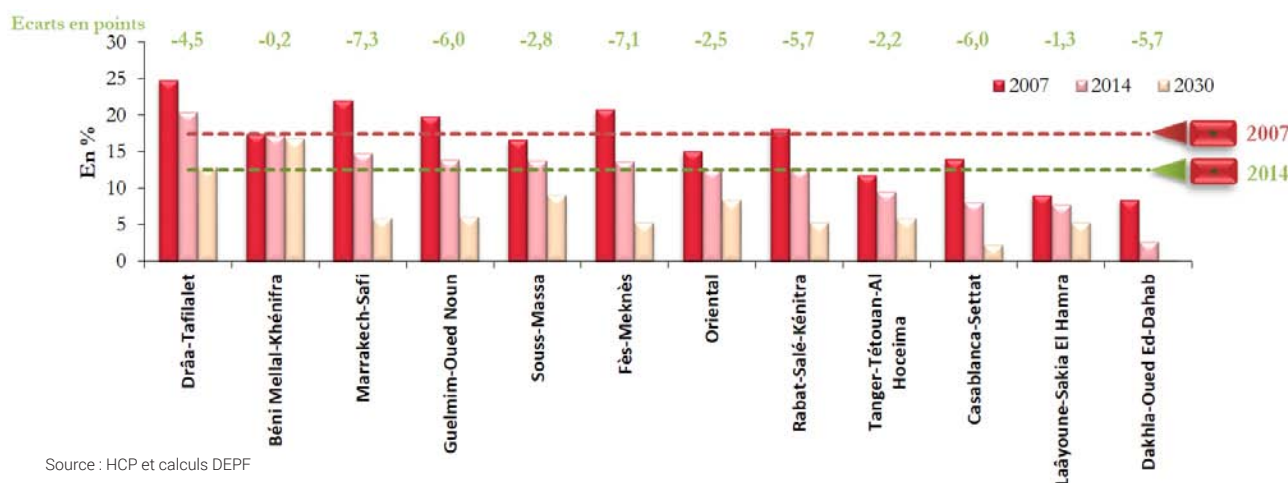
Taux de vulnérabilité (%)

Au Maroc, le taux de vulnérabilité s'est établi à 12,5% en 2014, soit une réduction de près de 5 points depuis 2007. La population vulnérable a atteint 4,2 millions de personnes en 2014 et concerne davantage le milieu rural (23,4%⁹ en 2007 et 19,4% en 2014), que le milieu urbain (13,6%¹⁰ et 7,9% respectivement entre 2017 et 2014).

Au niveau régional, les taux de vulnérabilité les plus élevés enregistrés en 2014 se situent, notamment, à Drâa-Tafilalet (20,4%) et à Béni Mellal-Khénifra (17,3%). Par milieu de résidence, ces deux régions affichent les taux les plus élevés devancées seulement par Guelmim-Oued Noun (12,3%) en milieu urbain et par Rabat-Salé-Kénitra (26%) en milieu rural. La région la moins affectée par la vulnérabilité est Dakhla-Oued Ed-Dahab avec un taux de vulnérabilité de 2,8% (soit 2,9% en milieu urbain et 1,8% en milieu rural). Outre ces valeurs extrêmes, les autres régions présentent des taux de vulnérabilité dépassant 7,8%.

Entre 2007 et 2014, toutes les régions ont assisté à une réduction de la vulnérabilité de leur population. Les progrès les plus marqués ont été observés au niveau de Marrakech-Safi, Fès-Meknès, Guelmim-Oued Noun, Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Dakhla-Oued Ed-Dahab (plus de 5 points en variation absolue). En dépit de cette dynamique encourageante, plus d'efforts devraient être consentis pour réduire la vulnérabilité pour toutes les régions au-dessous de 9,2%, exception faite pour Béni Mellal-Khénifra et Drâa-Tafilalet qui seraient toujours à la tête des régions les plus vulnérables (taux de vulnérabilité de plus de 13%). Par milieu de résidence, le taux de vulnérabilité devrait être réduit au-dessous de 32,4% en milieu rural et de 5,8% en milieu urbain en 2030 pour l'ensemble des régions.

Graphique 6 : Taux de vulnérabilité (%)



Source : HCP et calculs DEPF

⁹ Source : HCP, carte de la pauvreté en 2007, publication en Mai 2011. Le taux de vulnérabilité au niveau national en milieu rural issu dudit document s'écarte légèrement de celui publié dans les années qui suivent (23,6% au lieu de 23,4%). Cet indicateur a fait l'objet de traitement par province pour le passage au découpage selon les 12 régions.

¹⁰ Source : HCP, carte de la pauvreté en 2007, publication en Mai 2011. Le taux de vulnérabilité au niveau national en milieu urbain issu dudit document s'écarte légèrement de celui publié dans les années qui suivent (12,7% au lieu de 13,6%). Cet indicateur a fait l'objet de traitement par province pour le passage au découpage selon les 12 régions.



ODD2 : ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

2.2 D’ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d’ici à 2025 les objectifs arrêtés à l’échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l’émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

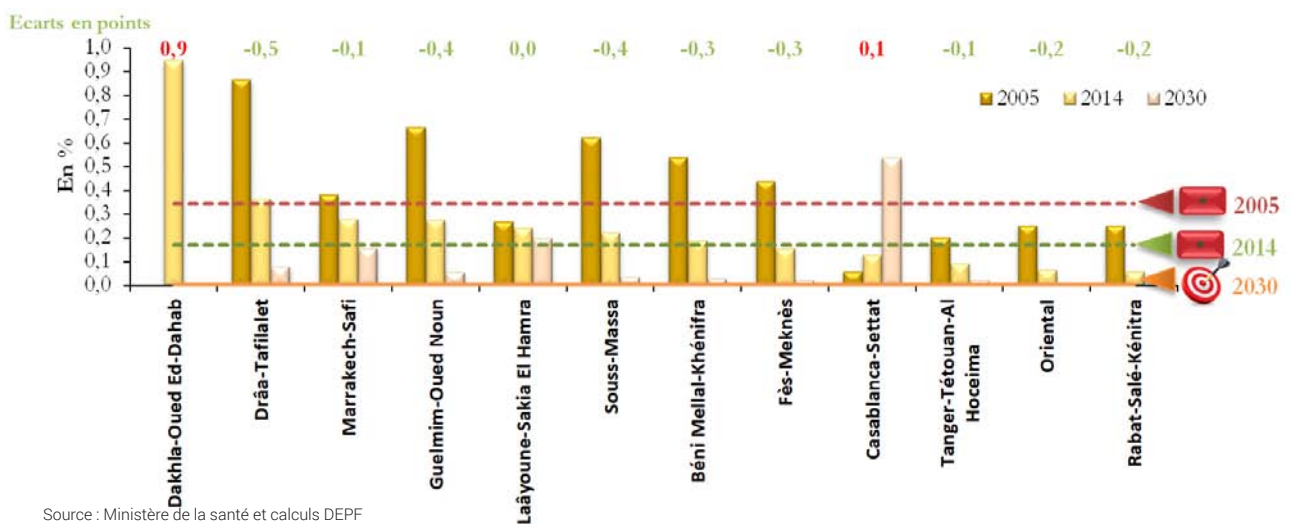
Prévalence de la malnutrition (% des enfants de moins de 5 ans)

La proportion de la population malnutrie¹¹ parmi les enfants de moins de 5 ans a diminué au Maroc, passant de 0,3% en 2005 à 0,2% en 2014, représentant ainsi 5,8 milliers d’enfants malnutris en 2014 contre 10,5 milliers en 2005.

L’analyse par région révèle que Dakhla-Oued Ed-Dahab affiche une proportion de 0,9% des enfants malnutris de moins de 5 ans en 2014, suivie de Drâa-Tafilalet (0,4%), de Marrakech-Safi et de Guelmim-Oued Noun (0,3% chacune). La malnutrition est moins significative dans les autres régions, ne dépassant pas 0,2%.

Entre 2005 et 2014, la majorité des régions ont vu la proportion des enfants malnutris diminuer en variation absolue. À l’horizon 2030, la proportion des enfants malnutris pourrait être ramenée à moins de 0,08% pour l’ensemble des régions mises à part Casablanca-Settat, Laâyoune-Sakia El Hamra et Marrakech-Safi. Ainsi, seule Rabat-Salé-Kénitra serait en mesure d’atteindre la cible¹² à l’échéance 2030, suivie de l’Oriental. Casablanca-Settat et Dakhla-Oued Ed-Dahab devraient cependant inverser les tendances à l’œuvre pour être en mesure de réduire le fléau de la malnutrition d’ici à 2030.

Graphique 7 : Prévalence de la malnutrition (% des enfants de moins de 5 ans)



Source : Ministère de la santé et calculs DEPF

¹¹ Estimée en rapportant les enfants malnutris, conformément aux statistiques de la santé en chiffres en 2005 et en 2014, sur ceux de moins de 5 ans. Ce ratio ne comptabilise que les cas de malnutrition relevés dans les hôpitaux publics.

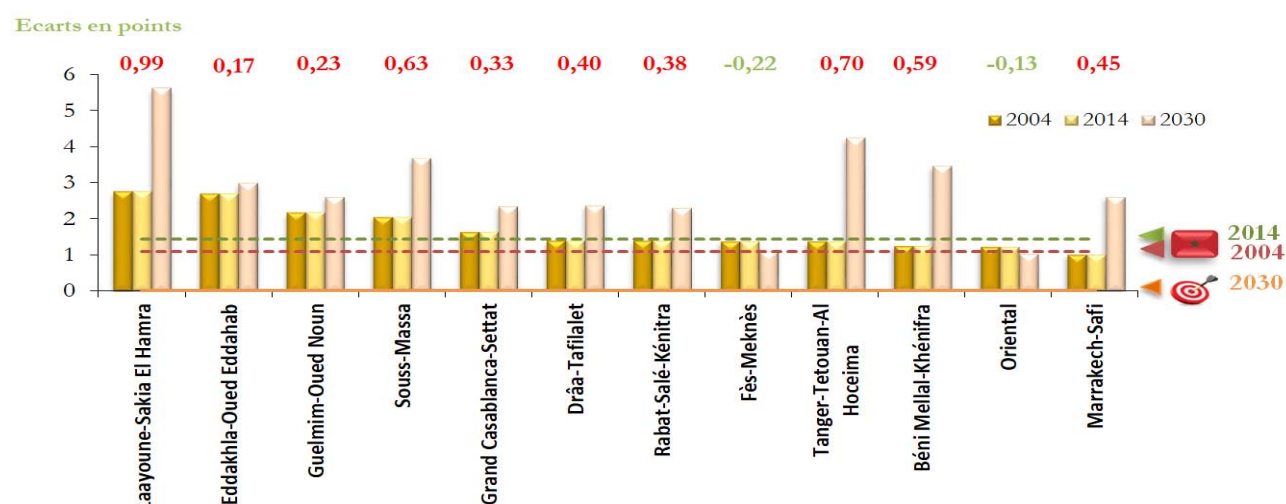
¹² Si la même dynamique venait d’être conservée d’ici 2030, la région de Rabat-Salé-Kénitra aurait la prévalence de la malnutrition la plus faible et qui converge vers 0, de l’ordre de 0,005% en 2030, c’est ainsi que cette valeur a été choisie comme cible pour l’ensemble des régions marocaines.

Ratio poids-taille supérieur à la normale en % des enfants moins de 5 ans

Le phénomène d'obésité infantile est en nette augmentation au niveau national malgré l'amélioration de la situation nutritionnelle. Selon la Stratégie Nationale de Nutrition, couvrant la période 2011-2019, ce phénomène est dû en partie au changement du mode de vie et des habitudes de consommation, consécutivement à l'accroissement de l'urbanisation ainsi qu'à la transition épidémiologique et nutritionnelle.

Ainsi, la prévalence de l'obésité¹³ est estimée au niveau national à 1,44%, soit une hausse de 2,2 points entre 2004 et 2014. Cette évolution a concerné l'ensemble des régions, sauf celle de l'Oriental et de Fès-Meknès qui ont pu réduire ce ratio d'un point et de 1,5 point respectivement.

Graphique 8 : Ratio poids-taille supérieur à la normale en % des enfants moins de 5 ans



2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

Productivité du secteur primaire (DH par employé)

En 2015, la productivité apparente¹⁴ du secteur primaire a atteint en moyenne 29.986 DH par employé, contre 14.311 en 2004. Cette amélioration est le résultat, entre autres, de l'utilisation raisonnée des intrants agricoles comme les engrais mais aussi de la hausse du taux de pénétration des semences sélectionnées.

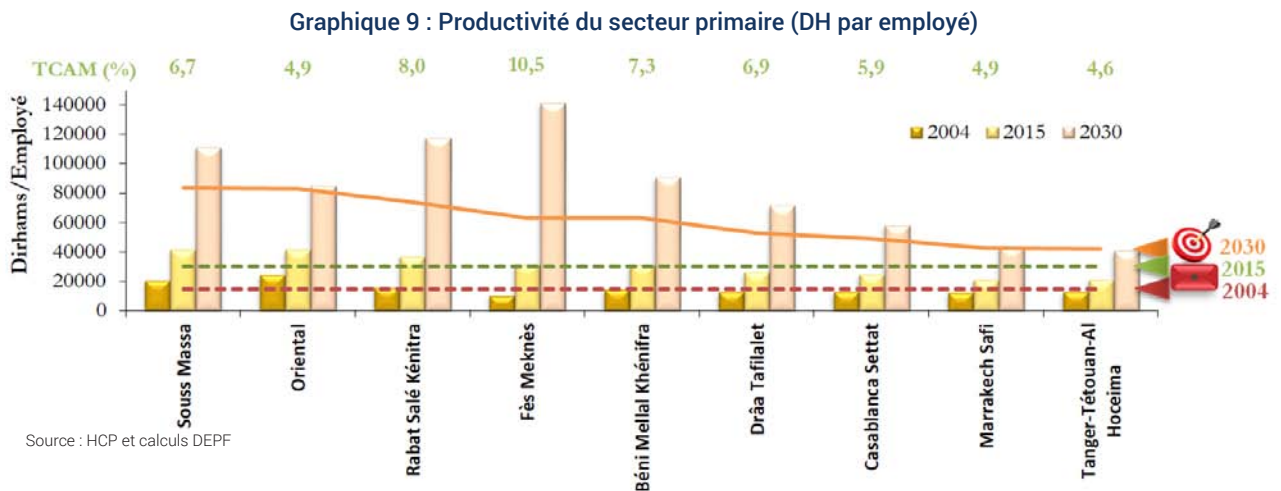
¹³ Ratio poids/taille supérieur à la normale en pourcentage des enfants âgés de moins de 5 ans.

¹⁴ Calculée en rapportant la valeur ajoutée du secteur primaire sur la population active occupée de ce secteur.

L'analyse par région fait ressortir des disparités de la productivité apparente du secteur primaire. Celle-ci varie de 41.772 DH par employé en 2014 au niveau de la région de Souss-Massa à une productivité moins importante de 20.970 DH par employé au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Entre ces valeurs extrêmes, l'Oriental (41.593), Rabat-Salé-Kenitra (36.873), Fès-Meknès (31.618) et Béni Mellal-Khénifra (31.574) enregistrent des niveaux de productivité supérieurs à la moyenne nationale. Par ailleurs, les régions de Drâa-Tafilalet (26.471), de Casablanca Settat (24.625) et de Marrakech Safi (21.285) affichent globalement des niveaux de productivité en deçà la moyenne nationale.

En termes de dynamique de convergence, toutes les régions ont vu la productivité du secteur primaire augmenter de manière significative entre 2004 et 2015. Les régions de Fès Meknès, Rabat-Salé-Kenitra, Béni Mellal-Khénifra, Drâa-Tafilalet, Souss-Massa et Casablanca Settat viennent en tête du classement (plus de 6 points de pourcentage).

Si cette même dynamique se maintiendrait lors des prochaines années, la plupart des régions seraient en mesure d'atteindre la cible du doublement de la productivité avant 2030. Ainsi, la région de Fès-Meknès pourrait être la première région à atteindre cette cible, suivie des régions de Rabat-Salé-Kenitra, Béni Mellal-Khénifra, Drâa-Tafilalet, Souss-Massa et Casablanca Settat qui atteindraient la cible avant 2030. Les régions de Marrakech Safi, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et l'Oriental atteindraient la cible au-delà 2030.



2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

Terres cultivées en permanence en pourcentage du territoire

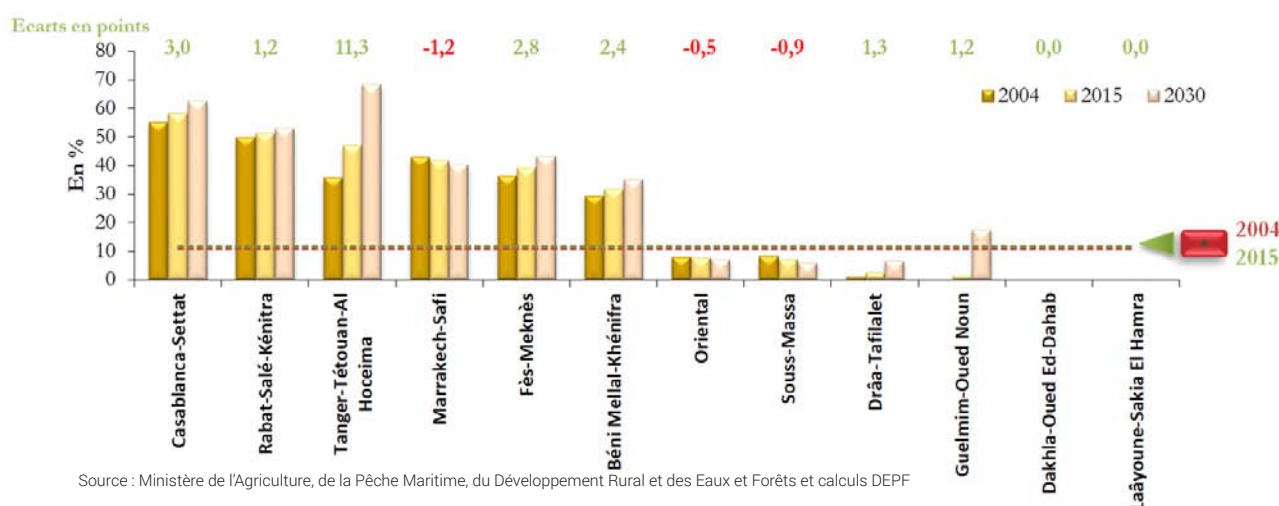
L'expansion des terres arables est un facteur important de croissance de la production du secteur agricole. La part des terres cultivées¹⁵ au niveau national est passée de 11% en 2004 à 11,7% en 2015, soit une hausse de 0,7 point.

¹⁵ Il s'agit de la part des superficies des terres Bour et irriguées hors celle des jachères, toutes cultures confondues, dans le territoire national.

A l'échelle régionale, les résultats sont différenciés. Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Marrakech-Safi, Fès-Meknès et Béni Mellal-Khénifra sont les régions les mieux loties dans la mesure où les terres cultivées s'accaparent entre 31,7% et 58,1% de leur territoire. Les terres cultivées au niveau des autres régions ne dépassent pas 7,7% de leurs territoires, notamment dans les régions à vocation montagnaise et oasienne.

Entre 2004 et 2015, Tanger-Tétouan-Al Hoceima a été la région la plus dynamique (+11,3 points). Les autres régions ont affiché, également, un rythme de progression supérieur à la moyenne nationale, autour de 3 points en variation absolue, mises à part Marrakech-Safi(-1,2 point), Souss-Massa (-0,9) et l'Oriental (-0,5) qui ont vu la part des terres cultivées baisser. Ces trois régions devraient inverser cette tendance afin de promouvoir une agriculture durable à l'échéance 2030.

Graphique 10 : Terres cultivées en permanence en pourcentage du territoire

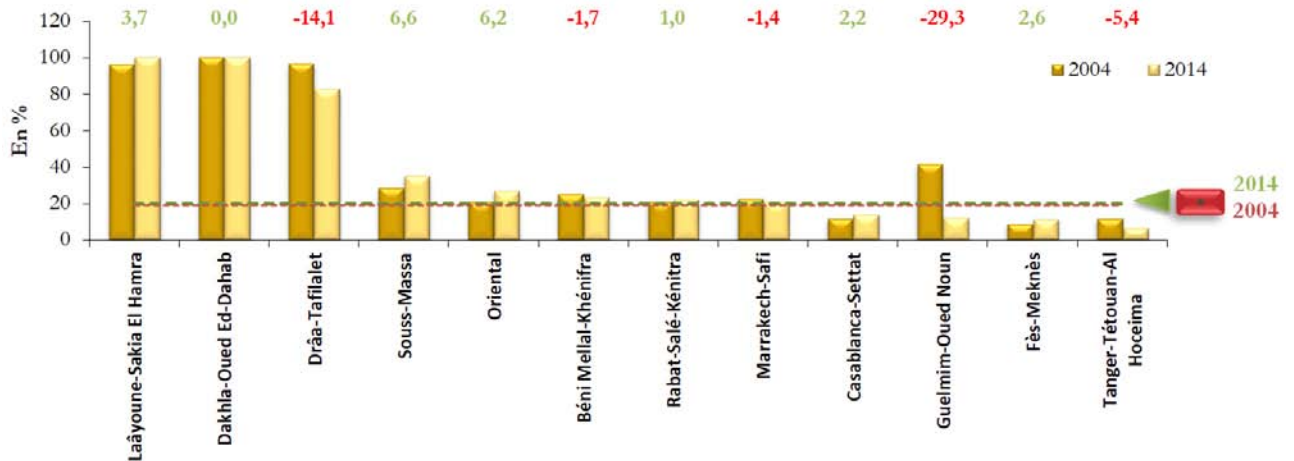


Terres irriguées en pourcentage des terres agricoles

L'irrigation est un déterminant important de la productivité agricole et permet aux agriculteurs d'accroître leurs revenus. Cependant, le manque d'eau qui s'intensifie, notamment avec les changements climatiques, est un réel défi pour les producteurs marocains qui sont, pour la plupart, largement dépendant des eaux des fleuves afin d'irriguer leurs terres. En 2014, l'agriculture irriguée au niveau national n'a porté que sur 20% des superficies cultivées, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2004 (19%).

L'analyse de la part des terres agricoles irriguées révèle des disparités régionales. Ainsi, cette part varie d'une quasi généralisation de l'irrigation dans les régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab et d'un niveau de 82,7% enregistré par la région de Drâa-Tafilalet, en raison de leur caractère oasien et de la limite des terres arables, à 6,5% enregistré au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Outre ces valeurs extrêmes, Souss-Massa (35,2%), l'Oriental (27,2%), Béni Mellal-Khénifra (23,4%), Rabat-Salé-Kénitra (22%) et Marrakech-Safi (21,1%) enregistrent des parts supérieures à la moyenne nationale. De leur côté, les régions de Casablanca-Settat, Guelmim-Oued Noun (14%) et Fès-Meknès (12,2%), à l'instar de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (11,4%), affichent des parts inférieures à la moyenne nationale.

Graphique 11 : Terres irriguées¹⁶ en pourcentage des terres agricoles



Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et calculs DEPF

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiques et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

Evolution de l'effectif du cheptel

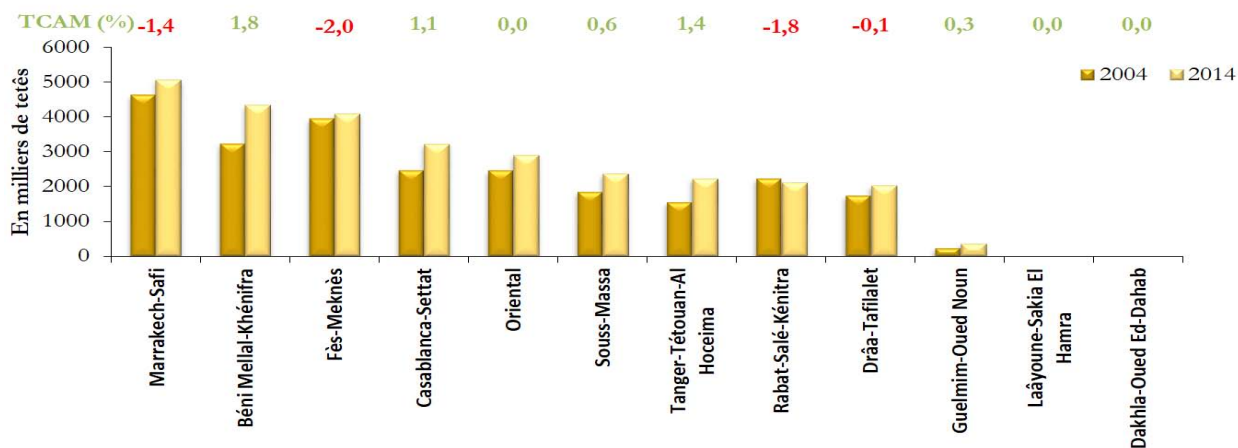
En 2014, l'effectif du cheptel a atteint plus de 28,7 millions de têtes répartis entre les bovins (3,2 millions), les ovins (19,2 millions) et les caprins (6,3 millions) contre 24,3 millions de têtes en 2004, soit une augmentation de 1,7 % au niveau national.

La répartition du cheptel au niveau régional dénote d'une concentration de près de 68,9% au niveau de cinq régions, soit 17,6% au niveau de Marrakech-Safi, 15,1% au niveau de Béni Mellal-Khénifra, 14,3% au niveau de Fès-Meknès, 11,2% au niveau de Casablanca-Settat et 10,1% au niveau de l'Oriental. Le reste (31,6%) est réparti entre les autres régions.

En termes de dynamique, toutes les régions, à l'exception de Rabat-Salé-Kenitra, ont vu leur effectif du cheptel augmenter entre 2004 et 2014. En maintenant cette dynamique, le Maroc ne pourrait pas atteindre son objectif à l'horizon 2030. De ce fait, des efforts additionnels en matière de viabilité des systèmes de production alimentaire devraient être consentis, en ciblant particulièrement les régions les moins développées. Dans ce sens, la dynamique enclenchée par le Plan Maroc Vert (PMV) pourrait contribuer significativement au développement de la filière des viandes rouges (bovine et ovine). Concernant la filière bovine, le PMV vise l'augmentation de l'offre en volume et l'amélioration de sa qualité : 310 000 T soit 9 kg/an/habitant à l'horizon 2020 et l'amélioration de l'accessibilité (prix, distribution) élargie aux consommateurs marocains. Pour ce qui est de la filière ovine, le PMV table sur le relèvement de l'offre en volume et l'amélioration de la qualité pour les consommateurs : 200.000T soit 5kg/an/hab à l'horizon 2020 ainsi que l'augmentation des revenus des éleveurs.

¹⁶ Il s'agit de la part des superficies irriguées, toutes cultures confondues, dans le total des superficies cultivées (Bour et irriguée) hors celle des jachères.

Graphique 12 : Evolution de l'effectif du cheptel



Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et calculs DEPF



ODD3 : DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAINTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUS LES ÂGES

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

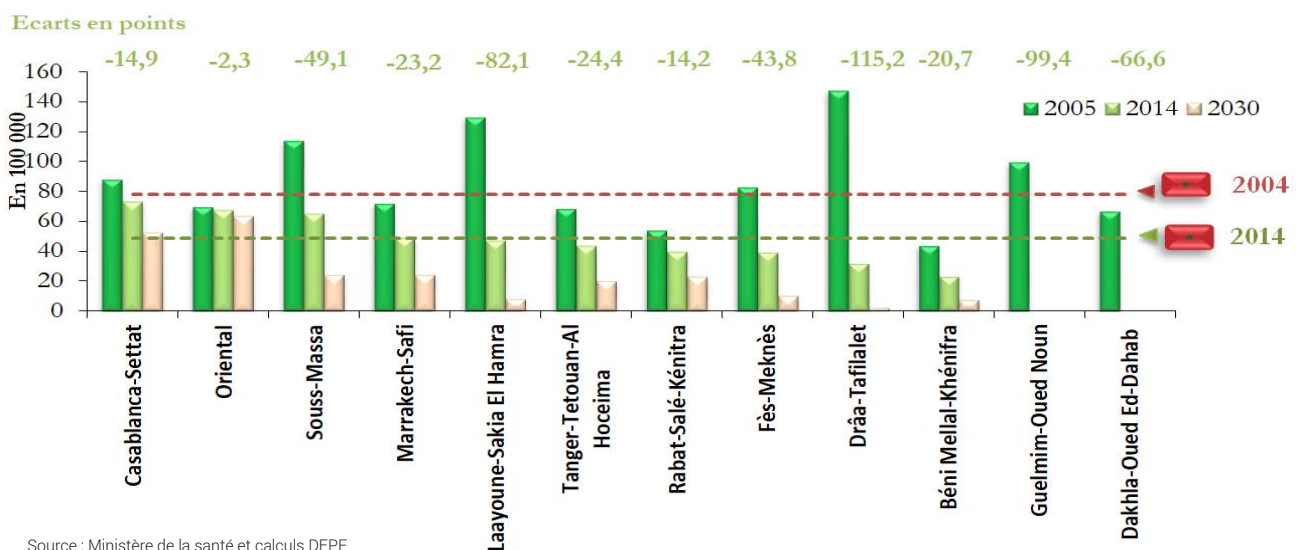
Ratio de décès maternel pour 100.000 naissances vivantes dans les hôpitaux publics

Le taux de mortalité maternelle, s'est établi à 72,6¹⁷ décès pour 100 000 naissances vivantes en 2017 au niveau national, contre 112 décès en 2010, en baisse de 39 points. En ne tenant compte que de l'effectif des mères décédées dans les hôpitaux publics pour 100.000 naissances vivantes (taux de mortalité maternelle), ce ratio a baissé de 29 points entre 2005 et 2014, passant de 77,9 à 48,7 décès.

Cette amélioration occulte, toutefois, des disparités notables entre les différentes régions du Royaume. En effet, le taux de mortalité maternelle dans la région de Casablanca-Settat est le plus élevé, il est de l'ordre de 73 décès pour 100.000 naissances vivantes, soit trois fois celui affiché au niveau de la région de Béni Mellal-Khénifra (23) et deux fois le ratio enregistré par la région de Drâa-Tafilalet (31). Des régions, comme l'Oriental et Souss-Massa, ont réalisé des taux de mortalité supérieurs à la moyenne nationale, soit respectivement 67 et 65 décès pour 100.000 naissances vivantes.

En termes d'évolution, l'ensemble des régions ont réussi à réduire le taux de mortalité maternelle sur la période 2005-2014. Les baisses les plus significatives ont été enregistrées au niveau des régions de Drâa-Tafilalet (baisse de 115,2 points), de Guelmim-Oued Noun (baisse de 99,4 points), de Laayoune-Sakia El Hamra (baisse de 82,1 points) et de Dakhla-Oued Ed-Dahab (baisse de 66,6 points).

Graphique 13 : Ratio de décès maternel pour 100.000 naissances vivantes dans les hôpitaux publics



Source : Ministère de la santé et calculs DEPF

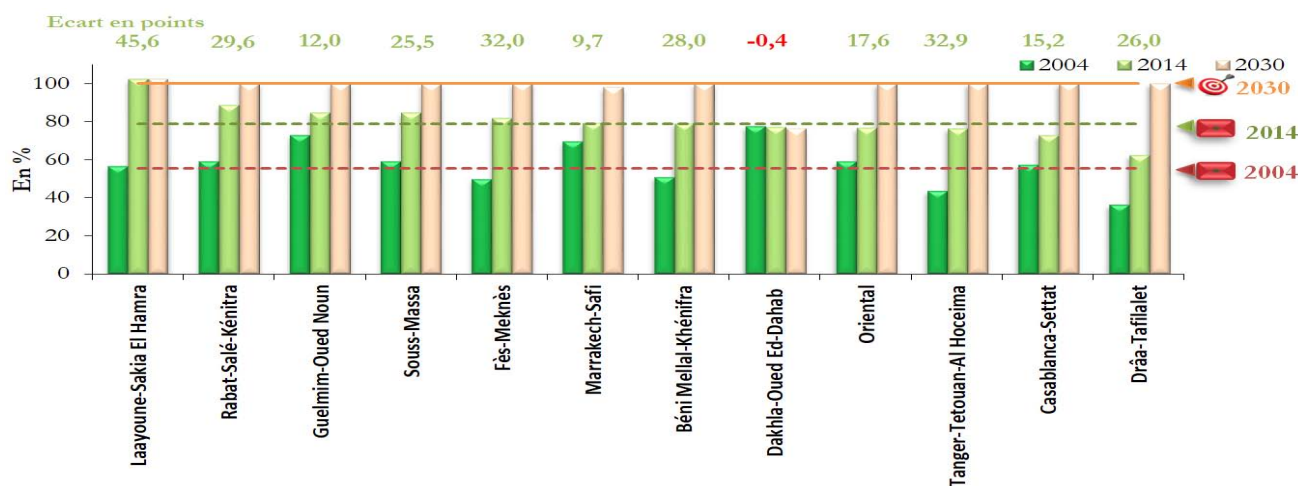
¹⁷ Source : Ministère de la santé et calculs DEPF

Naissances assistées par un personnel de santé qualifié dans les hôpitaux publics

Le pourcentage de naissances assistées par un personnel de santé qualifié au niveau national a nettement rebondi, passant de 55,4% en 2004 à 78,8% en 2014. Malgré cette amélioration, cet indicateur affiche au niveau territorial des disparités notoires qui varient d'un niveau faible (62%) enregistré par la région de Drâa-Tafilalet à un niveau élevé (89%) enregistré par la région de Rabat-Salé-Kénitra. Outre ces valeurs extrêmes, Guelmim-Oued Noun (84,9%), Souss-Massa (84,9%), Fès-Meknès (81,9%), Marrakech-Safi (79,5%) et Béni Mellal-Khénifra (79,1%) enregistrent des pourcentages supérieurs à la moyenne nationale. Les régions de Dakhla-Oued Ed Dahab (77,1%), l'Oriental (76,7%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (76,5%) affichent des résultats en ligne avec la moyenne nationale. En revanche, les régions de Casablanca-Settat et de Drâa-Tafilalet se caractérisent par une proportion des naissances assistées par un personnel de santé qualifié relativement inférieure à la moyenne nationale (72,8%).

Entre 2004 et 2014, l'ensemble des régions ont connu une amélioration du pourcentage des naissances assistées par un personnel de santé qualifié, à l'exception de Dakhla-Oued Ed-Dahab (baisse de 0,4 point). Si cette dynamique est maintenue lors des prochaines années, toutes les régions pourraient atteindre la cible de généralisation de l'assistance à l'accouchement, mise à part la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab qui devrait inverser la tendance pour être en mesure de se conformer à la cible fixée en 2030.

Graphique 14 : Naissances assistées par un personnel de santé qualifié dans les hôpitaux publics (% du total)



Source : Ministère de la santé et calculs DEPF

¹⁸ Dans le secteur public.

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1.000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1.000 naissances vivantes

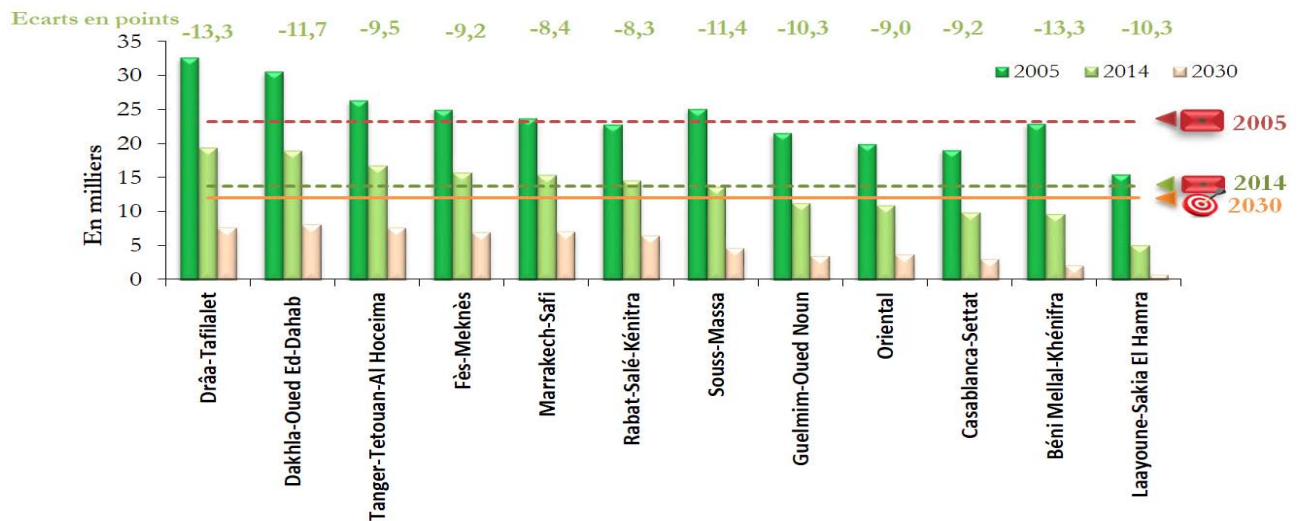
Taux de mortalité néonatale pour 1 000 naissances vivantes dans les hôpitaux publics

Le nombre de morts nés enregistré au niveau des hôpitaux publics s'élève à 7.126 en 2014 contre 7.877 en 2005, réalisant une baisse de près de 10% au niveau national. De son côté, le ratio de mortalité néonatale¹⁹ s'est élevé à 14 mort-nés pour 1.000 naissances vivantes en 2014 contre un peu moins que le double en 2005 (23 morts nés), réalisant ainsi une baisse de 9,5 points entre les deux périodes.

Par région, ce ratio varie de 5 mort-nés pour 1.000 naissances vivantes au niveau de Laâyoune-Sakia El Hamra à 19 morts nés pour chacune des régions de Drâa-Tafilalet et Dakhla-Oued Ed-Dahab. Les régions de Casablanca-Settat (11) et de Béni Mellal-Khénifra (11) ont réalisé les ratios les plus bas. Les régions de Drâa-Tafilalet, de Béni Mellal-Khénifra, de Dakhla-Oued Ed-Dahab, de Souss-Massa, de Guelmim-Oued Noun et de Laâyoune-Sakia El Hamra ont été les plus performantes en termes de réduction du taux de mortalité néonatale, avec des baisses qui dépassent la moyenne nationale (-9,5 points).

Le maintien éventuel de ce rythme d'évolution devrait se traduire par une baisse significative de ce ratio d'ici 2030 et ce, pour l'ensemble des régions, pour se situer à 5,4 décès seulement au niveau national. En se référant à la cible fixée en 2030, toutes les régions devraient atteindre la cible bien avant 2030.

Graphique 15 : Taux de mortalité néonatale pour 1 000 naissances vivantes dans les hôpitaux publics



Source : Ministère de la santé et calculs DEPF

¹⁹ L'effectif des nouveaux nés au sein du secteur public rapportés à 1000 naissances vivantes.

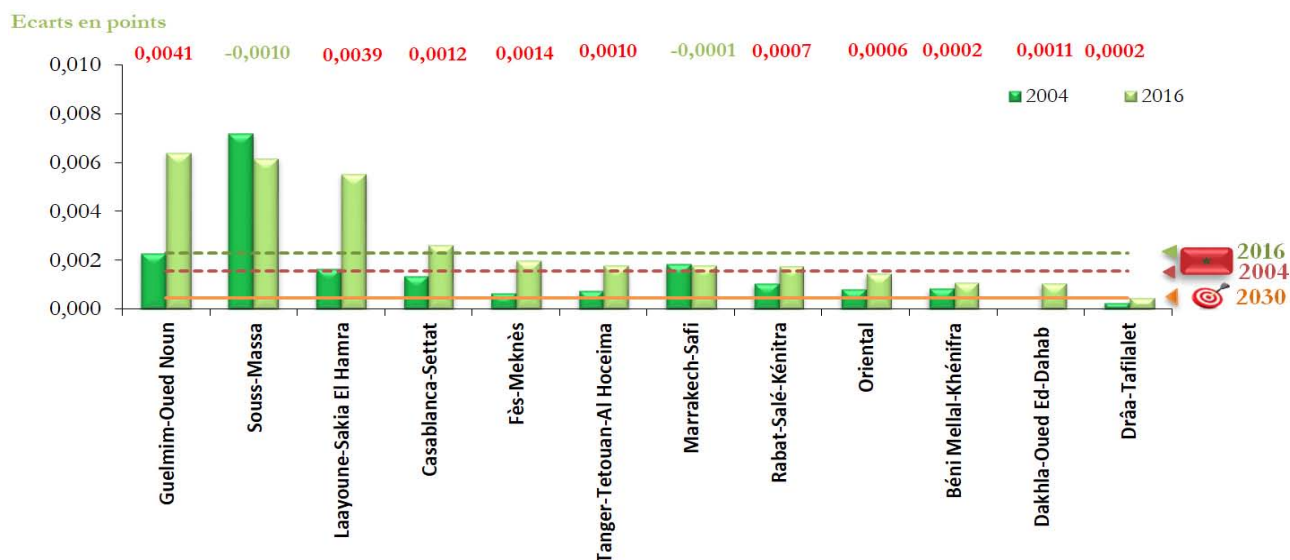
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Nombre de cas touchés par le VIH enregistrés dans les hôpitaux publics (en %)

Le Maroc a connu une augmentation significative de l'effectif des personnes affectées par le VIH. Le nombre de cas enregistré au niveau national est passé de 248 en 2004 à 419 cas en 2016, ce qui correspond à une hausse annuelle moyenne de 4,5%. La prévalence du VIH²⁰, spécifiquement chez la population âgée de 15 à 49 ans, s'est établie à 0,002% en 2016, en hausse de 0,001 point par rapport à 2004.

Les régions les plus touchées au niveau national sont celles de Souss-Massa (0,008%), de Laâyoune-Sakia El Hamra, de Guelmim-Oued Noun (0,006%), et de Marrakech Safi (0,0059%). Par contre, les régions de Drâa-Tafilalet (0,0004%) et de Béni Mellal-Khénifra (0,0009%) se classent en dernier lieu. L'ensemble des régions ont enregistré une augmentation du taux de VIH entre 2004 et 2010, à l'exception de Souss-Massa et de Marrakech-Safi.

Graphique 16 : Nombre de cas touchés par le VIH enregistrés dans les hôpitaux publics en %



Source : Ministère de la santé et calculs DEPF

²⁰ Nombre de cas signalé en pourcentage de la population âgée de 15-49 ans.

Prévalence de la tuberculose (en %)

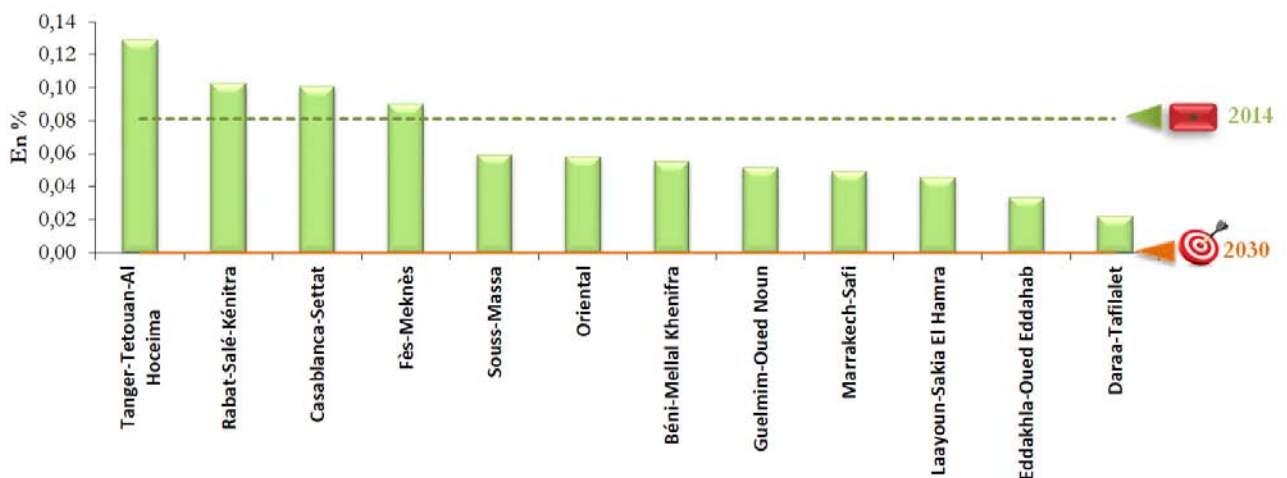
Un total de 27.566 cas de tuberculose, toutes formes confondues, a été notifié, recensé et mis sous traitement en 2014 au niveau des structures du Ministère de la Santé. Ce qui représente une incidence²¹ de 81 cas pour 100.000 habitants.

L'analyse de cet indicateur relève de grandes disparités au niveau régional. Le taux d'incidence des cas de la tuberculose déclarés varie de 23 cas pour 100.000 habitants dans la région de Drâa-Tafilalet à 130 cas pour 100.000 habitants au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Parallèlement à ces valeurs extrêmes, les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (34), Laâyoune-Sakia El Hamra (46), Marrakech-Safi (50), Guelmim-Oued Noun (53), Béni-Mellal Khénifra (56), l'Oriental (59) et Souss-Massa (60) enregistrent des taux d'incidence inférieurs à la moyenne nationale. Par contre, ce taux dépasse la moyenne nationale dans les régions de Fès-Meknès (91 pour 100.000 habitants), de Casablanca-Settat (101) et de Rabat-Salé-Kénitra (103).

Entre 1990 et 2015, des progrès ont été réalisés pour la lutte contre la maladie de la tuberculose. Selon les données officielles de l'OMS, l'incidence, pour le Maroc, a baissé de 27% en moyenne durant cette même période. En outre, grâce au Programme National de Lutte Antituberculeuse (PNLAT), le taux de détection est passé de 75% à 83% entre 1990 et 2015, ce qui a permis de diagnostiquer et de prendre en charge un nombre élargi de cas. Egalement, un nouveau Plan Stratégique National de Lutte Antituberculeuse 2017-2021 a été mis en place. Il vise à réduire le nombre de décès liés à la maladie de 40% à l'horizon 2021 par rapport à l'année 2015. Ce nouveau plan permettra également d'augmenter le taux de détection à plus de 90% à l'horizon 2021 et d'atteindre un taux d'accès thérapeutique d'au moins 90% à partir de 2018.

En 2017, un total de 30.897 cas de tuberculose, toutes formes confondues, a été notifié et mis sous traitement au niveau des structures du Ministère de la Santé.

Graphique 17 : Prévalence de la tuberculose



Source : Ministère de la santé et calculs DEPF

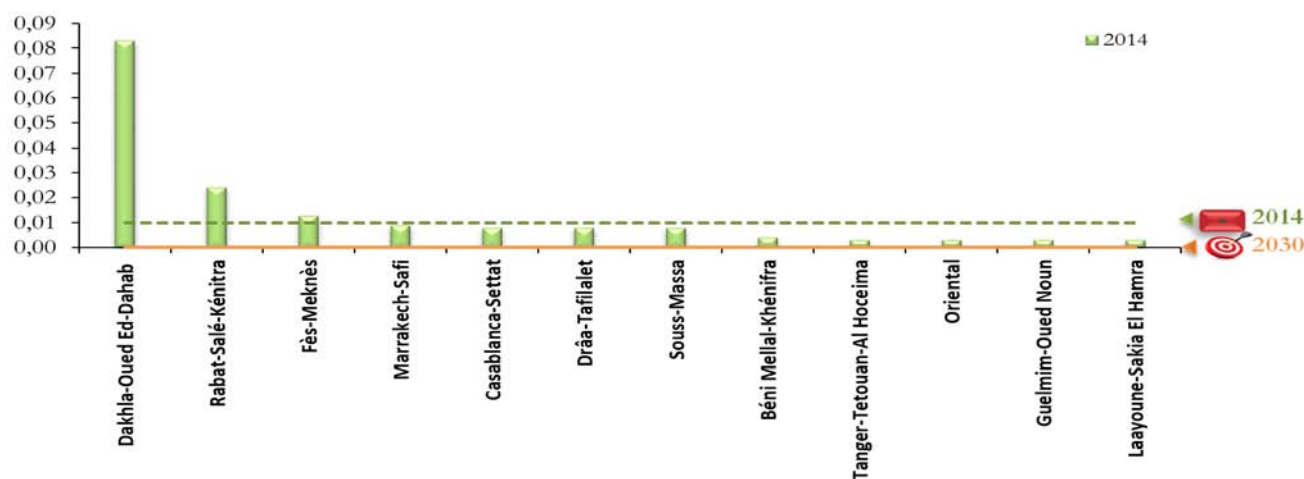
²¹ Nombre de cas enregistrés/population*100.000.

Cas signalés touchés par le paludisme dans les hôpitaux publics en pourcentage de la population

Le Maroc compte 303 cas du paludisme signalés en 2014 alors qu'il n'a enregistré aucun cas en 2004. Rapporté à la population de moins de 5 ans, ce ratio²² a atteint 0,08% pour la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab et 0,02% pour Rabat-Salé-Kénitra, dépassant la moyenne nationale qui se situe à 0,01%.

La présence d'une tranche de la population touchée par cette maladie au niveau national et régional exige de doubler d'efforts afin d'atteindre la cible d'éradiquer cette maladie infectieuse à l'horizon 2030. A cet effet, le Maroc a tissé plusieurs liens de coopération et de partenariat avec des pays dans un souci de renforcement mutuel des capacités. Il a également bénéficié du soutien financier du Fonds Mondial, de la Banque mondiale et de l'Union européenne pour lutter contre le paludisme²³.

Graphique 18 : Cas signalés touchés par le paludisme dans les hôpitaux publics en pourcentage de la population



Source : Ministère de la santé et calculs DEPF

²² Nombre de cas signalé en pourcentage des enfants âgés de moins de 5 ans.

²³ Stratégie de coopération OMS-Maroc, 2017-2021.

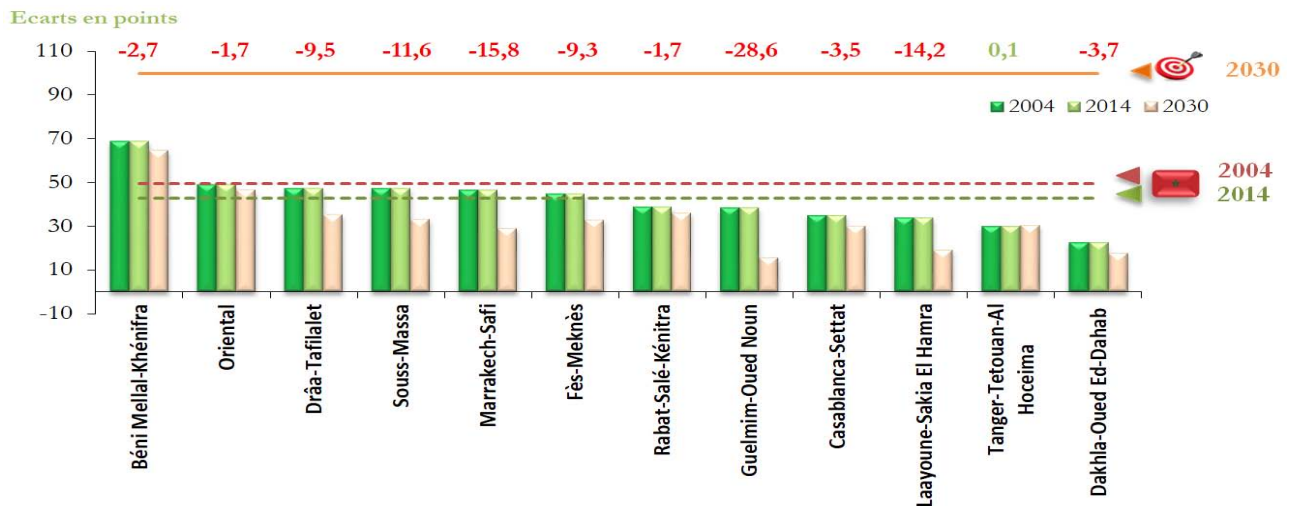
3.4 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Part des femmes bénéficiaires des prestations de la planification familiale en % des femmes âgées de 15 à 49 ans dans les hôpitaux publics

La prévalence de la contraception²⁴ a sensiblement baissé au niveau national, pour atteindre 42,8% en 2014 contre 49,4% en 2004. Cette baisse a touché toutes les régions sauf celle de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma qui a réalisé une croissance positive de 0,1 point entre les deux années.

Au niveau régional, ce ratio met le point sur un accès inégal aux moyens de la contraception. La région de Béni Mellal-Khénifra devance l'ensemble des régions, avec un pourcentage d'utilisation des méthodes contraceptives de 69% en 2014 contre seulement 23% des femmes âgées de 15 à 49 ans de la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab qui bénéficient des prestations de la planification familiale. Les régions de l'Oriental (49,2%), de Drâa-Tafilalet (48,2%), de Souss-Massa (47,2%), de Marrakech-Safi (46,5%) et de Fès-Meknès (44,7%) réalisent un taux de prévalence supérieur au niveau national en 2014. Plusieurs facteurs peuvent expliquer les écarts de la prévalence par région, notamment le niveau d'instruction des femmes, le niveau de vie, la mortalité infantile, la maternité et le désir d'avoir des enfants.

Graphique 19 : Part des femmes bénéficiaires des prestations de la planification familiale en % des femmes âgées de 15 à 49 ans dans les hôpitaux publics



Source : Ministère de la santé et calculs DEPF

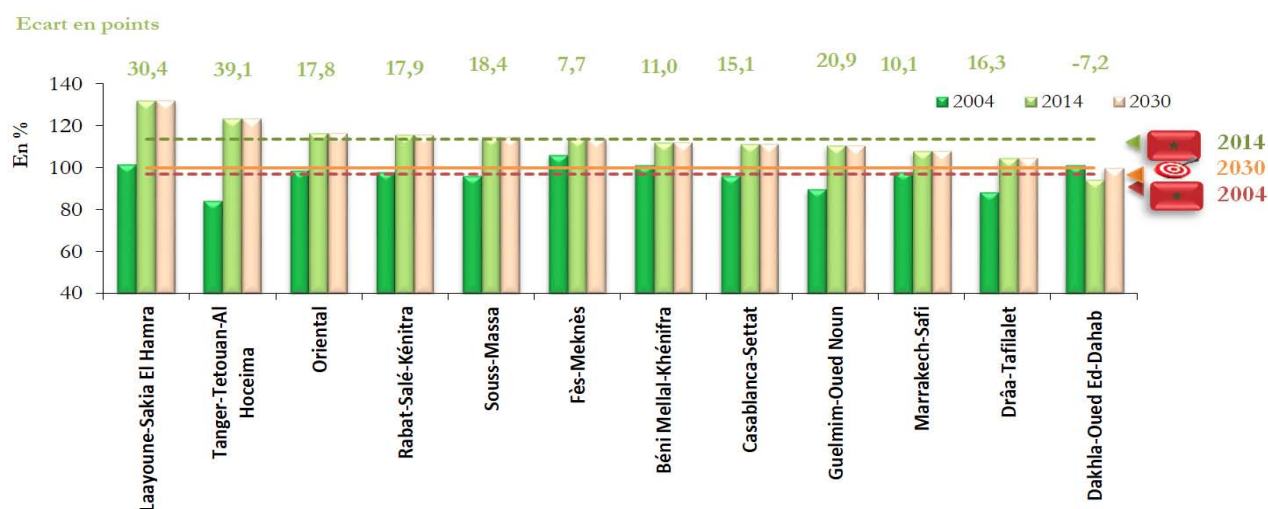
²⁴ Somme de nouvelles et anciennes acceptantes en pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans.

3.5 Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels

Part des enfants immunisés contre la DTCP dans les hôpitaux publics

Le ratio des enfants immunisés contre la DTCP²⁵ en pourcentage de la population âgée de 0 à 11 mois a atteint 100% en 2014 contre 97% en 2004. Sachant que la cible est de couvrir la totalité des enfants âgés de 12-23 mois, le Maroc a pu réaliser la cible avant 2030. Par région, l'analyse de ce ratio révèle une amélioration pour la quasi-totalité des régions au point de réaliser une couverture totale.

Graphique 20 : Part des enfants immunisés contre la DTCP dans les hôpitaux publics



Source : Ministère de la santé et calculs DEPF

Part des enfants immunisés contre la rougeole dans les hôpitaux publics

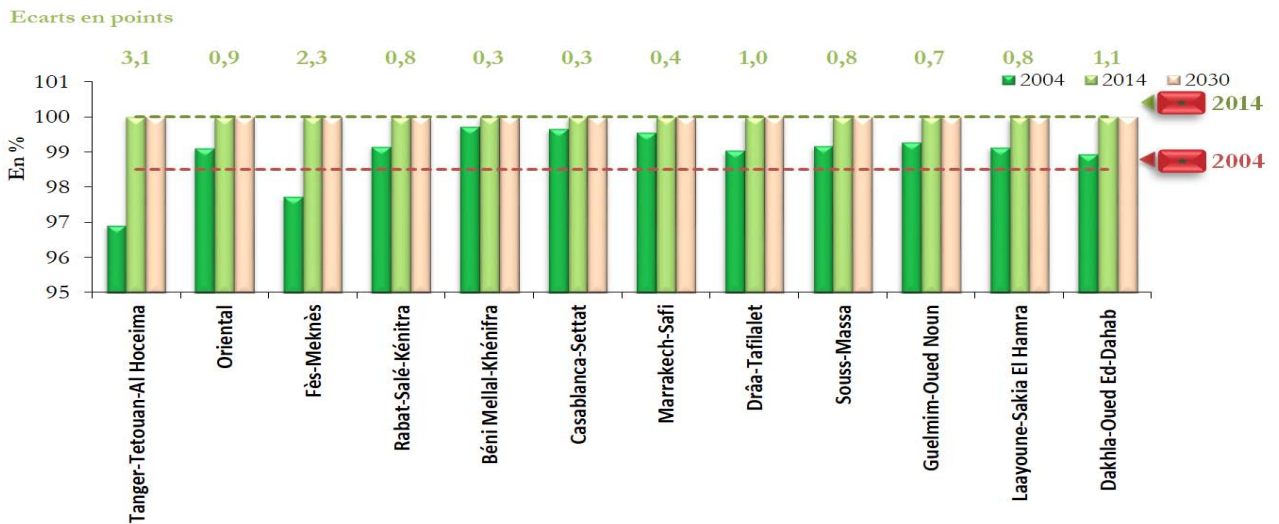
Le Maroc est parvenu à couvrir la totalité de personnes affectées par la rougeole²⁶ en 2014, soit un saut de 3,1 points en comparaison avec le résultat de 2004. La cible a été réalisée en 2014 au niveau national ainsi qu'au niveau de toutes les régions.

Ce succès traduit les efforts déployés par le Royaume à travers la Stratégie Nationale d'élimination de la rougeole et l'efficacité du contrôle de la rubéole accompagnée du programme national d'immunisation qui avaient fixé comme objectifs : l'élimination de la rougeole à l'horizon 2020 et le maintien d'une couverture vaccinale anti rougeoleux pour plus de 95% des enfants.

²⁵ Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite.

²⁶ Part des personnes immunisées contre la rougeole en pourcentage des enfants âgés entre 12 et 23 mois.

Graphique 21 : Part des enfants immunisés contre la rougeole dans les hôpitaux publics



Source : Ministère de la santé et calculs DEPF

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement

Evolution du nombre d'habitants par médecin

L'effectif des médecins s'est élevé à 17.121 en 2013 au niveau national, en légère augmentation de 346 médecins par rapport à 2004. S'agissant de l'encadrement sanitaire, il reste encore insuffisant, atteignant 1.925 habitants/médecin en 2013, et a même baissé par rapport à 2004 (1.728 habitants/médecin).

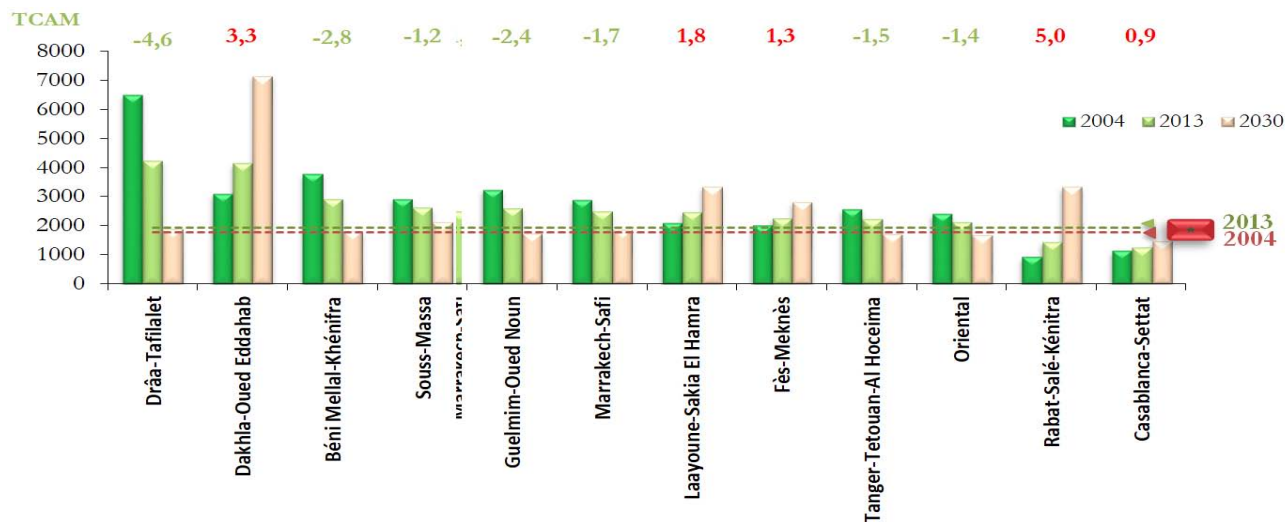
L'analyse au niveau régional fait ressortir une inégalité dans la répartition spatiale des médecins. Les régions du Sud ainsi que la région de Drâa-Tafilalet sont les moins dotées en médecins, avec une part de 4,4% seulement du total des médecins contre 48,4% détenues par les deux régions de Casablanca-Settat et de Rabat-Salé-Kénitra. Par habitant, la région de Casablanca-Settat compte 1.247 habitants/médecin, devançant ainsi toutes les régions du Royaume. Par contre, les régions de Drâa-Tafilalet et de Dakhla-Oued Ed-Dahab connaissent la couverture la plus faible avec 4.231 et 4.143 habitants par médecin respectivement.

En termes de dynamique, la région de Drâa-Tafilalet a pu réaliser la croissance moyenne la plus favorable sur la période 2004-2013, avec une baisse de près de 33% du nombre d'habitants couverts par médecin passant de 6.494 habitants par médecin en 2004 à 4.231 en 2013. Par ailleurs, la région de Rabat-Salé-Kénitra a enregistré une détérioration de la couverture médicale pour atteindre 1.444 habitants/médecin en 2013 contre 928 en 2004, soit un taux de croissance de l'ordre de 5% en moyenne.

A l'horizon 2030, six régions sur 12 seraient en mesure d'améliorer leur couverture sanitaire, pourvu que celles-ci maintiennent la dynamique à l'œuvre actuellement. Il s'agit de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, de l'Oriental, de Béni Mellal-Khénifra, de Marrakech-Safi, de Drâa-Tafilalet et de Guelmim-Oued Noun, dont les performances pourraient dépasser la moyenne nationale en 2030.

En outre des efforts restent à déployer pour améliorer la qualité des services de la santé offerts aux citoyens à travers notamment l'accès de tous à la santé et l'accroissement du nombre des médecins tant au niveau national qu'au niveau régional.

Graphique 22 : Evolution du nombre d'habitants par médecin



Source : Ministère de la santé et calculs DEPF



ODD4 : VEILLER À CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS DES CONDITIONS D'ÉQUITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

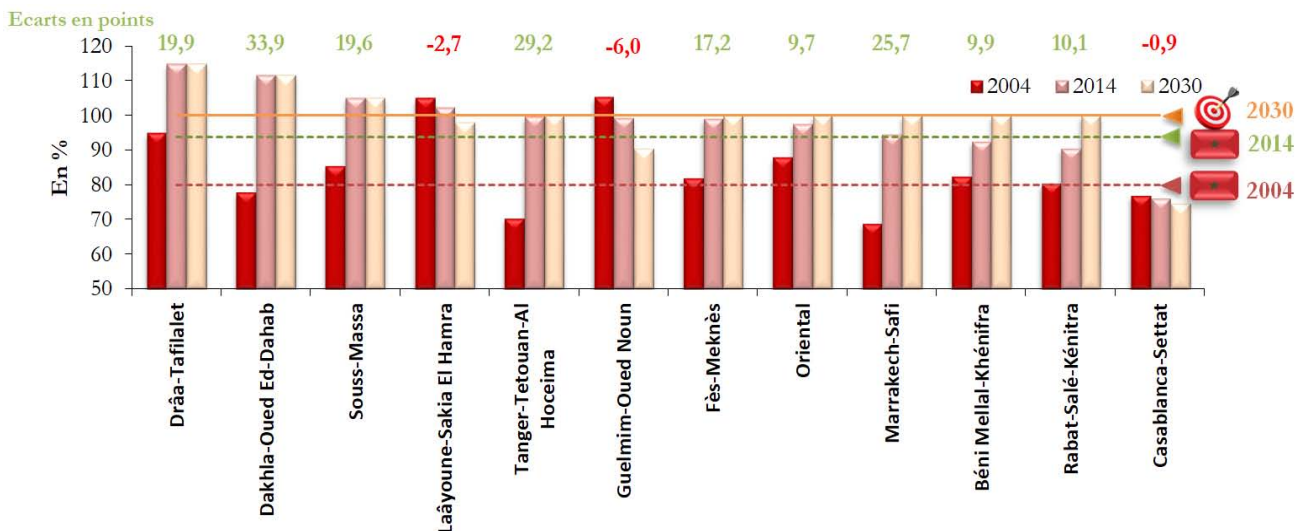
4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

Taux d'achèvement au primaire au niveau national

En 2014, le nombre d'élèves inscrits à la 6^{ème} année du primaire public (nouveaux et redoublants), au niveau national, a atteint 569.673 élèves après 535.266 en 2004, soit un accroissement annuel moyen de l'ordre de 0,6%. Cette évolution s'est traduite par une amélioration du taux d'achèvement au primaire²⁷ au niveau national, qui est passé de 79,9% à 93,9% durant la même période, soit une hausse de 14 points de pourcentage. En poursuivant ce rythme, ce taux pourrait atteindre 100% en 2018.

Au niveau territorial, presque tous les élèves inscrits en première année de l'enseignement primaire terminent effectivement l'école primaire dans la majorité des régions, soit des taux d'achèvement qui varient entre 92,5% pour la région Béni Mellal-Khénifra et 114,9% pour Drâa-Tafilalet en 2014, à l'exception de la région de Casablanca-Settat où ce taux ne dépasse pas 76,7% en 2014, soit seulement près des deux tiers de la cohorte qui arrivent à terminer leurs études dans l'enseignement primaire. Par rapport à la cible fixée à 100% à l'horizon 2030, et si le rythme de croissance actuel est maintenu, toutes les régions, à l'exception de la région Casablanca-Settat, seraient en mesure d'atteindre l'objectif de généralisation de ce cycle d'enseignement.

Graphique 23 : Taux d'achèvement au primaire au niveau national



Source : Département de l'Éducation Nationale calculs DEPF

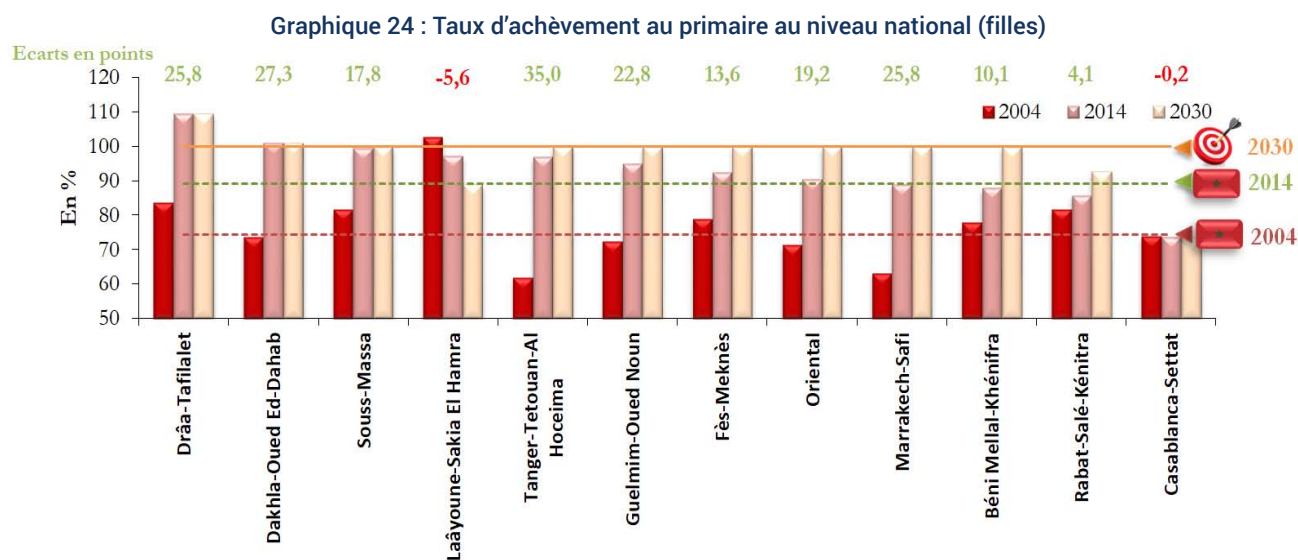
²⁷ Taux d'achèvement avec redoublement au primaire est égal aux effectifs des inscrits à la 6^{ème} année avec redoublement rapportés à la population âgée de 11 ans.

En termes d'évolution, toutes les régions ont enregistré, durant la période 2004-2014, une amélioration du taux d'achèvement au primaire, à l'exception de trois régions : Guelmim-Oued Noun (-6 points de pourcentage), Laâyoune-Sakia El Hamra (-2,7) et Casablanca-Settat (-0,9) qui ont accusé une baisse de ce taux. Les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (3,7% en moyenne annuelle), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (3,5%) et Marrakech-Safi (3,2%) ont affiché des performances supérieures à celles enregistrées au niveau national. Le reste des régions a affiché une évolution similaire à celle enregistrée au niveau national.

Taux d'achèvement au primaire au niveau national pour les filles

Durant l'année 2014, près de 89,1% des élèves de sexe féminin arrivent à achever l'enseignement primaire, enregistrant ainsi une amélioration de 14,8 points de pourcentage par rapport à l'année 2004 (74,3%). Cette évolution témoigne d'une baisse significative de la discrimination à l'égard de la scolaire des filles dans l'enseignement primaire. En restant sur cette tendance, le taux d'achèvement des filles à l'enseignement primaire pourrait atteindre 100% à l'horizon 2020.

Au niveau régional, le cheminement des filles dans l'enseignement primaire varie d'une région à l'autre. Ainsi, à l'exception de quatre régions qui affichent des taux d'achèvement inférieurs à la moyenne nationale en 2014 à savoir : Casablanca-Settat (73,7%), Rabat-Salé-Kénitra (85,8%), Béni Mellal-Khénifra (87,9%) et Marrakech-Safi (88,9%), toutes les régions affichent des taux élevés avoisinant 100% en 2014.



Source : Département de l'Éducation Nationale calculs DEPF

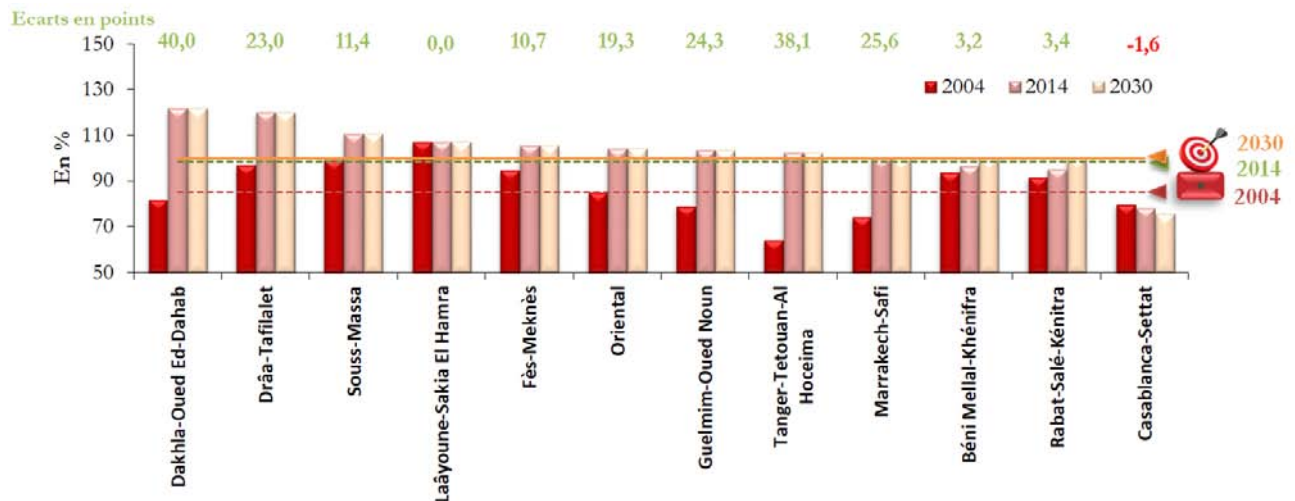
En termes de dynamique, toutes les régions ont enregistré une amélioration significative de leur taux d'achèvement durant la période 2004-2014, à l'exception de la région Laâyoune-Sakia El Hamra qui a accusé une baisse du taux d'achèvement de l'ordre de 5,6 points de pourcentage pour se situer à 97,2% en 2014. Les autres régions ont affiché des performances similaires à celles enregistrées au niveau national. Les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Dakhla-Oued Ed-Dahab ont affiché des performances exceptionnelles avec des évolutions annuelles moyennes atteignant 4,6% et 3,2% respectivement. Par rapport à la cible fixée à 100% à l'horizon 2030, toutes les régions ont atteint leur objectif à l'exception de la région Casablanca-Settat qui peine à enclencher une franche dynamique de convergence en la matière.

Taux d'achèvement au primaire au niveau national pour les garçons

Au niveau de l'enseignement primaire, le taux d'achèvement des élèves de sexe masculin a enregistré ces dernières années une évolution remarquable, puisqu'il est passé de 85,3% en 2004 à près de 98,5% en 2014, soit une augmentation de 13,2 points de pourcentage. Si cette même dynamique est maintenue, l'objectif de 100% serait atteint à très court terme.

Au niveau régional, la part des garçons qui arrivent à terminer l'enseignement primaire en 2014 dépasse les 100% dans presque toutes les régions. Par ailleurs, ce taux demeure au-dessous de la moyenne nationale dans les régions de Casablanca-Settat (78,5%), Rabat-Salé-Kénitra (95,2%) et Béni Mellal-Khénifra (96,9%), d'où la nécessité de consolider les efforts pour résorber ce gap, moyennant des politiques ciblées de lutte contre l'abandon scolaire.

Graphique 25 : Taux d'achèvement au primaire au niveau national (garçons)



Source : Département de l'Education Nationale calculs DEPF

Durant la période 2004-2014, le taux d'achèvement des élèves de sexe masculin dans l'enseignement primaire s'est amélioré dans toutes les régions à l'exception de la région de Casablanca-Settat qui a affiché un taux largement inférieur à la moyenne nationale, soit 78,5% en 2014, en baisse de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2004. Les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de Dakhla-Oued Ed-Dahab ont, par contre, enregistré une progression importante des taux d'achèvement, leur permettant de dépasser la moyenne nationale : de 64,4% à 102,5% et de 82,1% à 122 % entre 2004 et 2014, soit une augmentation de 38,1 et 40 points de pourcentage respectivement.

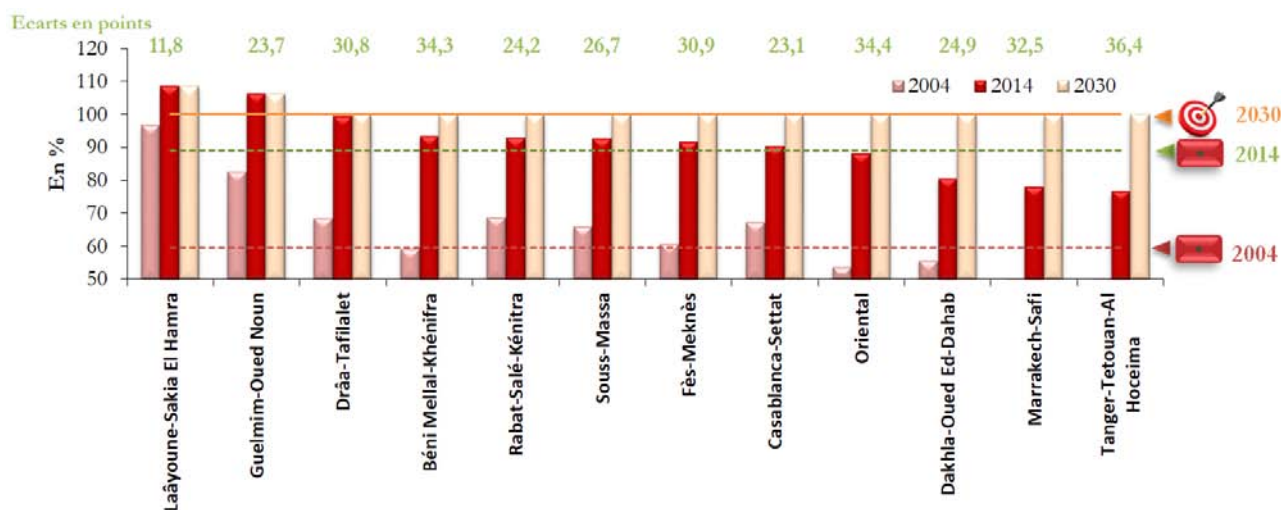
Taux d'achèvement au secondaire collégial au niveau national

En 2014, le nombre d'élèves inscrits à la 3^{ème} année du secondaire collégial (nouveaux et redoublants), au niveau national, a atteint 539.660 élèves contre 391.077 en 2004, soit un accroissement annuel moyen de l'ordre de 3,3%. Cette progression a favorisé l'amélioration du taux d'achèvement au secondaire collégial²⁸ au niveau national qui est passé de 59,4% à 88,9% durant la même période, soit une hausse de 29,5 points de pourcentage. En poursuivant ce rythme, ce taux pourrait atteindre 100% en 2018.

Au niveau régional, presque tous les élèves inscrits en première année de l'enseignement collégial terminent effectivement leur enseignement collégial dans la majorité des régions, soit des taux d'achèvement qui varient entre 91,7% pour la région Fès-Meknès et 99,5% pour Drâa-Tafilalet, à l'exception de la région de Marrakech-Safi, où ce taux ne dépasse pas 78,3% en 2014. Par rapport à la cible fixée à 100% à l'horizon 2030, certaines régions ont déjà atteint leur objectif. Il s'agit de Guelmim-Oued Noun (106,4) et de Laâyoune-Sakia El Hamra (108,6), tandis que les autres régions pourraient atteindre leur objectif dans les années à venir.

En termes de dynamique, toutes les régions ont enregistré une amélioration du taux d'achèvement au secondaire collégial durant la période 2004-2014, quoique selon des rythmes d'évolution différenciés. Les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (+36,4 points de pourcentage), l'Oriental (+34,4) et Marrakech-Safi (+32,5) ont affiché des performances supérieures à celles enregistrées au niveau national. Les régions de Béni Mellal-Khénifra, Fès-Meknès, Drâa- Tafilalet et Dakhla-Oued Ed-Dahab ont connu une évolution similaire à celle enregistrée au niveau national. Ainsi, en maintenant le même rythme d'évolution toutes les régions pourraient atteindre leur objectif avant la date butoir.

Graphique 26 : Taux d'achèvement au secondaire collégial au niveau national



Source : Département de l'Education Nationale calculs DEPF

²⁸ Taux d'achèvement avec redoublement au secondaire collégial = les inscrits à la 3^{ème} année du collège avec redoublement/population âgée de 14 ans.

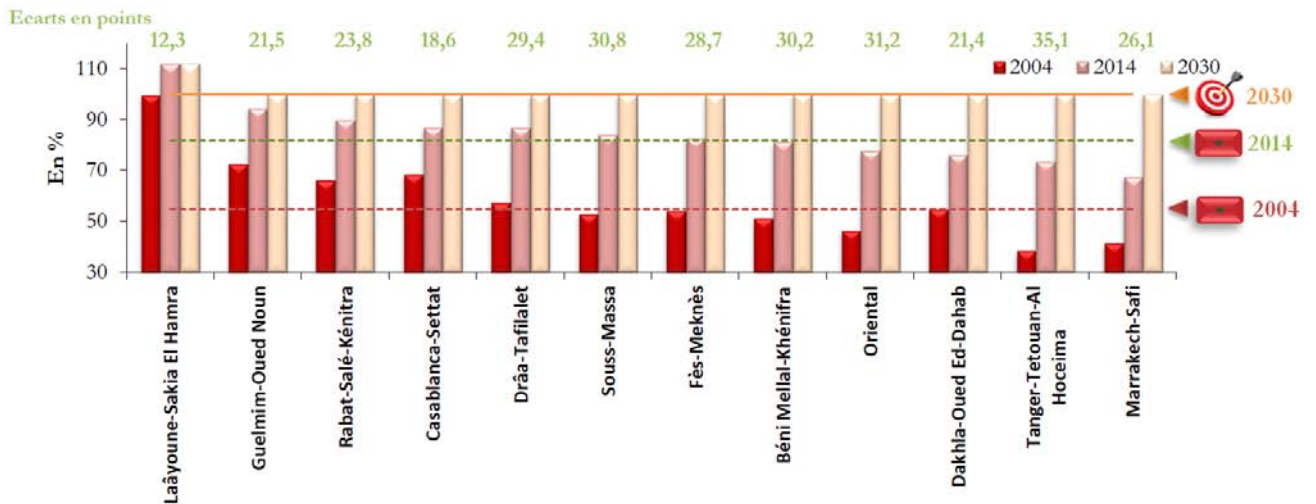
Taux d'achèvement des filles au secondaire collégial au niveau national

Durant l'année 2014, près de 82% des élèves de sexe féminin arrivent à achever l'enseignement secondaire collégial, enregistrant ainsi une amélioration par rapport à l'année 2004 (54,7%), soit une augmentation de 27,1 points de pourcentage. En poursuivant, le même rythme d'évolution, le taux d'achèvement des filles à l'enseignement secondaire collégial pourrait atteindre les 100% à l'horizon 2019.

Au niveau régional, le cheminement des filles dans l'enseignement secondaire collégial varie d'une région à l'autre. Ainsi, à l'exception de quatre régions qui affichent des taux d'achèvement inférieurs à la moyenne nationale en 2014 à savoir : Marrakech-Safi (67,7%), Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (73,8%), Dakhla-Oued Ed-Dahab (76,3%) et l'Oriental (77,8%), toutes les régions affichent des performances similaires à celles enregistrées au niveau national. Par rapport à la cible fixée à 100% à l'horizon 2030, la région de Laâyoune-Sakia El Hamra a déjà atteint son objectif (112% en 2014) tandis que les autres régions ne devraient pas dépasser l'année 2022 pour atteindre le leur.

Durant la période 2004-2014, toutes les régions ont enregistré une amélioration significative de leur taux d'achèvement. Ainsi, toutes les régions ont affiché des performances similaires voire même supérieures à celles enregistrées au niveau national à l'exception de deux régions (Laâyoune-Sakia El Hamra et Casablanca-Settat) qui ont enregistré des évolutions largement inférieures ne dépassant pas 12,3 et 18,6 points de pourcentage respectivement. Par rapport à la cible fixée à 100% à l'horizon 2030, toutes les régions pourraient atteindre leur objectif avant la date fixée.

Graphique 27 : Taux d'achèvement au secondaire collégial au niveau national (filles)



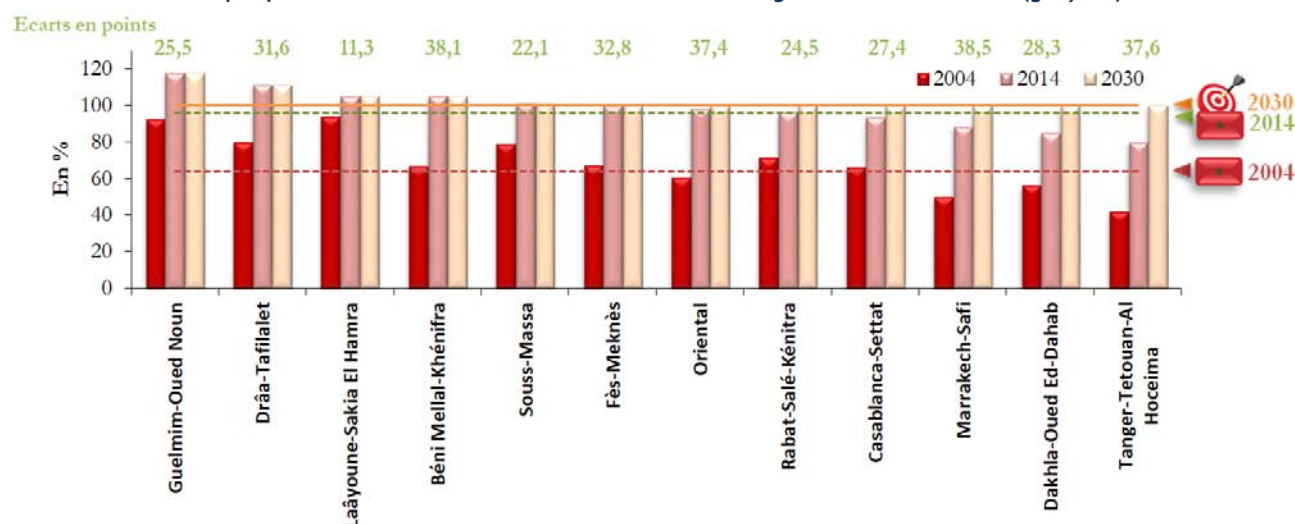
Source : Département de l'Education Nationale calculs DEPF

Taux d'achèvement au secondaire collégial au niveau national pour les garçons

Au niveau de l'enseignement secondaire collégial, le taux d'achèvement des élèves de sexe masculin a enregistré ces dernières années une évolution remarquable, puisqu'il est passé de 64% en 2004 à près de 95,7% en 2014, soit une augmentation de 31,7 points de pourcentage. Si cette même dynamique est maintenue, l'on pourrait atteindre l'objectif de 100% rapidement.

Au niveau régional, la part des garçons qui arrivent à terminer l'enseignement secondaire collégial en 2014 dépasse 100% dans six régions (Fès-Meknès, Béni Mellal-Khénifra, Drâa-Tafilalet, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun et Laâyoune-Sakia El Hamra). Par ailleurs, ce taux demeure au-dessous de la moyenne nationale dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (79,9%), Dakhla-Oued Ed-Dahab (85,1%) et Marrakech-Safi (88,4%) nécessitant des efforts supplémentaires pour l'amélioration du rendement externe et l'élaboration des politiques efficaces et ciblées dédiées à ces régions afin de lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire et atteindre ainsi l'objectif fixé à l'horizon 2030.

Graphique 28 : Taux d'achèvement au secondaire collégial au niveau national (garçons)



Source : Département de l'Éducation Nationale calculs DEPF

Durant la période 2004-2014, l'évolution du taux d'achèvement des élèves de sexe masculin dans l'enseignement secondaire collégial a fluctué autour du même voisinage dans toutes les régions à l'exception de trois régions (Marrakech-Safi avec une évolution estimée à 38,5 points de pourcentage, Tanger-Tétouan-Al Hoceima(37,6) et l'Oriental (37,4)) qui ont affiché des taux relativement élevés par rapport à celui enregistré au niveau national. Si cette même dynamique est maintenue lors des prochaines années, toutes les régions devront atteindre leurs cibles à l'horizon 2030.

Parts des enfants n'allant pas à l'école primaire

La part des enfants âgés de 6-11 ans qui ne fréquentent pas l'école primaire²⁹ a connu une baisse importante entre 2004 et 2014 puisque cette part est passée de 13,2% à 5,8%, soit une baisse de 7,4 points de pourcentage. Cette baisse est consécutive aux efforts déployés en matière de lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire, comme en témoignent les mesures prises pour atténuer les effets des facteurs socio-économiques sur la scolarisation des enfants dont notamment l'élargissement de l'offre des internats et des cantines scolaires, le développement du programme «Tayssir» et le transport scolaire. Le taux d'abandon au primaire a, ainsi, reculé de manière significative passant de 6,6% à 2,5% durant la période considérée.

Cependant, malgré les efforts consentis, la part d'enfants non scolarisés ou déscolarisés est encore loin de l'objectif de zéro enfant âgé de 6-11 ans en dehors du système scolaire primaire prévu à l'horizon 2030. L'inflexion de cette situation défavorable requiert une action vigoureuse de lutte contre les facteurs à l'origine de la rupture scolaire des enfants dont notamment le niveau de pauvreté élevé qui sévit dans certaines régions et l'analphabétisme des parents qui affecte largement la scolarisation des enfants.

La non scolarisation et la déscolarisation sont des phénomènes qui affectent avec des intensités différenciées les enfants des différentes régions du Royaume. Les régions où les enfants sont les plus touchés par ces phénomènes sont celles de Casablanca-Settat, avec plus 8,8% d'enfants n'allant pas à l'école primaire en 2014, suivie de Fès-Meknès (8,3%) et de l'Oriental (8,2%). Les régions de Béni Mellal-Khénifra (4,1%), de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (4,3%) et de Marrakech-Safi (4,9%) sont les régions les moins affectées par ce phénomène. Par ailleurs, dans les régions du Sud, la proportion d'enfants âgés de 6-11 ans, qui ne fréquentent pas un établissement scolaire, primaire reste similaire à celle enregistrée au niveau national.

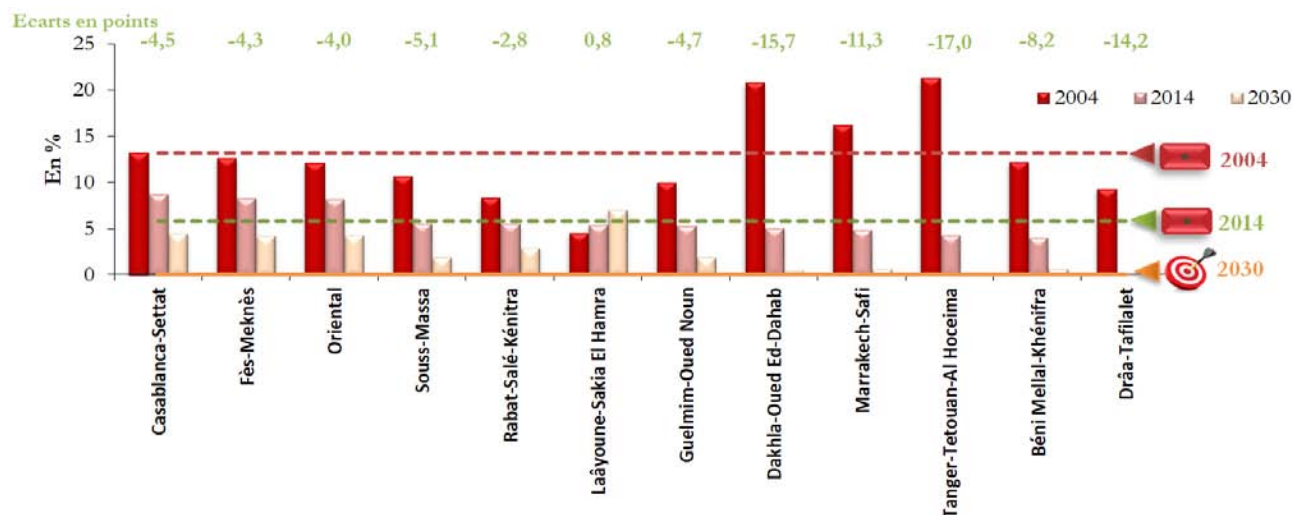
Durant la période 2004-2014, toutes les régions ont enregistré une réduction significative de la part des enfants âgés de 6-11 ans qui ne fréquentent pas l'école primaire. La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima vient en tête du classement, puisque la part des enfants non scolarisés est passé de 21,3% à 4,3% durant la même période, soit une baisse de 17 points de pourcentage, suivi de Dakhla-Oued Ed-Dahab (-15,7 points), de Drâa-Tafilalet (-14,2 points) et de Marrakech-Safi (-11,3 points). Cependant, la région de Laâyoune-Sakia EL Hamra a enregistré une augmentation des enfants en dehors du système scolaire de l'ordre de 1,7 point, passant de 4,6% à 5,4% entre 2004 et 2014.

Malgré ces résultats, des efforts additionnels doivent être fournis au niveau des régions pour accélérer le rythme de réalisation de l'objectif visé, à savoir zéro enfant (6-11 ans) en dehors du système scolaire primaire à l'horizon 2030, en encourageant la scolarisation des enfants à l'enseignement primaire et en luttant contre l'exclusion par le développement des voies alternatives pour l'éducation et l'insertion éducative et socioprofessionnelle des enfants et des jeunes non scolarisés. Ceci exigerait, à l'évidence, le renforcement du programme « éducation non formelle » qui vise la re-scolarisation et l'insertion des enfants non scolarisés. L'objectif étant d'offrir une éducation de base aux enfants non scolarisés ou déscolarisés en vue de leur insertion dans l'enseignement formel ou dans les filières de formation par apprentissage et d'initiation à la formation professionnelle. Cette

²⁹ Part d'enfants n'allant pas à l'école primaire = (population âgée de 6-11 ans - les élèves inscrits au primaire âgés de 6-11 ans)/population âgée de 6-11 ans.

approche devrait être relayée par une approche préventive qui vise l'instauration d'une veille éducative pour lutter contre l'abandon scolaire et l'accompagnement scolaire des enfants concernés.

Graphique 29 : Parts des enfants n'allant pas à l'école primaire



Source : Département de l'Éducation Nationale calculs DEPF

La part des filles n'allant pas à l'école primaire

Le Maroc s'est engagé ces dernières années, dans une dynamique de promotion de l'égalité entre les sexes, en mettant en œuvre un ensemble de projets visant l'amélioration et la généralisation de la scolarisation des filles en particulier à l'enseignement primaire, et ce, dans l'objectif de réduire progressivement l'abandon et l'échec scolaire et la scolarisation discontinue. Ainsi, la part des filles âgées de 6-11 ans, qui sont en dehors du système scolaire primaire, a largement diminué, passant de 15,9% à 6,4% entre 2004 et 2014, soit une baisse 9,5 points de pourcentage.

En termes d'atteinte de l'objectif de 0% à l'horizon 2030, le Maroc est sur la bonne voie puisque la vision stratégique du système d'éducation nationale (2015-2030) intègre le principe de l'égalité genre au niveau de l'ensemble de ses axes et leviers d'actions. En effet, cette vision met l'accent sur le développement de la qualité et de la couverture territoriale des établissements en prenant en compte les besoins spécifiques des populations cibles (internats, cantines, latrines, transport scolaire,...) et sur la promotion de l'égalité des chances d'accès des filles à la scolarisation. De plus, la vision stratégique vise le renforcement des mécanismes de sécurité, la facilitation de l'accès à la scolarisation et la lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire.

Sur le plan régional, la proportion des filles âgées de 6-11 ans déscolarisées ou non scolarisées la plus élevée a été recensée dans la région de Casablanca-Settat avec 9,2% en 2014, suivie de Fès-Meknès (9,1%) et l'Oriental (8,9%), alors que la part la plus faible est enregistrée dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec seulement 4,1%. Les autres régions affichent des proportions comprises entre 5,2% et 6,4% en 2014.

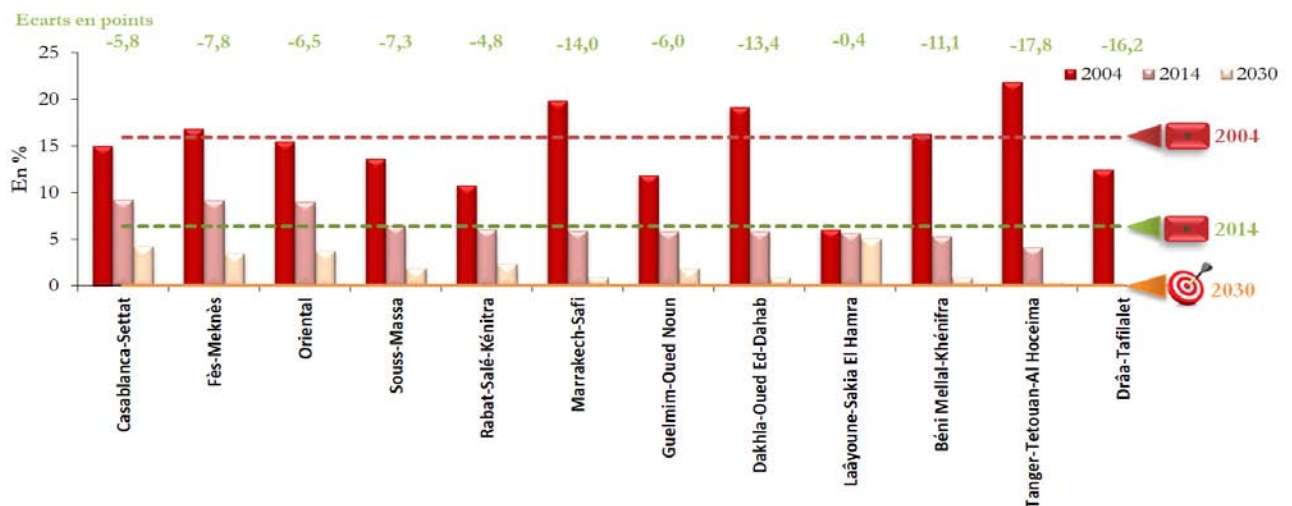
Durant ces dernières années, la forte mobilisation pour la scolarisation des filles au primaire a donné des résultats probants. C'est ce dont témoigne les progrès réalisés dans la réduction du nombre de filles âgées de 6-11 ans qui ne fréquentent pas l'école primaire, notamment au niveau des régions.

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima a réalisé la meilleure performance, puisque la part des filles n'allant pas à l'école primaire a chuté de 17,8 points de pourcentage entre 2004 et 2014, passant de 21,9% à 4,1%, suivie de Drâa-Tafilalet (près de 16,2 points) et de Marrakech-Safi (près de 14 points).

En dépit des résultats encourageants réalisés, un nombre important de filles âgées de 6-11 ans demeure encore en dehors du système scolaire primaire au niveau régional, exclu de toute offre éducative, qu'elle soit formelle ou non formelle. S'ajoute à cela, le taux d'abandon des filles au primaire (3,4% en 2014) qui est largement supérieur à celui des garçons (1,8%).

Pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030, le Maroc gagnerait à consolider ses efforts pour assurer un accès à l'éducation de base complet et équitable en accordant une attention particulière aux régions vulnérables et enclavées, en mobilisant l'ensemble des intervenants, particulièrement les enseignants, les familles et les acteurs locaux et en adaptant le système de l'éducation et de la formation aux besoins et conditions territoriales. De même, l'efficacité et la gouvernance aux niveaux local et régional devront être améliorées de manière à ce que les programmes éducatifs soient adaptés aux spécificités régionales.

Graphique 30 : Parts des filles n'allant pas à l'école primaire



Source : Département de l'Education Nationale calculs DEPF

La part des garçons n'allant pas à l'école primaire

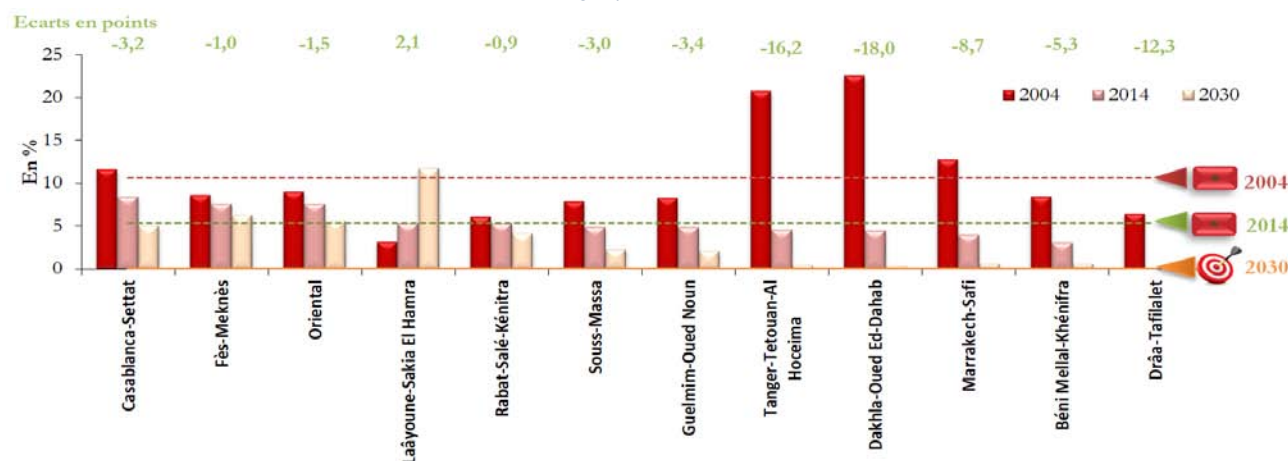
La part des garçons âgés de 6-11 ans qui ne fréquentent pas l'école primaire, au niveau national, a chuté de moitié entre 2004 et 2014, passant de 10,6% à 5,3%, soit une baisse de 5,3 points de pourcentage. Cette baisse est due essentiellement à la diminution de 3,5 points de pourcentage du taux d'abandon des garçons, qui est passé de 5,3% à 1,8% durant la même période. En poursuivant ce rythme et en accentuant les efforts dans le domaine de la généralisation de la scolarisation des enfants à l'enseignement primaire, l'objectif d'éradication de ce phénomène sera atteint à l'horizon 2030.

Sur le plan régional, la proportion des garçons âgés de 6-11 ans déscolarisés ou non scolarisés la plus élevée a été recensée dans la région de Casablanca-Settat avec 8,5% en 2014, suivie de Fès-Meknès et l'Oriental (7,6% chacune). Par ailleurs, la part la plus faible est enregistrée dans la région de Béni Mellal-Khénifra avec seulement 3,1% des garçons âgés de 6-11 ans qui ne fréquentent pas l'école primaire. Les autres régions ont affiché des proportions identiques ou même inférieures à celle enregistrée au niveau national avec des parts compris entre 4% et 5,3% en 2014. Par rapport à la cible fixée à 0% à l'horizon 2030, toutes les régions devront redoubler d'efforts pour pouvoir atteindre leurs objectifs.

En termes de dynamique, presque toutes les régions ont amélioré leur performance en réduisant significativement la part de garçons non scolarisés ou déscolarisés. La région de Dakhla-Oued Ed-Dahab a réalisé la meilleure performance, puisque la part de garçons n'allant pas à l'école primaire a baissé de 18 points de pourcentage entre 2004 et 2014, passant de 22,5% à 4,5%, suivie de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (baisse de 16,2 points) et de Drâa-Tafilalet (régression de 12,3 points). Cependant, la région de Laâyoune-Sakia El Hamra a enregistré une hausse de la part des garçons âgés de 6-11 ans qui ne sont pas scolarisés au primaire de l'ordre de 2,1 points de pourcentage puisqu'elle est passée de 3,2% à 5,3% durant la même période.

En dépit de ces résultats, un nombre important de garçons âgés de 6-11 ans demeure en dehors du système scolaire primaire au niveau régional, exclus de toute offre éducative, qu'elle soit formelle ou non formelle. Pour atteindre son objectif fixé à l'horizon 2030, le Maroc devra redoubler ses efforts pour assurer un accès à l'éducation de base complet et équitable, en accordant une attention particulière aux régions vulnérables et enclavées. Aussi, et afin de répondre aux insuffisances de l'environnement scolaire et social de l'élève, le Maroc devra renforcer, au niveau régional, les programmes qui visent à offrir un appui personnalisé aux élèves en situation de risque d'abandon en prenant en compte les attentes précises de chaque région. Dans le même sens, des initiatives à caractère préventif devront être développées afin d'éviter ou d'écartier les facteurs qui entravent la scolarité régulière des élèves et d'y apporter des solutions locales adéquates.

Graphique 31 : Part des garçons n'allant pas à l'école primaire



Source : Département de l'Éducation Nationale calculs DEPF

4.2. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

Taux d'inscription à l'école préscolaire

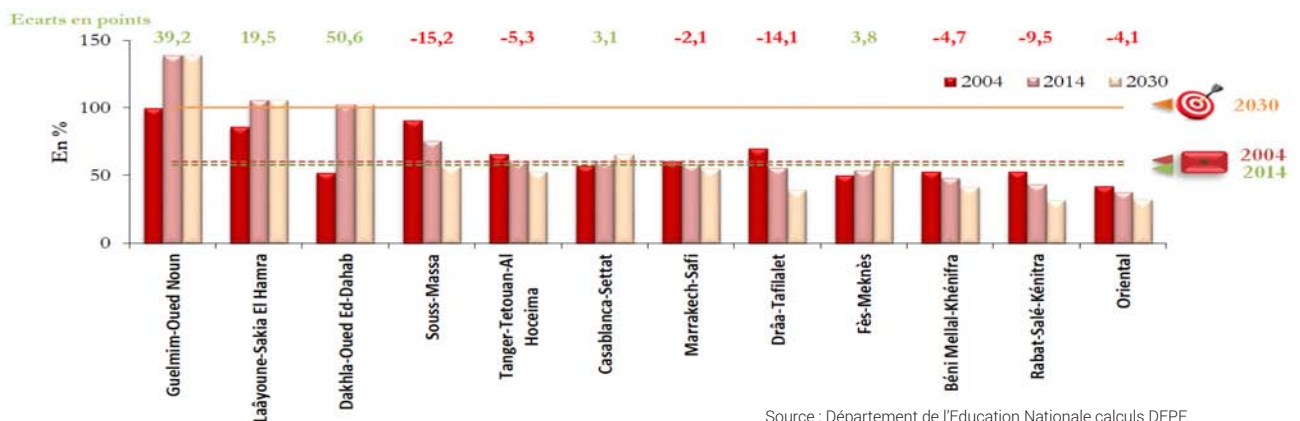
L'évolution des données sur l'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement préscolaire montre que la dynamique de scolarisation semble varier fortement sous l'effet de la transition démographique que connaît le pays. Bien que les efforts du Maroc en matière de scolarisation soient importants, les résultats atteints demeurent, néanmoins, au-dessous des objectifs attendus.

Ainsi, le taux d'inscription à l'enseignement préscolaire³⁰ s'est replié significativement entre 2004 et 2014, passant de 60,2% à 57,7%, soit une baisse de 2,4 points de pourcentage. Cette baisse est attribuable essentiellement à l'évolution de l'effectif des enfants inscrits dans ce cycle (+0,8% en moyenne par an entre 2004 et 2014) qui a été inférieure à l'évolution de la population âgée de 4-5 ans scolarisable à ce type d'enseignement (+1,2% en moyenne par an entre 2004 et 2014), d'où le nombre élevé d'enfants qui ne fréquentent encore pas l'école préscolaire. S'ajoute à cela la faiblesse des investissements dans ce secteur en milieu rural et péri-urbain ainsi que l'incapacité des familles à prendre en charge leurs enfants.

Afin d'atteindre l'objectif de 100% à l'horizon 2030, le Maroc est appelé à intensifier ses efforts en matière de consolidation du cadre référentiel de l'enseignement préscolaire, d'encouragement de l'accueil d'une manière graduelle des élèves âgés de 4 et 5 ans et de formation des éducateurs, ainsi que l'implication progressive des collectivités territoriales dans ce chantier structurant.

En matière de disparités géographiques, le taux d'inscription à l'enseignement préscolaire en 2014 a varié entre 38% pour l'Oriental et 76% pour Souss-Massa. Plusieurs régions ont enregistré une réduction significative de leur taux d'inscription, durant la période 2004-2014. Ainsi les régions de Drâa-Tafilalet (-2,2% en moyenne annuelle), Rabat-Salé-Kénitra (-2%) et de Souss-Massa (-1,8%) ont enregistré des taux de croissance annuels moyens négatifs. D'autres régions, ont vu leur taux d'inscription augmenter légèrement avec des taux de croissance annuel moyen ne dépassant pas 0,5% pour Casablanca-Settat et 0,7% pour Fès-Meknès. Les trois régions du sud à savoir : Dakhla-Oued Ed-Dahab (7%), Guelmim-Oued Noun (3,4%) et Laâyoune-Sakia EL Hamra (2,1%) ont enregistré des taux de croissance annuels largement supérieurs à la moyenne nationale, leur permettant ainsi de dépasser considérablement l'objectif de généralisation de l'enseignement préscolaire.

Graphique 32 : Taux d'inscription à l'école préscolaire



Source : Département de l'Education Nationale calculs DEPF

³⁰ Taux brut de scolarisation au préscolaire = élèves inscrits au préscolaire/ population âgée de 4-5 ans.

Taux d'inscription des filles au préscolaire

La scolarisation des filles à l'enseignement préscolaire a enregistré une amélioration importante ces dernières années. Ainsi, les disparités entre les filles et les garçons en matière d'accès à l'école préscolaire sont devenues quasiment négligeables. Le nombre de filles scolarisées dans le préscolaire public et privé a atteint 319.940 filles en 2014 en hausse de 1,8% par rapport à 2004 (266.961 filles). Le taux d'inscription des filles à ce type d'enseignement a également gagné 5,5 points de pourcentage durant la même période, passant de 45,3% à 50,8%.

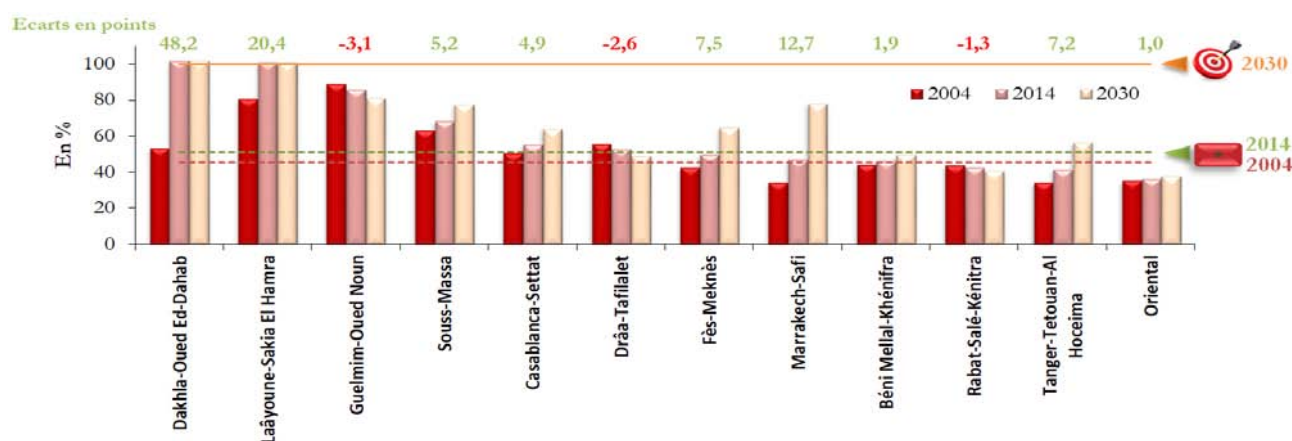
En dépit des résultats enregistrés durant cette décennie, l'objectif fixé à l'horizon 2030, à savoir généraliser la scolarisation des filles âgées de 4-5 ans à l'enseignement préscolaire, semble difficile à atteindre. Pour atteindre l'objectif et être au rendez-vous en 2030, il faudrait redoubler d'effort pour accélérer le rythme de réalisation et capitaliser sur les acquis quantitatifs, renforcer la qualité de l'enseignement préscolaire pour une meilleure efficacité et ce, en conformité avec le contenu du programme gouvernemental en la matière qui accorde une grande importance à la scolarisation de la petite enfance, notamment celle des filles.

Sur le plan régional, le taux d'inscription des filles à l'enseignement préscolaire en 2014 ne dépasse pas 68% dans toutes les régions à l'exception des régions du sud où ce taux est de l'ordre de 85,9% pour Guelmim-Oued Noun et de près de 101% pour Laâyoune-Sakia EL Hamra et de Dakhla-Oued Ed-Dahab.

L'analyse du taux d'inscription des filles à l'enseignement préscolaire durant la période 2004-2014, révèle des différences au niveau du rythme d'évolution de ce dernier entre régions. Ainsi, trois régions ont enregistré une baisse de leur taux d'inscription, il s'agit de Guelmim-Oued Noun (-0,4%), Drâa-Tafilalet (-0,5%) et Rabat-Salé-Kénitra (-0,3%) qui ont affiché des taux de croissance annuels moyens négatifs. Afin d'atteindre l'objectif de 100%, le Maroc devra donc doubler ses efforts en préconisant de nouvelles mesures pour améliorer les indicateurs de l'enseignement préscolaire et plus particulièrement ceux des filles dans ces régions.

Les autres régions ont vu leur taux d'inscription augmenter avec des taux de croissance annuel moyen qui varient entre 0,3% pour l'Oriental et 3,2% pour Marrakech-Safi. Les régions de Laâyoune-Sakia EL Hamra (2,3%) et de Dakhla-Oued Ed-Dahab (6,6%) ont enregistré des taux de croissance annuels moyens largement supérieurs à la moyenne nationale, leur permettant ainsi d'atteindre leur objectif de 100%.

Graphique 33 : Taux d'inscription des filles au préscolaire



Source : Département de l'Education Nationale calculs DEPF

Taux d'inscription des garçons au préscolaire

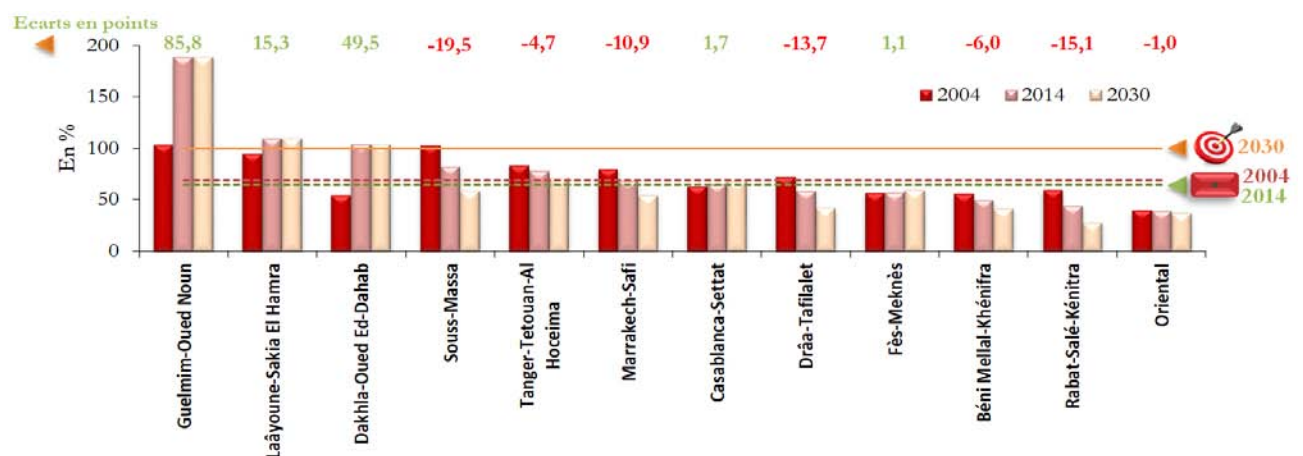
Le système d'éducation nationale a enregistré des avancées réelles en termes d'amélioration de la scolarisation des enfants et de résorption des écarts entre genre et milieu. Toutefois, les acquis restent fragiles à cause de nombreux dysfonctionnements persistants. Ainsi, malgré les efforts menés pour améliorer l'accès des enfants en âge de scolarisation à l'enseignement préscolaire, le taux d'inscription des garçons a enregistré une baisse entre 2004 et 2014, passant de 69,2% à 64,4%, soit une perte de 4,8 points de pourcentage.

Compte tenu de ces résultats, des efforts importants doivent être fournis pour accélérer le rythme de réalisation de l'objectif visé à l'horizon 2030, en encourageant la scolarisation pour ce type d'enseignement dans l'optique de donner à tous les enfants le maximum d'égalité des chances de réussite dans la vie scolaire et par la suite dans la vie professionnelle car le préscolaire facilite l'épanouissement physique, cognitif et affectif de l'enfant et développe son autonomie et sa socialisation.

Sur le plan régional, le taux d'inscription des garçons à l'enseignement préscolaire le plus faible a été enregistré, en 2014, à l'Oriental (34,4%), suivie de Rabat-Salé-Kénitra (44,8%), Béni Mellal-Khénifra (50,4%) et Fès-Meknès (57,9%). A l'inverse, les taux les plus élevés reviennent aux régions de Guelmim-Oued Noun (189,3%), de Laâyoune-Sakia EL Hamra (110,4%) et de Dakhla-Oued Ed-Dahab (104,2%). Les autres régions affichent des taux similaires à la moyenne nationale.

Une analyse de l'état d'avancement, durant la période 2004-2014, par rapport à l'objectif (100% en 2030) révèle une tendance à la baisse des taux d'inscription des garçons à l'enseignement préscolaire enregistrés dans la majorité des régions. En effet, les taux restent relativement inférieurs à la moyenne nationale et représentent, par conséquent, un véritable défi à relever au cours des prochaines années. Ainsi, la plupart des régions ont enregistré une baisse de leur taux d'inscription en affichant des taux de croissance annuels moyens négatifs qui varient entre -0,3% pour l'Oriental et -2,9% pour Rabat-Salé-Kénitra, d'où l'obligation pour ces régions de doubler leurs efforts en préconisant de nouvelles mesures pour améliorer les indicateurs de l'enseignement préscolaire, afin d'atteindre l'objectif de 100% en 2030. A l'inverse, les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab et de Guelmim-Oued Noun ont enregistré des taux de croissance annuels largement supérieurs à la moyenne nationale : 6,7% et 6,2% respectivement, leur permettant ainsi d'atteindre leur objectif de 100%. Les régions de Laâyoune-Sakia EL Hamra (1,5% en moyenne annuelle), Casablanca-Settat (0,3%) et Fès-Meknès (0,2%) ont amélioré sensiblement leur taux d'inscription.

Graphique 34 : Taux d'inscription à l'école préscolaire (garçons)



Source : Département de l'Education Nationale calculs DEPF

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Taux d'analphabétisme des plus de 10 ans

Le Maroc a mis en place une stratégie intégrée de lutte contre l'analphabétisme qui vise à garantir l'éducation pour tous, en ciblant particulièrement les jeunes et les femmes rurales. Les efforts consentis en la matière ont permis une amélioration continue des indicateurs d'alphabétisation. Ainsi, le taux d'analphabétisme des plus de 10 ans s'est établi à l'échelle nationale en 2014 à 32 % contre 43% en 2004, soit une baisse de 11 points de pourcentage sur 10 ans. Par tranche d'âge, la baisse de l'analphabétisme a été plus accentuée chez les jeunes de moins de 25 ans. Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 15-24 ans s'est situé en 2014 à 10,8% contre 29,1% en 2004, soit une baisse de plus de 18,1 points.

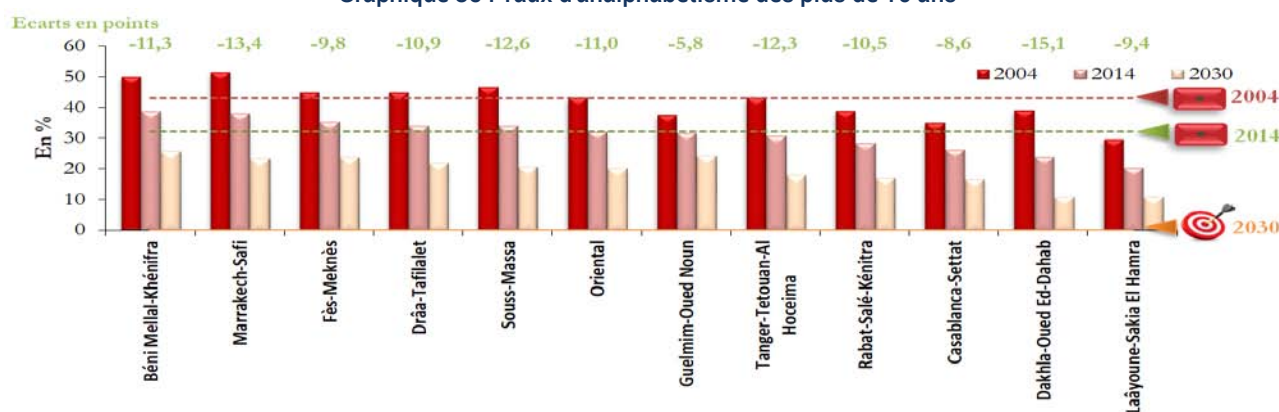
En dépit du repli du taux d'analphabétisme, les niveaux enregistrés demeurent encore élevés. Afin d'insuffler un élan important aux programmes d'alphabétisation pour atteindre l'objectif de 0% à l'horizon 2030, le Maroc a adopté, depuis 2015, une feuille de route d'alphabétisation sur la période allant de 2015 à 2026 qui vise à réduire le taux d'analphabétisme à moins de 10% à l'horizon 2026, tout en donnant la priorité à l'alphabétisation des femmes et des jeunes surtout celles et ceux issus du milieu rural.

En matière de disparités géographiques, les régions où ce phénomène est le plus répandu en 2014, sont les régions de Béni Mellal-Khénifra (38,7%) et de Marrakech-Safi (38%), suivies de la région de Fès-Meknès (35,2%) et les deux régions de Drâa-Tafilalet et de Souss-Massa (34%). Avec un taux d'analphabétisme de 20,3%, la région de Laâyoune-Sakia El Hamra vient en tête des régions les plus alphabétisées, suivie par la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab (23,9%). Le reste des régions enregistre un taux d'analphabétisme de moins du tiers de la population de 10 ans et plus et varie de 32,1% dans la région de l'Oriental à 26,4% dans la région de Casablanca-Settat, passant par la région de Guelmim oued Noun (31,7%), la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (30,8%) et la région de Rabat-Salé-Kénitra (28,4%).

En termes de dynamique, toutes les régions ont connu une atténuation du taux d'analphabétisme durant la période 2004-2014. Les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (-4,8%), Laâyoune-Sakia El Hamra (-3,7%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (-3,3%) ont affiché des performances supérieures à celle enregistrée au niveau national. Le reste des régions a affiché une évolution similaire à celle enregistrée au niveau national.

En poursuivant ce rythme et en accentuant les efforts de partenariat avec les différents intervenants et opérateurs régionaux à travers des programmes diversifiés et ciblés de lutte contre l'analphabétisme, toutes les régions parviendraient à atteindre leurs objectifs à l'horizon 2030.

Graphique 35 : Taux d'analphabétisme des plus de 10 ans





ODD6 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Sources d'eau potable améliorées (% de la population)

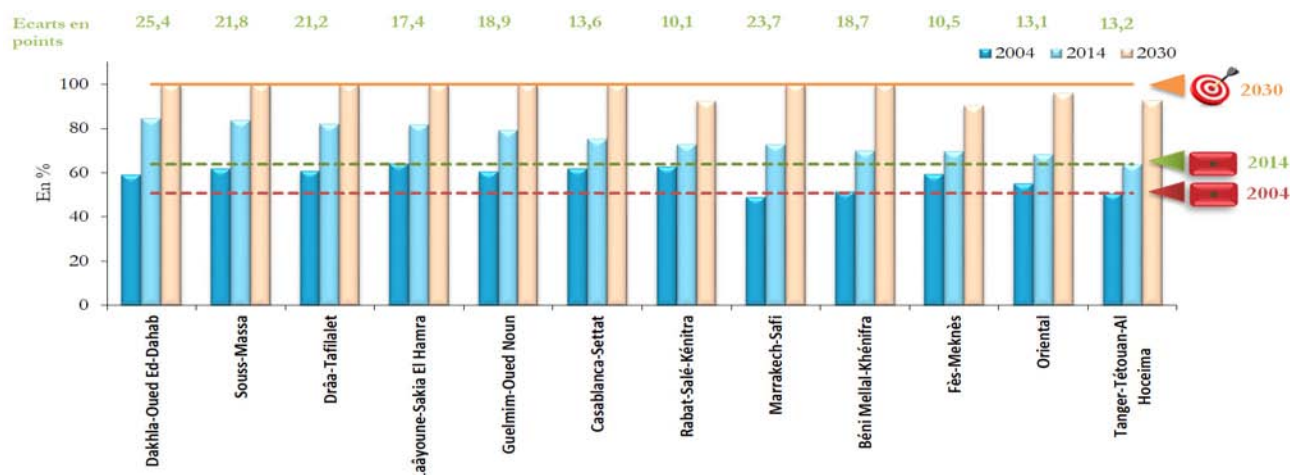
Le taux de couverture en sources d'eau potable améliorées a atteint 73% de la population en 2014 contre 57,5% en 2004, soit une croissance de 15,5 points de plus au niveau national. Cette tendance a profité au milieu urbain où le taux d'accès à l'eau potable a atteint 91,3% en 2014 contre un niveau encore faible de 37,8% en milieu rural.

Malgré les différentes stratégies et mesures mises en œuvre ou en cours d'élaboration visant la généralisation de l'accès à l'eau potable, les résultats au niveau de certaines régions restent en dessous des attentes. Ainsi, l'accès à l'eau potable améliorée varie d'un taux de 63,9% enregistré au niveau de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma à 84,5% à Dakhla-Oued Ed-Dahab. Outre ces valeurs extrêmes, l'Oriental, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra, Béni-Mellal Khénifra, Marrakech-Safi, Rabat-Salé-Kénitra enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale (73%), soit respectivement 68,3%, 69,8%, 70,1%, 72,8% et 72,8%. Par contre, les régions de Casablanca-Settat (75,4%), Guelmim-Oued Noun (79,3%), Laâyoune-Sakia El Hamra (81,6%), Drâa-Tafilalet (81,9%), Souss-Massa (83,7%) et Dakhla-Oued Ed-Dahab (84,5%) affichent des taux de couverture qui dépassent le niveau national.

En milieu urbain, l'accès à l'eau potable améliorée varie d'un taux de 83,2% enregistré dans la région Laâyoune-Sakia El Hamra à 94,8% au niveau de la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab en 2014. Les régions de l'Oriental (88,4%), Rabat-Salé-Kénitra (89,6%), Béni Mellal-Khénifra (91,2%), Casablanca-Settat (91%), Laâyoune-Sakia El Hamra (83,2%) enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale (91,3%).. Par contre, les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (90,3%), Fès-Meknès (94,4%), Marrakech-Safi (93%), Drâa-Tafilalet (92,2%), Souss-Massa (93,3%), Guelmim-Oued Noun (93%) et Dakhla-Oued Ed-Dahab (94,8%) affichent un taux de couverture qui dépasse le niveau national.

L'accès à l'eau potable améliorée en milieu rural varie d'un taux de 73,8% affiché par la région Souss-Massa à 96,3% au niveau de la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab en 2014. Les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (13,3%), l'Oriental (13,3%), Fès-Meknès (13,3%), Rabat-Salé-Kénitra (21,1%), Casablanca-Settat (20,5%) et Dakhla-Oued Ed-Dahab (15,1%) enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale (37,8%). Par contre, les régions de Béni Mellal-Khénifra (44,1%), Marrakech-Safi (54,1%), Drâa-Tafilalet (74,7%), Souss-Massa (69,2%), Guelmim-Oued Noun (50,2%) et Laâyoune-Sakia El Hamra (39,2%) affichent des taux de couverture qui dépassent largement le niveau national.

Graphique 36 : Sources d'eau potable améliorées (% de la population ayant accès)



Source : HCP et calculs DEPF

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)

Parallèlement à l'accès aux sources d'eau potable améliorées, le taux de couverture en installations d'assainissement améliorées varie d'un taux de 32,1% enregistré dans la région Drâa-Tafilalet à 90,8% au niveau de la région Laâyoune-Sakia El Hamra. Outre ces valeurs extrêmes, Souss-Massa, Marrakech-Safi, Béni-Mellal Khénifra, Guelmim-Oued Noun et l'Oriental enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale (58,9%), soit respectivement 43,7%, 45,7%, 49,6%, 55,2% et 57,9%. Par contre, les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (62,5%), Fès-Meknès (62,9%), Rabat-Salé-Kénitra (68,1%), Casablanca-Settat (69%) et Dakhla-Oued Ed-Dahab (85%) affichent des taux de couverture qui dépassent le niveau national.

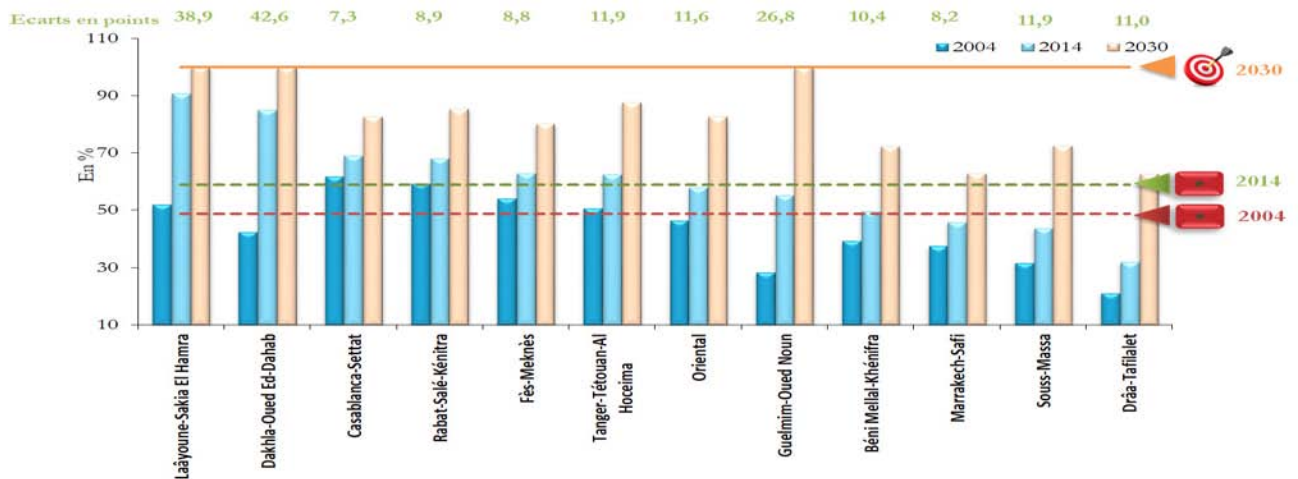
En milieu urbain, le taux de couverture en installations d'assainissement améliorées varie de 73,8% enregistré par la région Souss-Massa à 96,3% au niveau de la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab en 2014. Les régions de l'Oriental (82,6%), Béni Mellal-Khénifra (87,6%), Casablanca-Settat (88%), Drâa-Tafilalet(75,2%), Souss-Massa (73,8%)et Guelmim-Oued Noun (81%) enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale (88,2%). Par contre, les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (96,3%), Fès-Meknès (94%), Laâyoune-Sakia El Hamra (93,8%), Marrakech-Safi (91,2%) et Rabat-Salé-Kénitra (89%) affichent des taux de couverture qui dépassent le niveau national.

De son côté, le taux de couverture en installations d'assainissement améliorées en milieu rural varie de 0,6% enregistré par la région Guelmim-Oued Noun à 9,6% au niveau de la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab en 2014. Les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (2,1%), Béni Mellal-Khénifra (2,8%), Casablanca-Settat (2,2%), Drâa-Tafilalet (2,2%), Souss-Massa (1,5%) et Guelmim-Oued Noun enregistrent des taux inférieurs à la moyenne

nationale (2,9%). Par contre, les régions de l’Oriental, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab affichent des taux de couverture qui dépassent largement le niveau national.

En termes de dynamique, le taux de couverture en installations d’assainissement améliorées a connu une forte augmentation entre 2004 et 2014. En effet, les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab, Laâyoune-Sakia El Hamra et Guelmim-Oued Noun affichent les dynamiques les plus importantes, soit respectivement 42,6, 38,9 et 26,8 points. Si cette dynamique se maintiendrait lors des prochaines années, ces trois régions devraient atteindre leurs cibles à l’horizon 2030. Dakhla-Oued Ed-Dahab et Laâyoune-Sakia El Hamra seraient les premières régions marocaines à atteindre l’objectif en 2016.

Graphique 37 : Installations d’assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)



Source : HCP et calculs DEPF



ODD7 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES À UN COÛT ABORDABLE

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Accès à l'électricité (en % de la population)

En 2014, le taux d'accès de la population à l'électricité a atteint 91,6% en hausse de 20 points par rapport à 2004 (71,6%). Ce taux s'élève à 95,2% en milieu urbain et à 84,6% en milieu rural.

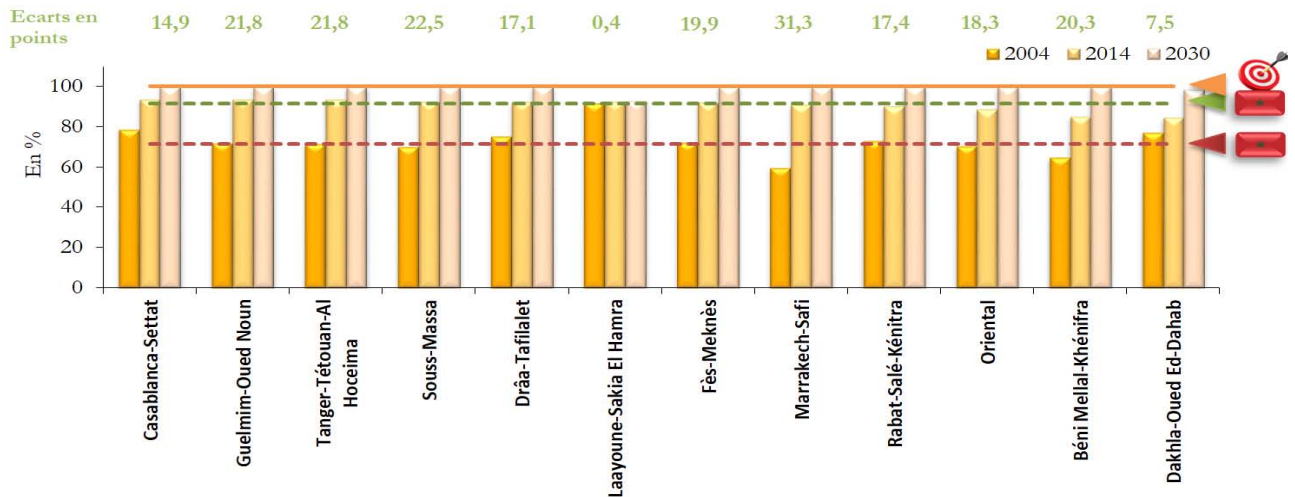
Au niveau des régions, l'accès à l'électricité varie d'un taux de 93,7% enregistré par les régions de Casablanca-Settat et de Guelmim-Oued Noun à 87,7% enregistré au niveau de la région Dakhla-Oued Ed-Dahab. Outre ces valeurs extrêmes, les régions de Béni Mellal-Khénifra, l'Oriental, Rabat-Salé-Kénitra et Marrakech-Safi enregistrent des taux d'accès à l'électricité inférieurs à la moyenne nationale (91,6%), soit respectivement 85,2%, 88,9%, 90,4% et 91,1%. Par contre les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (93,5%), Souss-Massa (92,6%), Drâa-Tafilalet (92,4%), Laâyoune-Sakia El Hamra (92,3%) et Fès-Meknès (92,2%) affichent des taux d'accès qui dépassent le niveau national.

En milieu urbain, l'accès à l'électricité varie d'un taux de 93,4% enregistré par la région Rabat-Salé-Kénitra à 96,7% au niveau de la région Guelmim-Oued Noun en 2014. Les régions de l'Oriental (94,9%), Rabat-Salé-Kénitra (93,4%), Béni Mellal-Khénifra (93,5%), Souss-Massa (94,7%), Laâyoune-Sakia El Hamra (93,8%) et Dakhla-Oued Ed-Dahab (94,4%) enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale (95,2%). Par contre, les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (95,6%), Fès-Meknès (96,5%), Casablanca-Settat (95,9%), Marrakech-Safi (95,6%), Drâa-Tafilalet (96,2%) et Guelmim-Oued Noun (96,7%) affichent des taux d'accès qui dépassent le niveau national.

De son côté, l'accès à l'électricité au milieu rural varie d'un taux de 20% enregistré par la région Dakhla-Oued Ed-Dahab à 89,6% au niveau de la région de Drâa-Tafilalet en 2014. Les régions de l'Oriental (75,7%), Fès-Meknès (84,1%), Rabat-Salé-Kénitra (81,3%), Béni Mellal-Khénifra (75%) et Laâyoune-Sakia El Hamra (47,9%) enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale (84,6%). Par contre, les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (89,5%), Casablanca-Settat (86%), Marrakech-Safi (87,1%), Souss-Massa (89,6%) et Guelmim-Oued Noun (87,4%) affichent des taux de couverture qui dépassent le niveau national.

En termes de dynamique, toutes les régions ont amélioré significativement leur niveau d'accès à l'électricité entre 2004 et 2014. En effet, la région de Marrakech-Safi affiche la dynamique la plus importante, avec une progression dépassant 31 points. Si cette dynamique serait maintenue lors des prochaines années, dix régions devraient atteindre la généralisation de l'accès à ce service vital à l'horizon 2030 mises à part les régions Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab qui auraient des taux variant entre 93% et 98%. Les régions de Marrakech-Safi et Guelmim-Oued Noun seraient les premières régions marocaines à atteindre la cible.

Graphique 38 : Accès à l'électricité (en % de la population)



Source : HCP et calculs DEPF



ODD8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

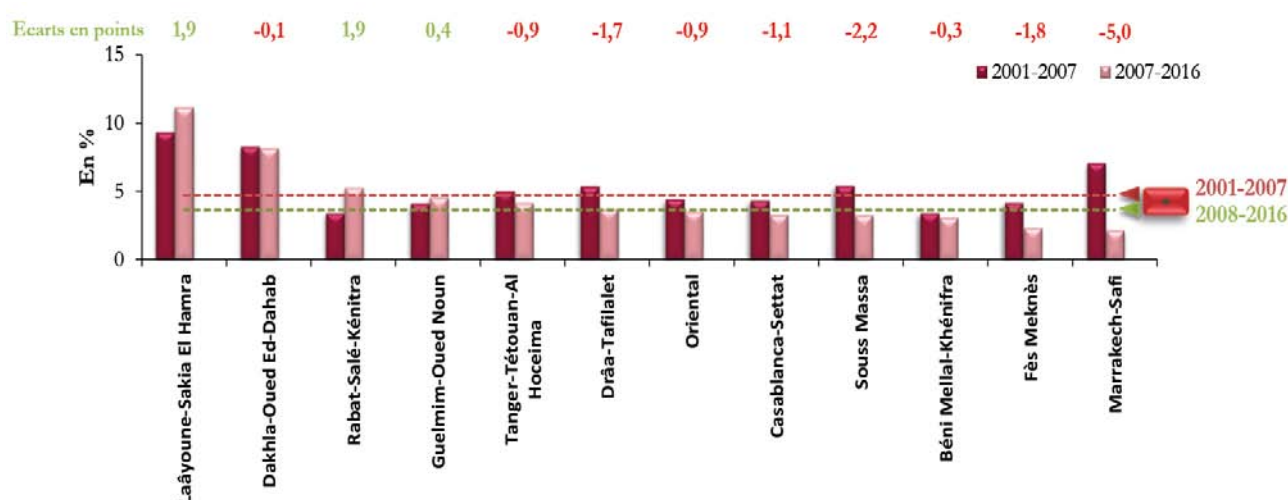
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du PIB d'au moins 7% dans les pays les moins avancés

Le Maroc a enregistré, depuis les années 2000, une croissance assez soutenue à la faveur de la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles et programmes publics d'envergure favorisant la modernisation du système productif national et le relèvement de sa compétitivité. Les performances globales de l'économie marocaine cachent, toutefois, des contributions différenciées des régions du Royaume à la création de la valeur ajoutée nationale. En effet, cinq régions représentant 51,1% du PIB national ont évolué à une cadence au-dessous de la moyenne nationale sur la période 2001-2016 (Béni Mellal Khénifra (+3,5%), Fès Meknès (+3,6%), Casablanca Settat (+3,9%), l'Oriental et Guelmim Oued Noun (+4,1% chacune)).

Au rythme différencié en termes de croissance s'ajoute la capacité de résilience variable d'une région à l'autre aux chocs exogènes qui ont affecté l'économie nationale. Sur la période 2008-2016, les PIB régionaux ont évolué dans un intervalle large, avec un écart de 9,1 points, allant de +2,1% pour Marrakech-Safi à +11,2% pour Laâyoune Sakia al Hamra en 2008-2016, soit une divergence plus prononcée relativement à la période 2001-2007 (un écart de 5,9 points pour des croissances allant de +3,4% à Rabat Salé Kénitra à +9,3% pour Laâyoune Sakia al Hamra).

La croissance économique nationale (4,2% durant 2001-2016) est tirée à hauteur de 61,4% par quatre régions (Casablanca-Settat (24,8%), Rabat-Salé-Kénitra (15,7%), Marrakech-Safi (11,8%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (9,1%)) révélant des marges de croissance à gagner en redressant la contribution de certaines régions à la croissance économique nationale.

Graphique 39 : Taux de croissance du PIB réel



Source : Calculs DEPF

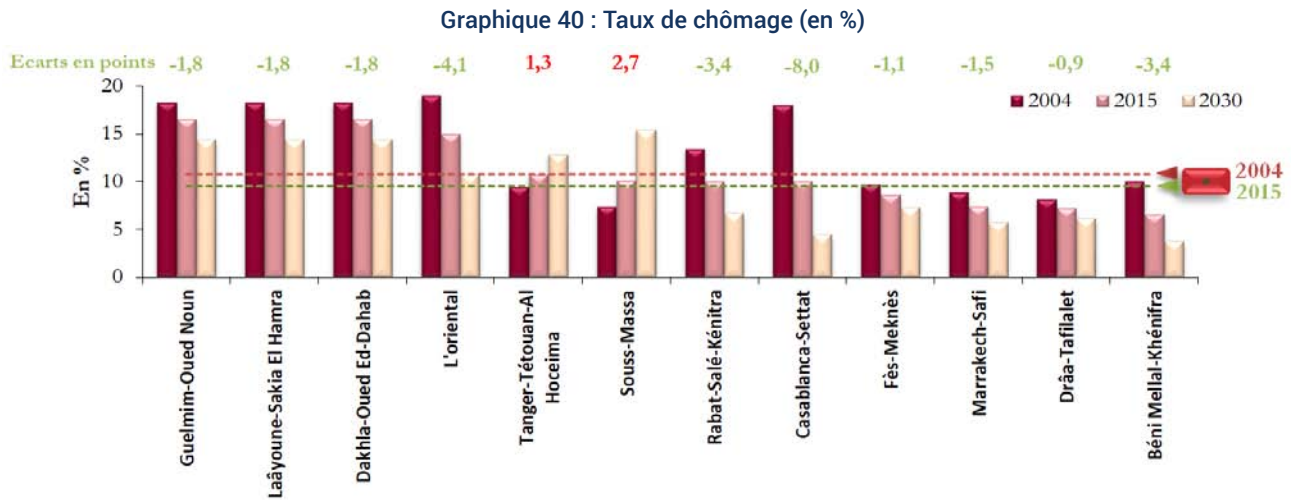
8.2 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Taux de chômage (en %)

Le taux de chômage au Maroc s'est établi à 9,5% en 2015, en légère atténuation par rapport à 2004 (10,8%). Les femmes sont plus exposées au risque d'être au chômage que les hommes, soit 10,5% pour les femmes et 9,4% pour les hommes en 2014.

Au niveau régional, les trois régions du Sud et l'Oriental s'avèrent les régions où le chômage est plus prononcé comparativement au niveau national. Ainsi, le taux de chômage relevé au niveau des trois régions du Sud s'est élevé à 16,5% (25,9% chez les femmes et 13,6% chez les hommes) et celui enregistré au niveau de l'Oriental s'est établi à 15% (17,2% chez les femmes et 14,4% chez les hommes). À l'opposé, les taux les plus faibles ont été réalisés par Béni Mellal-Khénifra (6,6%), Drâa-Tafilalet (7,2%), Marrakech-Safi (7,4%) et Fès-Meknès (8,6%). Le taux de chômage demeure autour de la moyenne nationale pour Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (10,7%), Souss-Massa (10,1%), Rabat Salé Kénitra et Casablanca-Settat (10% chacune).

La région qui a enregistré la meilleure performance est celle de Casablanca-Settat, soit une baisse de 8 points en variation absolue entre 2004 et 2015. À l'instar de Casablanca-Settat, toutes les régions sont parvenues à baisser leurs taux de chômage entre 2004 et 2015, mises à part Souss-Massa et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma qui ont vu leurs taux de chômage s'accroître (+2,7 points et +1,3 point).



Source : HCP

8.3 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

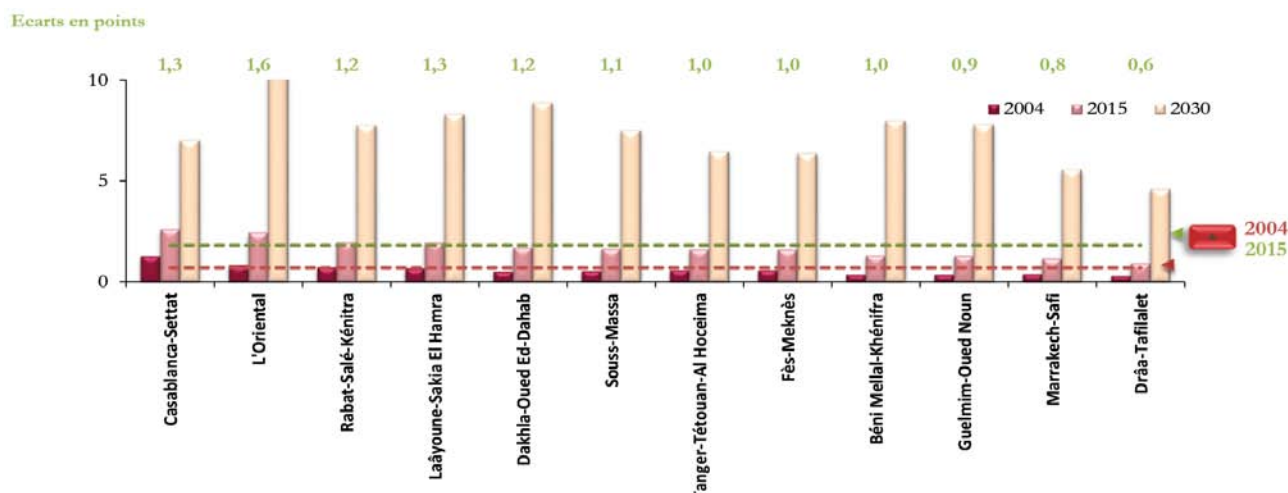
Implantation bancaire pour 10.000 habitants

Le réseau bancaire marocain continue de s'étendre pour atteindre 6139 agences en 2015, soit une hausse de 9,2% en moyenne par an entre 2004 et 2015. Ainsi, le Maroc compte 1,8 agence bancaire pour 10.000 habitants en 2015 contre 0,7 en 2004.

La région de Casablanca-Settat se hisse en première position en 2015, avec 2,6 agences bancaires pour 10.000 habitants, suivie des régions de l'Oriental (2,6), de Rabat-Salé-Kénitra (2) et de Laâyoune-Sakia El Hamra (1,9). La majorité des banques demeurent concentrées dans les grandes agglomérations urbaines. Les régions les moins urbanisées, en l'occurrence, Drâa-Tafilalet, Marrakech-Safi et Béni-Mellal Khénifra, n'accueillent respectivement que 0,9, 1,2 et 1,3 agence bancaire pour 10.000 habitants en 2015.

La répartition régionale du réseau bancaire s'est améliorée entre 2004 et 2015. En effet, toutes les régions ont réalisé un développement rapide (dépassant un gain d'un point en variation absolue), mises à part les régions de Drâa-Tafilalet (+0,6 point), de Marrakech-Safi (+0,8 point) et de Guelmim-Oued Noun (+0,9). Si cette même tendance se maintiendrait d'ici à 2030, toutes les régions auraient des densités bancaires qui excèdent 6 agences bancaires pour 10.000 habitants, à l'exception de Drâa-Tafilalet et de Marrakech-Safi.

Graphique 41 : Implantation bancaire pour 10.000 habitants



Source : Bank Al-Maghrib et calculs DEPF



ODD9 : BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

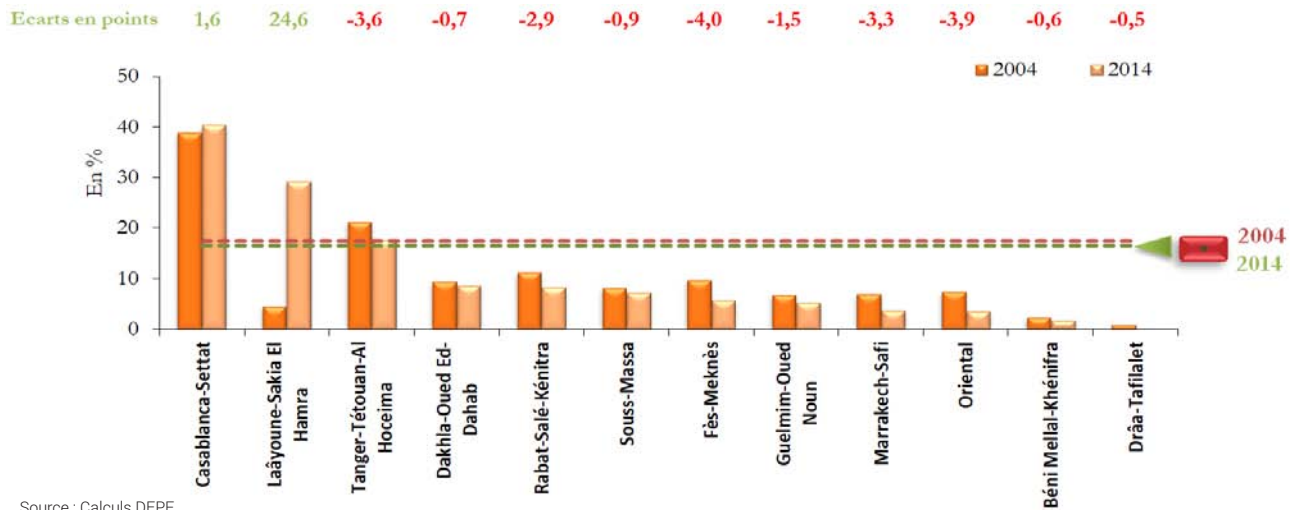
9.1 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au PIB, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en pourcentage du PIB

Le secteur industriel au Maroc a connu une dynamique particulière, en lien avec la mise en œuvre de nombreuses réformes et stratégies dont notamment le plan émergence I et II et le plan d'accélération industrielle 2014-2020. Ces stratégies, axées sur le déploiement des nouveaux métiers mondiaux du Maroc, visent à impulser l'activité industrielle et en faire un puissant levier de création de la valeur ajoutée et des emplois. Ainsi, la part du secteur industriel dans le PIB s'est située à 15,8% en 2016 et à 60,6% de celles des activités secondaires. Le secteur emploie plus d'un million de personnes, soit 18,1% de la population active occupée.

Au niveau régional, toutes les régions ont connu une baisse de la valeur ajoutée industrielle à l'exception de la région de Casablanca Settat et celle de Laâyoune-Sakia El Hamra qui ont amélioré la part de l'industrie dans leur tissu économique, passant respectivement de 38,9% et 4,5% en 2004 à 40,4% et 29,2%, soit 1,6 point de pourcentage pour la région de Casablanca Settat et 24,6 points de pourcentage pour la région de Laâyoune-Sakia El Hamra. En revanche, d'autres régions, comme Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, l'Oriental, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra et Marrakech-Safi ont accusé une baisse de leur activité industrielle durant la même période, passant respectivement de 21,3%, 7,5%, 9,8%, 11,2% et 7,1% en 2004 à 17,7%, 3,6%, 5,7%, 8,3% et 3,8% en 2014.

Graphique 42 : Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en pourcentage du PIB

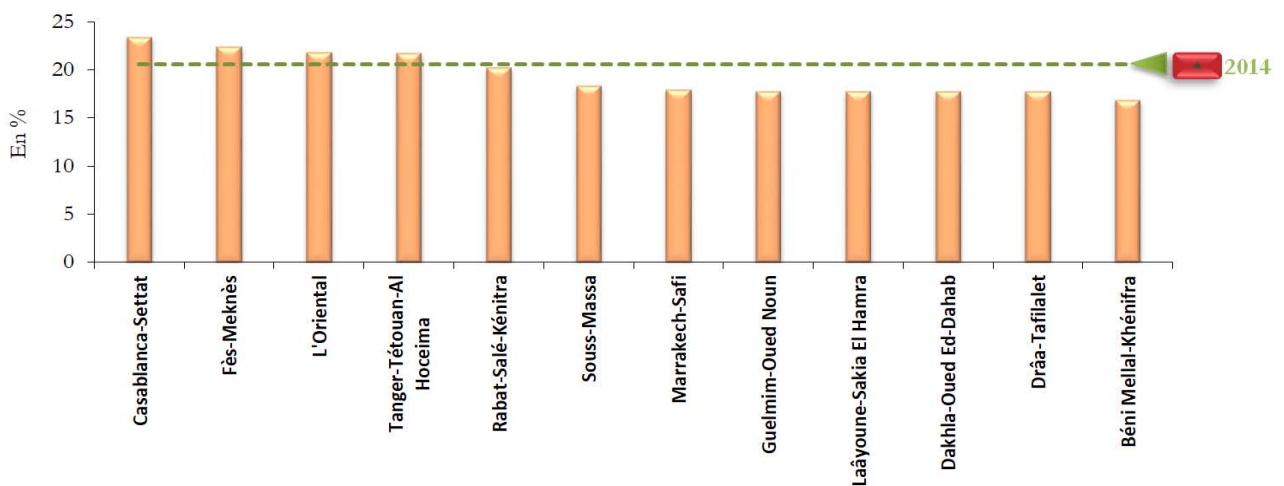


Source : Calculs DEPF

Emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total

Le taux d'emploi dans le secteur industriel a atteint 20,6% au niveau national. Ce taux varie de 16,9% enregistré par Béni Mellal-Khénifra à 23,4% au niveau de la région Casablanca-Settat. Outre ces valeurs extrêmes, Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi, Drâa-Tafilalet, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale (20,6%) soit respectivement 20,3%, 17,9%, 17,8%, 18,4%, 17,8%, 18,4%, 17,8% et 17,8%. Par contre, les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'Oriental et Fès-Meknès affichent des taux qui dépassent le niveau national, soit respectivement 21,8%, 21,8% et 22,4%.

Graphique 43 : Emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total en 2014



Source : HCP et calculs DEPF

9.2 Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

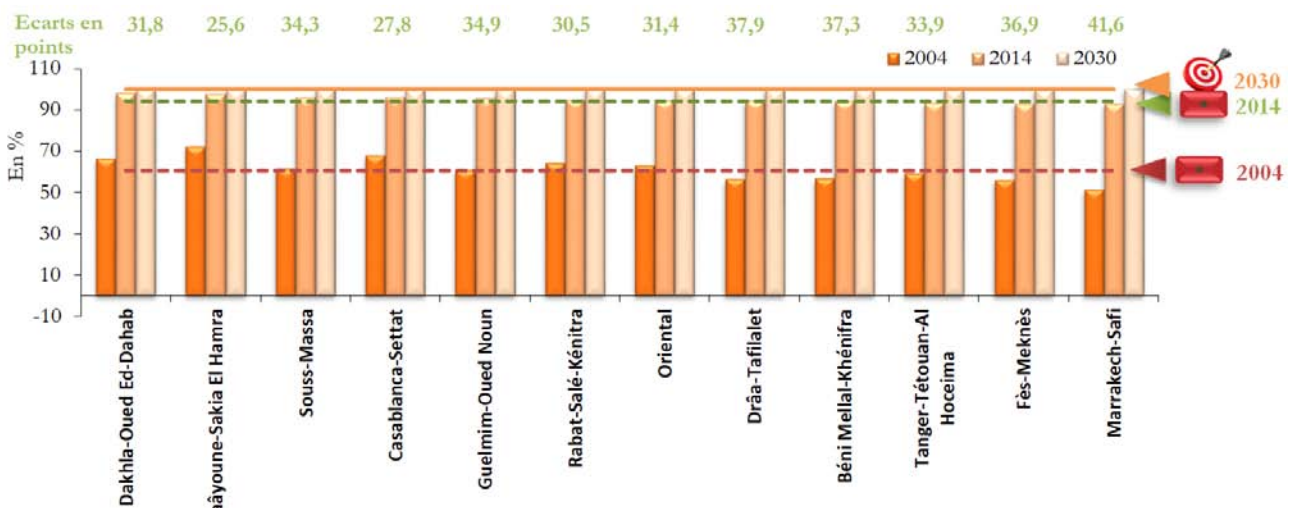
Abonnés à la téléphonie mobile (pour 100 personnes)

En 2014, 94,3% de la population captaient un signal cellulaire mobile au même titre que la moyenne mondiale (95%) après 60,6% en 2004, soit une hausse considérable de 33,7 points analogue à la progression mondiale (+35,1 points).

Les abonnements dans les réseaux mobiles varient d'un taux de 92,9% enregistré par les régions Fès-Meknès et Marrakech-Safi à 98% au niveau de la région Dakhla-Oued Ed-Dahab, soit des niveaux supérieurs aux pays les moins développés (85,8%). Outre ces valeurs extrêmes, les régions Fès-Meknès, Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Béni Mellal-Khénifra et Drâa-Tafilalet enregistrent des accès inférieurs à la moyenne nationale (94,3%), soit respectivement 92,9%, 92,9%, 93,1%, 93,9% et 94,2%. Tandis que les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab, Laâyoune-Sakia El Hamra, Souss-Massa, Casablanca-Settat, Guelmim-Oued Noun, Rabat-Salé-Kénitra et Oriental affichent des taux d'abonnés qui dépassent le niveau national, soit respectivement 98,0%, 97,6%, 95,8%, 95,7%, 95,5%, 94,7% et 94,4%.

En termes de dynamique, la couverture de la téléphonie mobile s'est rapidement étendue au niveau de toutes les régions entre 2004 et 2014. En effet, la région de Marrakech-Safi affiche la dynamique la plus importante (plus de 41 points) dans un élan de rattrapage tels les pays les moins avancés (+39,7 points). Si cette dynamique serait maintenue lors des prochaines années, les douze régions devraient accéder à une couverture totale dès 2020.

Graphique 44 : Abonnés à la téléphonie mobile (pour 100 personnes)

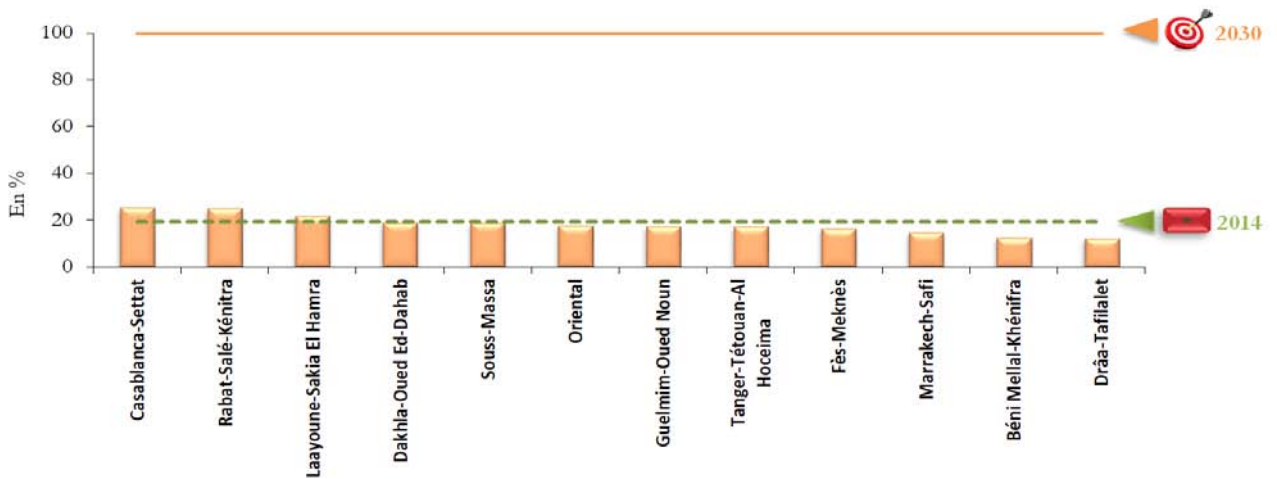


Source : HCP et calculs DEPF

Utilisateurs Internet (pour 100 personnes)

En plus des abonnements aux réseaux mobiles, le nombre d'internautes varie d'un taux de 12,5% enregistré par la région de Béni Mellal-Khénifra à 25,2% au niveau de la région Casablanca-Settat. Outre ces valeurs extrêmes, les régions Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, l'Oriental, Fès-Meknès, Béni Mellal-Khénifra, Marrakech-Safi, Drâa-Tafilalet, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun et Dakhla-Oued Ed-Dahab enregistrent des accès inférieurs à la moyenne nationale (19,3%), soit respectivement 17,2%, 17,6%, 16,4%, 12,5%, 14,7%, 12,1%, 18,8%, 17,3% et 19,0%. Les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat et Laâyoune-Sakia El Hamra affichent, de leur côté, des taux d'utilisation qui dépassent le niveau national, soit respectivement 25%, 25,2% et 21,7%.

Graphique 45 : Utilisateurs Internet (pour 100 personnes) en 2014



Source : HCP et calculs DEPF



ODD10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

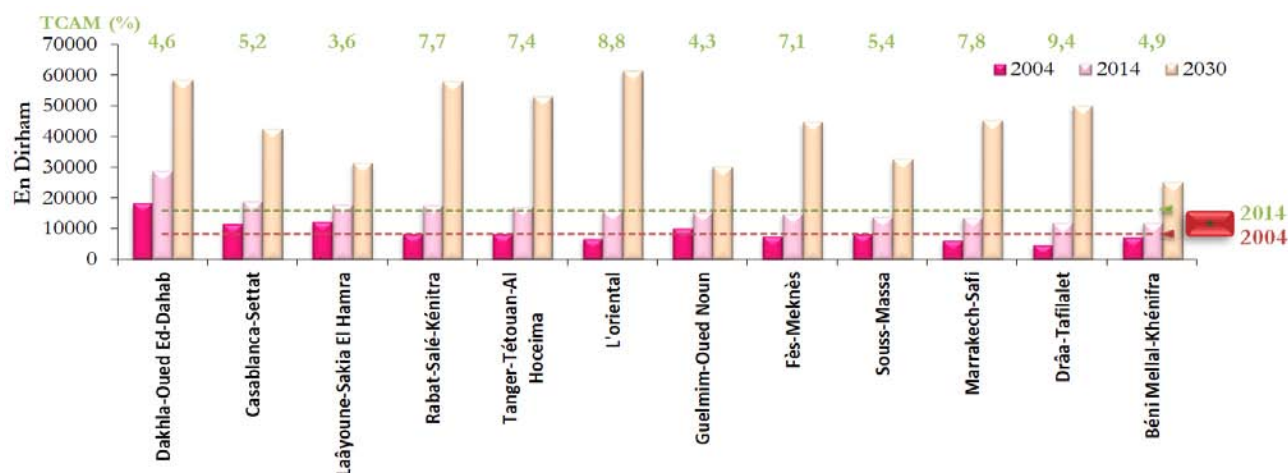
Dépenses annuelles moyennes par personne

Les dépenses annuelles moyennes par personne (DAMP) se sont nettement accrues de 6,7% en moyenne par an, passant de 8.280 DH en 2004 à 15.876 DH en 2014.

Au niveau régional, Dakhla-Oued Ed-Dahab (28.627 DH), Casablanca-Settat (19.006 DH), Laâyoune-Sakia El Hamra (17.799 DH), Rabat-Salé-Kénitra (17.717 DH) et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (17.082 DH) sont les régions qui se caractérisent par les dépenses les plus élevées comparativement à la moyenne nationale en 2014. En revanche, les régions de Drâa-Tafilalet (11.923 DH) et de Béni Mellal-Khénifra (11.745 DH) se retrouvent au bas de l'échelle en termes de DAMP en 2014. Par milieu de résidence, les disparités sont plus accentuées au niveau de la région de Rabat-Salé-Kénitra qui enregistre le rapport urbain/rural le plus important en 2014 (soit 2,3 contre 1,87 au niveau national). Outre Rabat-Salé-Kénitra, ce rapport varie de 1,39 pour Guelmim-Oued Noun à 1,9 pour Fès-Meknès.

Entre 2004 et 2014, toutes les régions ont amélioré leurs niveaux de dépenses annuelles moyennes. Les régions ayant de faibles DAMP ont réalisé des rythmes de croissance dépassant la moyenne nationale (6,7%), en l'occurrence Drâa-Tafilalet (9,4%), l'Oriental (8,8%), Marrakech-Safi (7,8%) et Fès-Meknès (7,1%). Si cette dynamique pourrait être conservée à l'horizon 2030, toutes les régions seraient en mesure d'accroître leurs DAMP au-dessus de 42.000 DH, à l'exception de Béni Mellal-Khénifra, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Souss-Massa qui se caractérisent par des rythmes de croissances moins rapides que les autres régions et, par conséquent, ne dépasseraient pas 33.000 DH à l'horizon 2030.

Graphique 46 : Dépenses annuelles moyennes par personne



Source : HCP et calculs DEPF

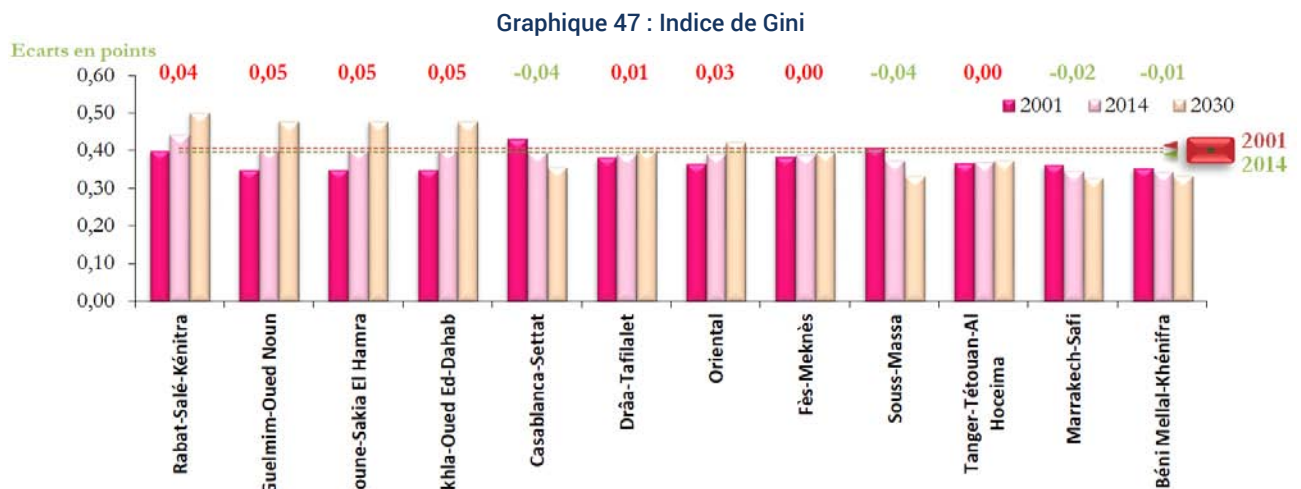
Indice de Gini

Malgré l'amélioration des niveaux de vie entre 2004 et 2014, les inégalités des dépenses des ménages, exprimées par l'indice de Gini, demeurent significatives au Maroc du moment où elles n'ont baissé que de 0,01 point en variation absolue, passant de 0,406 en 2001 à 0,395 en 2014. Cette persistance des inégalités a, également, été perçue au niveau international pour des pays ayant des croissances de consommation peu soutenues³¹.

L'analyse par région fait ressortir des résultats peu dispersés autour de la moyenne nationale. Ainsi, les inégalités de revenu sont plus accentuées à Rabat-Salé-Kénitra (0,442), au niveau des trois régions du Sud (0,402 chacune). Casablanca-Settat, Drâa-Tafilalet, l'Oriental et Fès-Meknès viennent ensuite avec des indices de Gini autour de 0,39. Les niveaux d'inégalités les plus bas sont enregistrés pour les régions de Béni Mellal-Khénifra (0,344), Marrakech-Safi (0,346), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (0,37), Souss-Massa (0,373).

Les régions sont marquées par des évolutions contrastées entre 2001 et 2014. Quatre régions ont réduit leurs niveaux d'inégalités de niveau de vie, soient Casablanca-Settat, Souss-Massa, Marrakech-Safi et Béni Mellal-Khénifra. En contrepartie, les régions de Rabat-Salé-Kénitra, l'Oriental et Drâa-Tafilalet ont accusé une hausse de leurs inégalités (sans dépasser +0,05 point). Des efforts supplémentaires sont essentiels d'ici 2030, tant pour inverser la tendance à l'accroissement des inégalités au niveau de ces régions que pour les réduire davantage pour les autres régions.

Ces perspectives pourraient être plus favorables suite à la consolidation des mesures entreprises dans les stratégies sociales (INDH, RAMED³², ...) ³³, ainsi que les fonds de financement³⁴ (Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale³⁵, Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain³⁶, ...) œuvrant à la réduction des inégalités dans toutes ses dimensions, notamment spatiales et de genre.



Source : HCP et calculs DEPF

³¹ 41% des pays au niveau mondial ont enregistré une détérioration de la situation des 40% de la population les plus pauvres relativement à celle de la population totale entre 2011 et 2015.

³² 11,5 millions de bénéficiaires à fin août 2017.

³³ Pour plus de détails voir « Rapport Economique et Financier PLF 2018 », Ministère de l'Economie et des Finances, Direction des Etudes et des Prévisions Financières, octobre 2017.

³⁴ En 2016, le domaine social est couvert par 12 comptes d'affectation spéciale (CAS) totalisant des recettes de 24,5 milliards de dirhams et des dépenses de 8,3 milliards de dirhams.

³⁵ Ce fonds, cumulant des recettes de 11,6 milliards de dirhams et des dépenses de 2,6 milliards de dirhams en 2016, contribue au financement du RAMED, du programme Tayssir, de l'Initiative Royale « 1 million de cartables », du programme d'assistance aux personnes à besoins spécifiques, du programme d'aide aux femmes veuves en situation de précarité et à l'allocation de secours. Pour plus de détails voir « Rapport sur les Comptes Spéciaux du Trésor PLF 2018 », Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2017.

³⁶ Ce fonds, cumulant des recettes de 8,6 milliards de dirhams et des dépenses de 3 milliards de dirhams en 2016, soutient l'INDH, notamment, dans les programmes « lutte contre la pauvreté en milieu rural » (20% des dépenses), « lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain » (18%), « mise à niveau territoriale » (17%) et « lutte contre la précarité » (8%). Pour plus de détails voir « Rapport sur les Comptes Spéciaux du Trésor PLF 2018 », Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2017.



ODD11 : FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

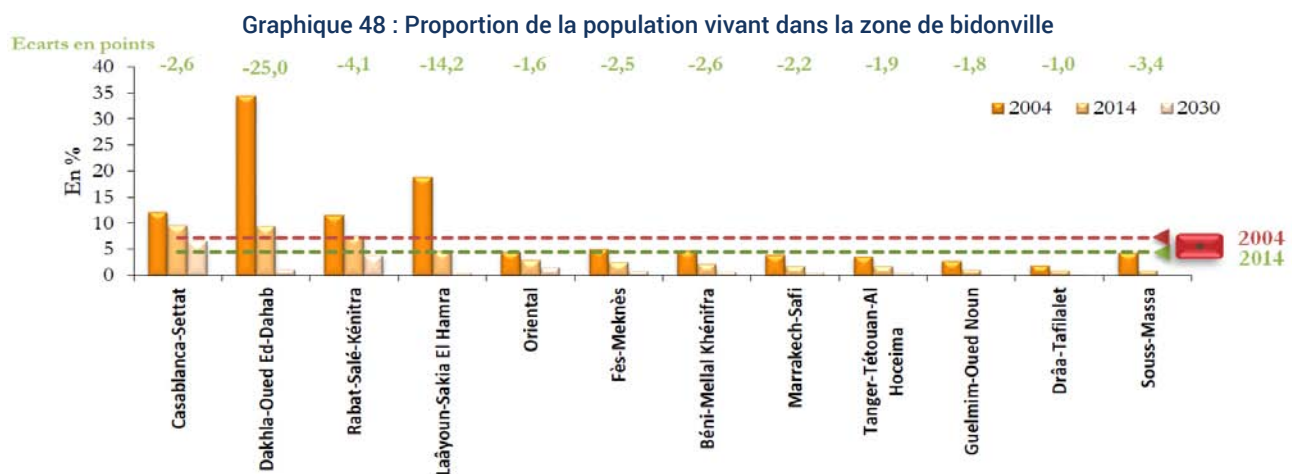
Proportion de la population vivant dans la zone de bidonville

En 2014, 4,5% de la population vivaient dans de habitats insalubres³⁷ contre 7,2% en 2004 dénotant d'une nette réduction de cette proportion de 2,7 points au niveau national.

La proportion de la population vivant dans les bidonvilles affiche des disparités au niveau régional. Elle varie de 1% enregistré dans les régions de Souss-Massa et de Drâa-Tafilalet à 9,7% au niveau de la région de Casablanca-Settat. Outre ces valeurs extrêmes, Guelmim-Oued Noun, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Marrakech-Safi, Béni Mellal-Khénifra, Fès-Meknès et l'Oriental enregistrent des proportions inférieures à la moyenne nationale (1,1%, 1,8%, 1,9%, 2,3%, 2,7% et 3% respectivement). La région de Laâyoune-Sakia El Hamra réalise une part proche de la moyenne nationale (4,8%). Tandis que Rabat-Salé-Kénitra et Dakhla-Oued Ed Dahab, à l'instar de Casablanca-Settat, affichent une part dépassant la moyenne nationale (respectivement 7,6% et 9,5%).

A l'horizon 2030, le Maroc est en mesure d'assurer un accès équitable à un logement convenable, notamment, pour les couches sociales défavorisées. La volonté du Maroc d'inscrire son action dans le cadre des ODD, a fait du programme « villes sans bidonvilles » (VSB) une action d'envergure. Ce programme vise l'éradication des bidonvilles dans 85 villes et communes urbaines au profit de 380.000 ménages à l'horizon 2030. En 2016, le nombre d'unités produites dans le cadre du programme Villes sans bidonvilles, a atteint 17.511 unités ce qui a permis d'améliorer les conditions d'habitat de 15.137 ménages et 59 villes ont été déclarées sans bidonvilles. En 2018, il est prévu de procéder à la déclaration de 5 nouvelles villes sans bidonvilles.

En termes de dynamique, toutes les régions ont vu leur part baisser considérablement entre 2004 et 2014. En effet, les régions de Souss-Massa, de Laâyoune-Sakia El Hamra, de Drâa-Tafilalet et de Guelmim-Oued Noun affichent les dynamiques les plus importantes (plus de 9 points de pourcentage). Si cette dynamique est maintenue lors des prochaines années, toutes les régions devraient réduire leurs proportions au-dessous de 1,6% à l'horizon 2030 mises à part Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat qui auraient des parts de 3,9% et 6,7% respectivement. Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun et Drâa-Tafilalet seraient les premières régions marocaines sans bidonvilles.



Source : Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville et calculs DEPF

³⁷ 29,7% des citoyens des pays en développement et 62% de ceux des pays les moins avancés vivent dans des taudis contre une moyenne mondiale de 23%. Source : United Nations Statistics Division.

11.2 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale des déchets

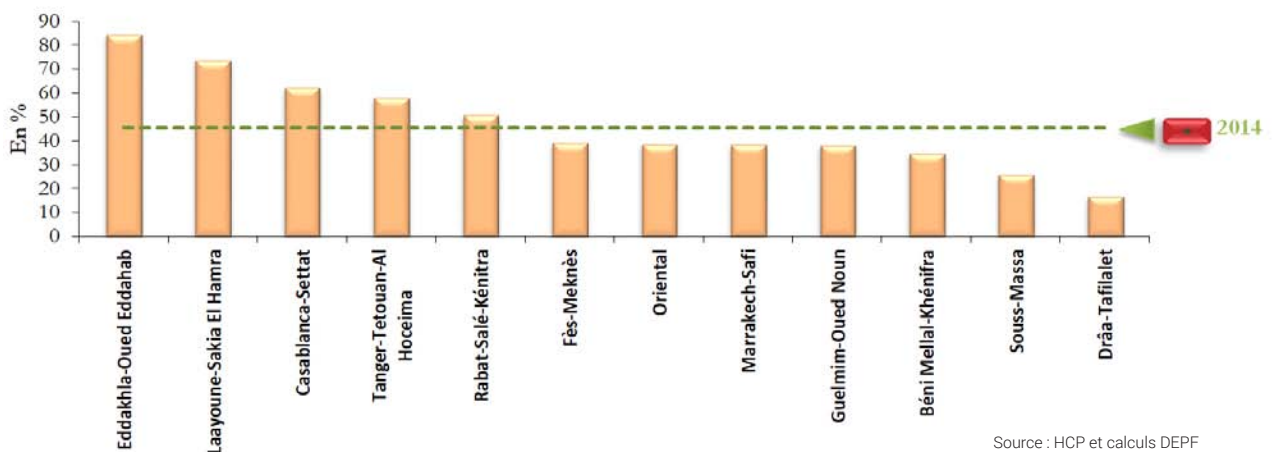
Part de la population totale desservie par la collecte des déchets municipaux en 2014

Concernant la gestion des déchets ménagers, en 2014, près de 65% de la population au niveau national ont accès à un réseau de collecte des déchets, soit 46% pour le réseau communal et 19% est desservie par des camions communs ou privés.

L'analyse des statistiques relatives à la population desservie par la collecte des déchets municipaux révèle des disparités entre les régions. De ce fait, la proportion de cette population varie d'un niveau important (84,3%) enregistré par la région de Dakhla-Oued Ed Dahab à un niveau très faible de 16,9% au niveau de la région de Drâa-Tafilalet. Au-delà de ces valeurs extrêmes, quatre régions enregistrent des proportions supérieures à la moyenne nationale. Il s'agit de Laâyoune-Sakia El Hamra (73,9%), Casablanca-Settat (62,5%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (58,1%), et Rabat-Salé-Kénitra (51%). Par ailleurs, quatre régions présentent un écart de près de 7% par rapport à la moyenne nationale, il s'agit de Fès-Meknès, l'Oriental, Marrakech-Safi et Guelmim-Oued Noun. À l'instar de la région de Drâa-Tafilalet les régions de Béni Mellal-Khénifra et Souss-Massa sont les moins desservies par la collecte des déchets municipaux (respectivement 35% et 26%).

Dans l'objectif de répondre aux soucis de protection de la santé publique, des ressources hydriques et de l'environnement en général et d'amélioration du cadre de vie de la population, de la salubrité de l'espace urbain et de l'arrière-pays des agglomérations, le Programme National des Déchets Ménagers (PNDM)³⁸ vient aussi pour pallier aux insuffisances accusées en matière de gestion du secteur des déchets ménagers. Ce programme, élaboré par le Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable et le Ministère de l'Intérieur avec l'appui de la Banque Mondiale, s'étale sur une période de 15 ans et concerne toutes les villes et centres urbains, y compris ceux ou celles ayant délégué leurs services des déchets à des opérateurs privés. Parmi les objectifs du PNDM est d'atteindre un taux de collecte des déchets ménagers de 85% en 2015, 90% en 2020 et 100% en 2030. En 2016, 85,2% des déchets ménagers produits en ville sont collectés³⁹.

Graphique 49 : Part de la population totale desservie par la collecte des déchets municipaux en 2014



³⁸ Pour plus de détails voir <http://www.pncl.gov.ma/fr/grandchantiers/Pages/PNDM.aspx>.

³⁹ En 2017, 65,2% de la population mondiale est desservie par la collecte municipale de déchets contre 39,3% pour les pays les moins avancés. Source : United Nations Statistics Division.

Annexe 1 : Acronymes relatifs aux régions

Béni Mellal-Khénifra	BMK
Casablanca-Settat	CS
Dakhla-Oued Ed-Dahab	DOD
Drâa-Tafilalet	DT
Fès-Meknès	FM
Guelmim-Oued Noun	GON
Laâyoune-Sakia El Hamra	LSH
Marrakech-Safi	MS
Oriental	O
Rabat-Salé-Kénitra	RSK
Souss-Massa	SM
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	TTH

Annexe 2 : Liste des Objectifs de Développement Durable 2030

Objectif 1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
Objectif 2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
Objectif 3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
Objectif 4	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
Objectif 5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
Objectif 6	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
Objectif 7	
Objectif 8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
Objectif 9	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
Objectif 10	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
Objectif 11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs résilients et durables ;
Objectif 12	Établir des modes de consommation et de production durables ;
Objectif 13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
Objectif 14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
Objectif 15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appropriation de la biodiversité ;
Objectif 16	Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès des tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
Objectif 17	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des indicateurs retenus dans l'ISODD par objectif et par cible

ODD	Cibles	Indicateur
ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population)
		Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population urbaine)
		Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population rurale)
		Valeur de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (en%)
		Taux de vulnérabilité (en %)
		Taux de vulnérabilité en milieu urbain (en %)
		Taux de vulnérabilité en milieu rural (en %)
ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Prévalence de la malnutrition (% des enfants de moins de 5 ans)
		Ratio poids-taille supérieur à la normale en % des enfants moins de 5 ans
	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs...etc.	Productivité du secteur primaire (DH/employé)
		D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation

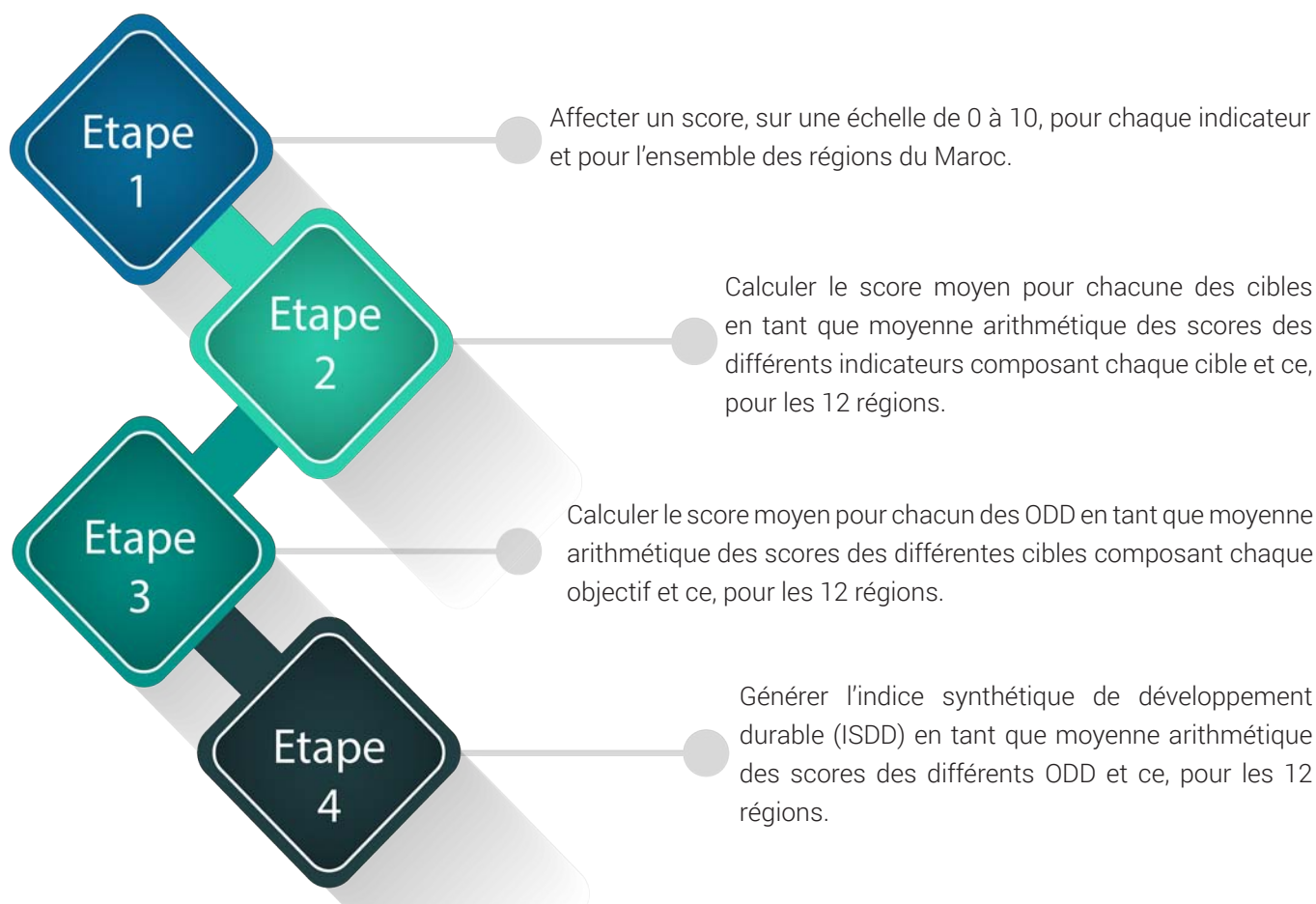
	des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Terres agricoles irriguées (% du total des terres agricoles)
	D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiques et des espèces sauvages apparentées...etc.	Indice de l'effectif du cheptel (base 100 en 1998)
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100000 naissances vivantes	Ratio de décès maternel (estimation nationale, pour 100 000 naissances vivantes)
		Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)
		Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (% du total)
	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales...	Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)
		Prévalence de la tuberculose % des cas enregistrés
		Enfants fiévreux recevant des médicaments contre le paludisme (% d'enfants fiévreux de moins de 5 ans)
	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Prévalence de la contraception (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)
	Appuyer la R & D de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels...	Immunisation, DTCP (% d'enfants âgés de 0 à 11 mois)
		Immunisation, rougeole (% d'enfants âgés de 12 à 23 mois)
	Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement	Nombre d'habitants par médecin

ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit...	Taux d'achèvement de l'école primaire en % du groupe d'âge pertinent (total, filles, garçons)
		Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire en % du groupe d'âge pertinent (total, filles, garçons)
		Enfants n'allant pas à l'école primaire (total, filles, garçons)
	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	Taux brut de scolarisation au préscolaire (total, filles, garçons)
	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	Taux d'analphabétisme de la population de 10 ans et plus
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Sources d'eau potable améliorées en % de la population ayant accès (urbain, rural, ensemble)
	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats...	Installations d'assainissement améliorées en % de la population y ayant accès (urbain, rural, ensemble)
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Accès à l'électricité en % de la population (urbain, rural, ensemble)
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et en particulier un taux de croissance annuelle du PIB d'au moins 7% dans les pays les moins avancés	Taux de croissance du PIB courant par habitant
	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent...	Taux de chômage (filles, garçons, deux sexes)

	D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	PIB directement tiré du tourisme, en proportion de la valeur ajoutée totale
	Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Implantation bancaire pour 10.000 habitants
ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain ...	Distance moyenne à la route goudronnée en milieu rural
	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au PIB, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en % du PIB
	Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à internet à un coût abordable	Abonnés à la téléphonie mobile (pour 100 personnes)
		Utilisateurs Internet (pour 100 personnes)
ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Indice GINI
		Dépenses annuelles moyennes par personne
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Proportion de la population urbaine vivant dans la zone de bidonville

	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	Population totale desservie par la collecte des déchets municipaux
ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	Valeur ajoutée de la pêche en % du PIB

Annexe 4 : Méthodologie d'élaboration de l'indice synthétique de développement durable (ISODD)



Références bibliographiques

1. « SDG Index and Dashboards Report 2018 : global responsibilities, implementing the goals », les Nations Unies, juillet 2018.
2. « Les Indices et Tableaux de Bord des ODD en Afrique 2018 », Centre des Objectifs de Développement Durable pour l'Afrique et le Réseau des Solutions pour le Développement Durable (SDSN), 2018.
3. « Premier rapport sur la réalisation des objectifs de développement durable au Maghreb », Commission Economique pour l'Afrique, 2018.
4. « Is the Sustainable Development Goals (SDG) index an adequate framework to measure the progress of the 2030 Agenda? », Universidad de Cantabria Díaz-Sarachaga, J. M., Jato-Espino, D., Castro-Fresno, D, 2018.
5. « Place du Maroc sur l'échiquier mondial vue à travers des Objectifs de Développement Durable post 2015 », DEPF, Mai 2016.
6. « Delivering the Sustainable Development Goals at local and regional level , Recommendations to the European Commission by the subgroup on "SDGs at local and regional level" of the Multi-Stakeholder Platform on the Implementation of the Sustainable Development Goals in the EU », Commission Européenne, Juin 2018.
7. « The OECD Programm on a territorial approach to the SDG,s, A role for cities and regions to leave no one behind », OCDE, 2018.
8. « Rapport sur les objectifs de développement durable », Nations Unis, 2017.
9. « Annexe IV, Liste finale des indicateurs proposés pour les objectifs de développement durable », Nations Unis, 2016.
10. « La FAO et les 17 objectifs de développement durable », Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO), 2015.
11. « Point annuel sur les objectifs de développement durable », rapport du Secrétaire Général, Conseil économique et social des Nations Unis, Mai 2017.
12. « Progress towards the Sustainable Development Goals », report of the Secretary-General, Economic and Social Council of United Nations, 2017.
13. « La déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, », Rapport du groupe de travail du Cnis, juin 2018.
14. « Des inégalités régionales sous le prisme de l'accès aux droits humains : de la multiplicité à l'indivisibilité », DEPF, 2015.

